



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



BUREAU DE L'ÉVALUATION

Série Évaluation de programme par pays

---

Évaluation du programme pays de la FAO en  
**Guinée**

2013-2017

Novembre 2018



**SÉRIE ÉVALUATION DE PROGRAMME PAR PAYS**

**Évaluation du programme pays de la FAO  
en Guinée  
2013-2017**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE  
BUREAU DE L'ÉVALUATION**

**Novembre 2018**

FAO. 2018. *Évaluation du programme pays de la FAO en Guinée 2013-2017*. Rome. pp.84  
Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2018



Certains droits réservés. Ce travail est mis à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>).

Selon les termes de cette licence, ce travail peut être copié, diffusé et adapté à des fins non commerciales, sous réserve de mention appropriée de la source. Lors de l'utilisation de ce travail, aucune indication relative à l'approbation de la part de la FAO d'une organisation, de produits ou de services spécifiques ne doit apparaître. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si le travail est adapté, il doit donc être sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, il est obligatoire d'intégrer la clause de non responsabilité suivante accompagnée de la citation indiquée ci-dessous: «Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale [langue] doit être l'édition qui fait autorité.»

Toute médiation relative aux différents en rapport avec la licence doit être menée conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) actuellement en vigueur.

Documents de tierce partie. Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des matériaux provenant de ce travail et qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, ont la responsabilité de déterminer si l'autorisation est requise pour la réutilisation et d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur. Le risque de demandes résultant de la violation d'un composant du travail détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être acquis par le biais du courriel suivant: [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org). Les demandes pour usage commercial doivent être soumises à: [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request). Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

Crédits photographiques en couverture (de haut en bas): ©FAO/Sara Holst (1<sup>st</sup> and 2<sup>nd</sup> pictures); ©FAO/Hubert Dedegbe (3<sup>rd</sup> and 4<sup>th</sup> pictures); ©FAO/Sékou Beavogui (5<sup>th</sup> and 6<sup>th</sup> pictures)

## Table des matières

<i>Remerciements</i> .....	<i>vi</i>
<i>Sigles, acronymes et abréviations</i> .....	<i>vii</i>
<b>Résumé Exécutif</b> .....	<b>1</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>8</b>
1.1 Justification et finalité de l'évaluation .....	8
1.2 Portée de l'évaluation.....	8
1.3 Objectifs de l'évaluation .....	9
1.4 Processus et méthodologie .....	10
1.5 Limites de l'évaluation.....	12
1.6 Structure du rapport .....	13
<b>2. Contexte</b> .....	<b>14</b>
2.1 Aperçu de la Guinée .....	14
2.2 La crise Ebola.....	14
2.3 Les politiques et programmes nationaux .....	15
2.3.1 En vigueur au moment de l'élaboration du CPP (2013) .....	15
2.3.2 En vigueur au moment de l'évaluation (2017) .....	16
2.4 La FAO en Guinée .....	18
2.4.1 La Représentation .....	18
2.4.2 Aperçu du programme.....	20
2.4.3 Relations avec le Bureau régional et le Siège .....	21
2.5 Pertinence du CPP par rapport aux objectifs nationaux et de la FAO .....	22
2.5.1 Alignement sur les politiques nationales.....	22
2.5.2 Alignement sur le PNUAD et les OS de la FAO .....	24
2.6 Coordination .....	25
2.6.1 Rôle de la FAO dans la coordination du secteur du développement rural.....	26
2.6.2 Rôle de la FAO pendant la crise Ebola .....	27
2.7 Avantages comparatifs .....	28
2.8 Partenariats .....	29
2.8.1 Avec les institutions nationales .....	29
2.8.2 Avec les agences des Nations Unies.....	30
2.8.3 Avec la société civile et le secteur privé.....	32
2.8.4 Avec les bailleurs de fonds .....	32
2.9 Analyse du cadre de résultats et de son utilisation .....	34
<b>3. Contributions aux domaines prioritaires du CPP</b> .....	<b>37</b>
3.1 Domaine prioritaire 1: Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle .....	37

3.2	Domaine prioritaire 2: Renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural .....	49
3.3	Domaine prioritaire 3: Renforcement de la résilience du pays et des populations vulnérables face aux crises alimentaires, aux catastrophes et aux changements climatiques .....	55
3.4	Genre .....	59
<b>4.</b>	<b>Conclusions et Recommandations .....</b>	<b>60</b>
4.1	Conclusions.....	60
4.2	Recommandations .....	63
<b>5.</b>	<b>Appendices .....</b>	<b>66</b>
	Appendice 1. Liste des personnes rencontrées.....	66
	Appendice 2. Alignement des domaines prioritaires du CPP sur le DSRP III, la PNDA et le PNIASA.....	70

## Encadrés, tableau et figures

### Encadré

Encadré 1: Questions d'évaluation .....	9
Encadré 2: Durabilité du projet Apiculture.....	40
Encadré 3: Lutte intégrée contre la chenille urticante du riz: une approche d'intervention inclusive qui a favorisé la réussite du projet.....	45
Encadré 4: Cas d'échec du projet de gestion intégrée de la malnutrition dans le groupement Dandali Kognagnini Dèkourou .....	47

### Tableau

Tableau 1: Liste des villages et projets couverts par les visites de terrain .....	11
Tableau 2: Axes prioritaires et sous-axes de la PNDA.....	17
Tableau 3: Projets et obtention des résultats pour le domaine prioritaire 1 .....	38
Tableau 4: Projets et obtention des résultats pour le domaine prioritaire 2 .....	50
Tableau 5: Projets et obtention des résultats pour le domaine prioritaire 3 .....	56

### Figures

Figure 1: Dépenses par an sur la période 2013 - 2017 (juin) .....	19
Figure 2: Contribution des donateurs au portefeuille de projets nationaux (2013-2017).....	19
Figure 3: Allocations budgétaires par domaine prioritaire du CPP .....	20

## Remerciements

Le Bureau de l'évaluation de la FAO (OED) tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à cette évaluation. L'équipe était composée de deux membres du Bureau de l'évaluation, Amélie Solal-Céligny et Sara Holst, et de trois consultants couvrant les principaux domaines d'intervention de la FAO en Guinée: Aimé Dongmo, expert en évaluation et développement rural, Sékou Beavogui, ingénieur agronome, et Hubert Dedegbe, expert en gestion de risques et catastrophe (pour le volet réponse à la crise Ebola). M. Olivier Cossée, fonctionnaire du Bureau de l'évaluation, a conduit l'examen du rapport par les pairs. Mme Nadine Monnichon a fourni son support administratif tout au long de l'évaluation.

Le Bureau de l'évaluation souhaite également remercier vivement M. Banou Keita, Assistant au Représentant chargé de Programme, pour son soutien tout au long du processus et ses connaissances partagées avec l'Équipe d'évaluation. Il était assisté dans cette tâche par Abdoulaye Diagia Bah et Mohamed Fadiga, qui ont également apporté tous deux une aide précieuse. M. Angue Obama, Représentant de la FAO en Guinée jusqu'en juillet 2017, et M. Mohammed Hama Garba, Représentant de la FAO en Guinée à partir d'août 2017, ont partagé leur expérience de la FAO et du pays. Leurs idées, avis et observations ont nourri cette évaluation.

Le Bureau souhaite également remercier les membres du Groupe consultatif pour les commentaires et conseils fournis tout au long de l'évaluation. Ce groupe, mis en place expressément pour cette évaluation, était composé de représentants de plusieurs institutions nationales partenaires de la FAO, notamment: le Ministère de l'agriculture, le Ministère du plan, le Ministère de l'élevage, le Ministère de la pêche, le Ministère de l'environnement, des eaux et forêts, la Croix-Rouge, les ONG ADEPEG – CPA et AGUIDER et le Programme alimentaire mondial.

Enfin, l'évaluation a bénéficié des contributions des partenaires de la FAO, en particulier des fonctionnaires et représentants du gouvernement, des bailleurs de fonds, des autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des bénéficiaires de projets de la FAO que l'équipe a rencontrés sur les sites de projets visités. Ces contributions ont été fondamentales pour le travail d'évaluation et extrêmement appréciées.



## Sigles, acronymes et abréviations

ANPROCA	Agence Nationale de la Promotion Rurale et du Conseil Agricole
AFD	Agence Française de Développement
ASS	Agence pour la Sécurité Sanitaire
ASTF	African Solidarity Trust Funds (Fonds de Solidarité africain)
BSD	Bureaux Stratégiques de Développement
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNOPG	Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée
CPP	Cadre de Programmation par Pays
DP	Domaine Prioritaire du CPP
DPA	Direction Préfectorale de l'Agriculture
DS	Données Stockées
DSRP	Document de Stratégie nationale de Réduction de la Pauvreté
ECOWAP	Politique Agricole Commune de l'Afrique de l'Ouest
ECTAD	Emergency Centre for Transboundary Animal Diseases (Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontalières)
ELEP	Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté
EPP	Évaluation de Programme Pays
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAOR	Représentant de la FAO
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GCP	Government Cooperation Programme (Programme de coopération gouvernementale)
IFAD	Fonds International pour le Développement de l'Agriculture
IRAG	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
LPA	Lettre de Politique Agricole
LPAD	Lettre de Politique de Développement de l'Agriculture
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MA	Ministère de l'Agriculture
MEEF	Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts
MPAEM	Ministère de la Pêche, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime
MEPA	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales
MVE	Maladie à Virus Ebola
NU	Nations Unies
OED	Bureau de l'évaluation
OMD	Objectifs du Millénaire de Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OP	Organisation de Producteurs
OS	Objectif Stratégique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSRO	Office for the Special Relief Operations (Bureau des opérations particulières de secours)

PAM	Programme Alimentaire Mondial
PASANDAD	Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable
PCK	Programme Conjoint du Système des Nations Unies dans la région administrative de Kankan
PCT	Programme de Coopération Technique
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PNDA	Politique Nationale de Développement de l'Agriculture
PNDES	Plan National de Développement Économique et Social
PNIASA	Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUAD	Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPAAO	Programme pour la Productivité Agricole de l'Afrique de l'Ouest
PRIA	Programme Régional d'Investissement Agricole
PSSA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
PV	Protection des Végétaux
PTF	Partenaire Technique et Financier
RAF	Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique
REEA	Recensement des Exploitants et des Exploitations Agricoles
RNAE	Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage
S&E	Suivi-Évaluation
SNU	Système des Nations Unies
TCPf	Technical Cooperation Programme facility (service de PCT)
UNEG	Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	United States Agency for International Development (Agence des États-Unis pour l'aide au développement)
USD	United States Dollar (Dollar des États-Unis)
UTF	Fonds Fiduciaire Unilatéral

## Résumé Exécutif

- 1 Cette évaluation fait partie d'une série d'évaluation des programmes pays (EPP) conduites par le Bureau de l'évaluation (OED) de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO). Elle vise à améliorer l'orientation du programme de la FAO en Guinée, en contribuant à le rendre plus pertinent par rapport aux besoins du pays et à renforcer l'impact de l'intervention de l'Organisation pour la réalisation des priorités nationales et des objectifs stratégiques de la FAO. L'évaluation répond également à l'obligation de rendre compte au Gouvernement de Guinée et aux donateurs des ressources employées.
- 2 L'évaluation couvre l'ensemble des interventions de la FAO mises en œuvre en Guinée sur la période 2013-2017. Le CPP a été utilisé comme cadre d'analyse et l'évaluation a tenu compte des contributions aux résultats dans les trois domaines prioritaires: i) le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle; ii) le renforcement de la gouvernance du secteur agricole; iii) le renforcement de la résilience du pays et des populations face aux crises alimentaires, aux catastrophes et aux changements climatiques.
- 3 Avec une population rurale estimée à 80 % de la population totale, la Guinée tire l'essentiel de ses revenus (79 %) des activités agricoles (PNDA, 2017, version provisoire). Les agitations socio-politiques ainsi que la maladie à virus Ebola qui ont affecté le pays depuis 2013 ont considérablement perturbé le cours normal des activités économiques, faisant chuter la croissance au seuil de 0,1 % en 2015. Selon les résultats de l'ELEP-2012<sup>1</sup>, plus de la moitié (55,2 %) des Guinéens vit en-dessous du seuil de pauvreté monétaire alors que les taux de malnutrition des enfants restent élevés et ont tendance à croître (Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la Pauvreté).
- 4 Ce résumé présente les constatations principales ainsi que les conclusions et recommandations de l'évaluation.

### Pertinence et positionnement stratégique

- 5 Le CPP de la Guinée (2013-2017) est aligné sur les politiques et programmes de développement en vigueur en Guinée et a tenu compte des orientations régionales et internationales applicables au secteur agricole guinéen. En particulier, le CPP est partiellement aligné sur le PNIASA, couvrant essentiellement deux de ses six programmes. La diversification de la production alimentaire (programme 2 du PNIASA) a ainsi été au cœur de plusieurs projets liés au domaine prioritaire 1 du CPP (renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle). L'amélioration de la qualité des services agricoles et l'appui aux organisations de producteurs (programme 5), ainsi que, dans une moindre mesure, le renforcement institutionnel de la mise en œuvre du PNISA (programme 6), ont quant à eux été pris en compte au sein du domaine prioritaire 2 du CPP (renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural).
- 6 En revanche, le développement durable de la riziculture (programme 1) n'apparaît une priorité du CPP où seul un effet est en lien avec la riziculture et n'a donné lieu qu'à la mise en œuvre de deux projets sur la période évaluée.
- 7 La déclaration officielle de l'épidémie de maladie à virus Ebola en Guinée, en mars 2014, a amené la FAO à réorienter ses actions et à développer des projets de réponse alignés sur certains objectifs du domaine prioritaire 3 du CPP. Toutefois, il n'existe pas de document présentant la stratégie de la FAO au niveau du pays, ni un amendement au CPP prenant en compte le nouveau contexte.
- 8 Le secteur du développement rural guinéen connaissant certaines difficultés de coordination, un effet spécifique lié au renforcement de la coordination entre les différents partenaires était inclus dans le CPP. Or, selon les parties prenantes, les difficultés n'ont pas

---

1 Enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté

été résolues, notamment du fait de l'échec du groupe thématique appelé «Développement rural, sécurité alimentaire et environnement», mis en place en 2015, qui n'est plus actif à ce jour. La FAO n'a pas pu assurer un rôle de leadership dans la coordination des partenaires.

- 9 En ce qui concerne la gestion des effets de la maladie à virus Ebola, l'Organisation a adopté une stratégie claire et efficace, permettant d'obtenir des changements de comportement. Les contributions importantes de l'Organisation dans la gestion de cette crise sont reconnues par l'ensemble des acteurs. Au-delà de sa participation à la coordination nationale de lutte contre la maladie, la FAO a joué un rôle très important dans la chaîne des interventions: en effet, au-delà des interventions en termes de distributions de semences, de kits agricoles/ d'élevage et d'argent liquide, la FAO a également fourni un important soutien technique aux communautés affectées afin de renforcer leurs capacités de production et leur donner l'opportunité de diversifier leurs moyens d'existence.
- 10 La FAO a utilisé de manière pertinente son avantage comparatif durant la crise Ebola en exploitant ses relations préexistantes avec les agents locaux des ministères du secteur rural afin de toucher des communautés réticentes vis-à-vis des travailleurs humanitaires étrangers.
- 11 L'ensemble des acteurs institutionnels rencontrés par l'Équipe d'évaluation reconnaissent l'expertise technique de la FAO dans le secteur agricole et sa contribution à la génération de connaissances. Dans le cadre des projets de terrain, la qualité du soutien technique et l'expertise des consultants recrutés par la FAO sont aussi appréciées.
- 12 En général, les ministères apprécient leur collaboration avec la FAO, notamment le Ministère de l'agriculture qui apprécie la coopération technique et professionnelle avec la FAO ainsi que le Ministère de la pêche et le Ministère du plan et de la coopération. En revanche, malgré une collaboration avec les Ministères de l'élevage, de l'environnement, du commerce, de la santé, et de l'énergie et de l'hydraulique au niveau décentralisé, il n'existe pas de partenariat spécifique entre l'Organisation et ces ministères, qui connaissent assez peu les actions de la FAO.
- 13 Bien que les organisations de la société civile aient été consultées pour l'élaboration du CPP, elles n'ont pas joué de rôle majeur lors de sa mise en œuvre, ce qui peut parfois représenter une opportunité manquée, sachant qu'elles ont une solide connaissance des problématiques de terrain, et que, d'après la stratégie de partenariat de la FAO, cette dernière devrait accompagner et renforcer les capacités de ces structures pour les amener à participer activement au dialogue politique du secteur rural.
- 14 Les relations sont en général bonnes entre la FAO et les bailleurs ayant financé des projets. Toutefois, certains bailleurs potentiels ne connaissent pas bien le programme de la FAO en Guinée. La majorité des projets mis en œuvre par la FAO en Guinée sont par ailleurs des PCT; seulement cinq projets ont été financés par des bailleurs. Le contexte difficile de mobilisation des ressources, avec peu de bailleurs de fonds présents dans le pays ou intervenant dans les secteurs d'activité de la FAO doit toutefois amener à nuancer ces limites.
- 15 Moins de la moitié des produits attendus du CPP ont été couverts par des projets, en raison d'une part de la crise Ebola, qui a détourné l'attention vers d'autres projets, et d'autre part du caractère ambitieux du CPP par rapport aux opportunités de la FAO dans le pays, avec un grand nombre de produits à réaliser pour une équipe restreinte et des ressources difficiles à mobiliser. En ce qui concerne les thématiques transversales, deux des trois produits attendus relatifs au genre ont été couverts par des projets. En revanche, la formation professionnelle et l'emploi des jeunes, le financement du secteur agricole et les aspects fonciers n'ont malheureusement bénéficié d'aucun projet.
- 16 Par ailleurs, le cadre de résultats du CPP manque par endroits de logique et de cohérence. La formulation des indicateurs semble parfois prendre en compte des résultats au niveau national, en contradiction avec l'échelle d'intervention de la FAO dans le pays où elle met en œuvre en général des projets de taille très limitée, dans certaines zones bien spécifiques.

## Contributions aux domaines prioritaires du CPP

### Domaine prioritaire 1: Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

- 17 Dans le cadre du renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les interventions ont obtenu des résultats satisfaisants surtout en termes d'accroissement et de diversification de la production agricole. Plusieurs réalisations notables ont concerné: l'amélioration des équipements et des pratiques de la filière miel; l'évaluation participative de la filière riz afin de fournir les informations de base pour augmenter la productivité, la qualité et la compétitivité du secteur; l'appui individuel à certains producteurs de riz; la valorisation et le développement de la production du beurre de karité; l'élaboration d'une stratégie de lutte intégrée contre la chenille urticante du riz et le renforcement des capacités techniques des producteurs pour combattre son invasion.
- 18 En revanche, certains résultats attendus semblent peu satisfaisants, par exemple en ce qui concerne l'amélioration du statut nutritionnel des populations vulnérables et l'amélioration de l'accès au marché local, régional et international. Ils s'expliquent par: des dysfonctionnements en termes de coordination et de mise en œuvre constatés lors du projet de gestion de la malnutrition chronique; un manque d'accompagnement des acteurs de la filière miel en termes d'insertion effective des produits sur le marché national et international; ou encore un appui trop faible à la commercialisation du beurre de karité.
- 19 D'autre part, plusieurs effets attendus du DP1 n'ont pas été couverts, comme la promotion de la traction animale, le développement des systèmes de maîtrise de l'eau et de systèmes d'information durables sur les marchés, la production de viande, de lait et d'œufs et la qualité sanitaire des aliments.
- 20 L'Équipe d'évaluation observe que les résultats en termes d'amélioration de la productivité et d'acquisition de connaissances techniques de production et de transformation ont été importants sans pour autant qu'il n'y ait de preuves concernant l'augmentation des revenus, notamment en raison d'un accès au marché pas encore garanti.

### Domaine prioritaire 2: Renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural

- 21 Les interventions de la FAO dans le domaine du renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural ont été pertinentes et ont eu des résultats satisfaisants au regard de l'actualisation et de la diffusion des cadres juridiques et réglementaires du secteur agricole et rural, ainsi que du renforcement des capacités d'interventions des services publics, des organisations socioprofessionnelles et des autres structures privées.
- 22 En outre, les résultats sont potentiellement très satisfaisants en matière de renforcement des systèmes d'information et de production statistiques. Les réussites concernent notamment: l'appui au gouvernement guinéen pour se doter d'un ensemble de documents nécessaires pour une meilleure gouvernance du secteur agricole et rural (PNIASA, Loi d'Orientation Agricole, révision du cadre juridique et réglementaire du secteur de la pêche et de l'aquaculture); l'élaboration, l'amendement et la validation d'une politique nationale semencière et d'un plan d'action; l'élaboration et la validation d'un plan national pour la relance de l'horticulture; l'élaboration d'un plan à long terme de recherche agronomique; l'élaboration d'un programme accéléré de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durable; la formulation et l'adoption d'un programme du recensement national de l'agriculture et de l'élevage suivie de la formulation d'un PCT permettant de démarrer la phase préparatoire du programme, qui est toujours en cours.
- 23 L'Équipe d'évaluation note que les projets du DP2 portant sur la gouvernance du secteur agricole ont dans l'ensemble conduit à l'élaboration de documents bien appropriés par les acteurs et que l'approche d'élaboration des outils de gouvernance était participative, incluant autant que possible le point de vue de l'ensemble des acteurs de la filière.

- 24 Cependant, les produits relatifs à l'élaboration d'un cadre institutionnel de promotion d'un secteur privé favorable à la compétitivité et à la normalisation/certification de la qualité des produits, l'élaboration de systèmes de suivi-évaluation des départements ministériels et du secteur privé, ainsi que le renforcement des capacités techniques, humaines et institutionnelles des Organisations de Producteurs (OP) et des services publics n'ont pas fait l'objet d'interventions particulières.

### **Domaine prioritaire 3: Renforcement de la résilience du pays et des populations vulnérables face aux crises alimentaires, aux catastrophes et aux changements climatiques**

- 25 Les actions entreprises pour le renforcement de la résilience du pays et des populations vulnérables face aux crises alimentaires, aux catastrophes et aux changements climatiques ont été bouleversées par la crise Ebola. Plusieurs projets non prévus ont été mis en œuvre, afin de répondre à la situation d'urgence du pays. Les réalisations ont concerné: le renforcement des capacités de gestion des risques d'Ebola au niveau communautaire et le renforcement des moyens d'existence des ménages vulnérables en matière d'agriculture et d'élevage; la mise en place d'un comité de surveillance de la faune sauvage pour une meilleure détection de la maladie.
- 26 La MVE a aussi eu pour conséquence de réduire les efforts portés sur d'autres effets et produits du CPP. On observe par exemple que l'effet 3.1 «des mécanismes durables de prévention et de gestion des crises alimentaires sont définis et fonctionnels», n'a bénéficié d'aucune intervention. De plus, les produits relatifs à la mise en place et l'opérationnalisation de la plateforme nationale de gestion des catastrophes et des plans de contingence, ainsi que le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques en matière d'adaptation aux changements climatiques, de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles, n'ont été traités par aucun projet.
- 27 Enfin, l'objectif général des projets de réponse à Ebola consistait à renforcer la résilience de ces populations afin d'améliorer leur capacité à réagir à des crises futures. L'amélioration de la résilience des communautés nécessite un soutien à long terme, permettant de diversifier les sources de revenus, mais aussi d'assurer une meilleure connaissance des risques et des moyens d'adaptation, une mise en place de systèmes d'alerte précoce, un renforcement des capacités de gestion des groupements, etc.
- 28 Malheureusement, malgré les résultats positifs de ces projets et les connaissances accrues des bénéficiaires, ceux-ci rencontrent encore de nombreuses difficultés, liées par exemple à l'accès aux engrais, aux maladies animales ou à la maîtrise de l'eau pour la riziculture. L'évaluation ne peut donc pas affirmer que les bénéficiaires de ces projets sont maintenant plus résilients et qu'une prochaine crise aurait un impact moindre sur eux. Il est malheureusement probable qu'une autre crise les affecterait de la même manière.

### **Thématiques transversales: Genre**

- 29 De nombreux projets ont ciblé les femmes en tant que bénéficiaires en intervenant sur des activités gérées par celles-ci et en améliorant leur productivité et leurs conditions de travail. Ainsi dans le DP1 et le DP2, les projets sur les filières beurre de karité et apiculture ont touché principalement des femmes. Ces projets ont permis de contribuer à leur autonomisation.
- 30 Néanmoins, les principales causes d'inégalités de genre, notamment les difficultés liées à l'accès à la terre pour les femmes, ne sont pas traitées par les activités de la FAO.

### **Conclusions et Recommandations**

**Conclusion 1. De par la qualité de son équipe, son expérience d'appui aux institutions et son expertise dans le domaine du développement rural, la FAO jouit d'une certaine crédibilité auprès des institutions nationales et des agences des Nations Unies. Elle manque toutefois encore de visibilité auprès des institutions ayant un lien moins direct avec le secteur agricole.**

- 31 La mise en œuvre du CPP a permis à la FAO de réaffirmer son rôle et son expertise dans l'appui global au secteur agricole et rural de la Guinée. L'expertise et la contribution de la FAO dans des secteurs clés comme le renforcement de la sécurité alimentaire à travers l'appui aux petits producteurs, le renforcement de la gouvernance du secteur et la capacité à intervenir en situation de crise grâce à ses contacts sur le terrain (comme dans le cas de la maladie à virus Ebola) sont reconnues par les partenaires. En outre, la FAO a soutenu la réalisation de plusieurs documents stratégiques, ce qui est apprécié par les ministères impliqués.

**Conclusion 2. Pendant la crise Ebola, le Bureau pays a démontré ses capacités de coordination et a donné des orientations stratégiques aux différents acteurs. Malheureusement, le cadre de coordination des acteurs du développement rural n'est pas fonctionnel et souffre d'un manque de leadership.**

- 32 Bien que la crise Ebola, essentiellement d'ordre sanitaire, n'ait pas été directement liée au mandat de la FAO, le Bureau pays a pu jouer un rôle actif dans la coordination des acteurs et a mis en œuvre des interventions pertinentes dont certaines ont servi de modèle à d'autres acteurs. La crédibilité dont jouit désormais la FAO au niveau pays pourrait lui permettre non seulement d'encourager un dialogue entre les acteurs mais aussi d'influencer davantage les orientations des institutions nationales et de ces mêmes acteurs dans le secteur du développement rural.

**Conclusion 3. En dehors de la réponse à Ebola, la FAO n'a pas développé de programme d'envergure. Le manque de visibilité et l'absence d'une stratégie claire de mobilisation des ressources constituent les limites de son intervention. Toutefois, l'Organisation œuvre dans un contexte particulièrement difficile, caractérisé par un désintérêt pour le pays de la part des bailleurs de fonds, mais aussi par un intérêt limité de la FAO pour le pays au niveau global.**

- 33 Le niveau limité de ressources extrabudgétaires est lié à l'absence de bailleurs de fonds au niveau du pays. Toutefois, il n'existe pas au niveau du Bureau de documentation précise sur les bailleurs présents, leurs priorités et les opportunités éventuelles, ce qui constitue un frein au développement d'outils de mobilisation des ressources. D'autre part, la FAO Guinée est en général peu visible, aussi bien dans le pays qu'au sein de l'Organisation même. Certains bailleurs ne connaissaient ni le CPP ni les résultats du travail de l'Organisation durant les dernières années. Des efforts supplémentaires en termes de communication et de relations avec les bailleurs présents dans le pays mais aussi au sein de la FAO sembleraient donc pouvoir offrir des opportunités.

**Conclusion 4. Les projets visant une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ont priorisé certains appuis à la production agricole (apiculture, beurre de karité, chenille urticante) et ont permis aux bénéficiaires d'augmenter leur rendement et leurs connaissances dans les domaines concernés. Les projets d'appui à la résilience des populations ont permis d'augmenter et de diversifier les revenus des bénéficiaires, au moins de manière temporelle, et d'augmenter leurs connaissances sur les itinéraires techniques de production. Les processus participatifs, avec l'implication de toutes les parties prenantes, ont assuré l'appropriation des résultats et renforcé les capacités de nombreux acteurs.**

- 34 Certains projets mis en œuvre en Guinée ont effectivement montré que des solutions applicables au niveau local et au niveau de la filière existent et peuvent être générées par les acteurs œuvrant sur le territoire. Ces projets se sont avérés pertinents et leurs bénéficiaires se sont montrés dans l'ensemble très satisfaits de l'appui reçu. De nombreux acteurs locaux ont mentionné avoir acquis certaines connaissances utiles grâce à leur implication dans des projets de la FAO, ce qui a renforcé leur motivation et leurs capacités d'action. Le personnel de la FAO, en collaboration avec les acteurs locaux, a fait en général un suivi régulier des projets, ce qui a permis d'assurer la mise en œuvre des activités dans les délais impartis et de bien maîtriser l'état d'avancement de chacun des projets.

**Conclusion 5. L'appui à la gouvernance du secteur agricole a été pertinent car il répondait à un besoin clair du secteur. Les projets ont été appréciés par les institutions bénéficiaires, qui ont pu également développer leurs capacités du fait de leur implication.**

- 35 Les projets du domaine prioritaire 2 ont en général produit les documents prévus, engendré des résultats conformes aux attentes du gouvernement et des institutions bénéficiaires et ont fourni des produits permettant d'obtenir une meilleure appréciation de la situation de référence, une vision et des stratégies pour une meilleure gouvernance du secteur agricole. L'approche utilisée pour l'élaboration de ces outils de gouvernance était participative et inclusive de l'ensemble des acteurs du secteur, ce qui leur a permis de renforcer leurs capacités.

**Conclusion 6. La mise en œuvre presque exclusive de projets de courte durée (majoritairement des PCT) constitue une limite certaine pour l'obtention de résultats durables et à grande échelle. Pris dans leur ensemble, ces projets ne permettent pas d'atteindre les objectifs attendus tels qu'indiqués par le CPP (amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, adaptation au changement climatique, etc.). Les appuis restent en effet très localisés et concernent un nombre relativement limité de bénéficiaires. De plus, les acquis des projets s'étiolent en l'absence de prise en charge de la part des autorités nationales.**

- 36 Les projets PCT sont des projets pilotes de courte durée. Ils sont supposés s'insérer dans un programme plus large en soutenant un aspect spécifique, qui permettra ensuite de développer des actions à long terme. La dispersion aussi bien géographique que thématique a limité l'impact de ces interventions sans fournir de preuves concernant l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, qui représentait un objectif du CPP. Bien que les projets aient certainement amélioré les conditions de vie des bénéficiaires, ceux-ci restent vulnérables en raison de difficultés liées par exemple à l'accès aux engrais, aux maladies animales, ou à la maîtrise de l'eau pour la riziculture. Des actions de suivi et d'appui du gouvernement sont nécessaires pour consolider les acquis des projets, et ainsi permettre de mieux réagir à des crises futures dans le cas par exemple de l'appui à la résilience.

**Conclusion 7. Le CPP reflète les priorités nationales déclinées dans les documents stratégiques, et va même au-delà de ces priorités, en incluant des thématiques pertinentes en lien avec le cadre stratégique de la FAO (aspects fonciers, genre, résilience). Il présente ainsi un grand nombre de résultats à obtenir. Par nature, le CPP doit être ambitieux et ne peut ni prévoir le contexte du pays dans les années à venir, ni intégrer des informations précises sur les opportunités futures de financement. Toutefois, le programme est apparu trop vaste si l'on tient compte des capacités humaines et financières du bureau et des difficultés liées à la mobilisation des ressources. Enfin, certaines incohérences au niveau de la chaîne de résultats rendent difficile l'utilisation de ce document comme cadre de programmation et de suivi-évaluation.**

- 37 Les thématiques incluses dans les domaines transversaux du CPP sont très pertinentes car elles représentent des défis importants au sein du pays. Il faut noter en particulier l'inclusion des aspects fonciers, en dépit de leur absence des politiques et stratégies nationales. Toutefois, de nombreux produits attendus du CPP n'ont pas été réalisés, faute de ressources (projets). L'absence d'interventions dans ces domaines n'a pas permis d'obtenir des résultats. En ce qui concerne le genre, certains projets ont ciblé en particulier des femmes et ont contribué à renforcer leurs rôles au sein des communautés ciblées. Toutefois, il n'existe pas d'analyse au niveau du pays des besoins spécifiques des femmes en milieu rural ni des facteurs limitant l'égalité des sexes.

## **Recommandations**

**Recommandation 1. Réduire le champ d'intervention du prochain CPP, en considération des capacités et ressources disponibles au niveau du pays, afin d'assurer un cadre de résultat plus réaliste. Pour procéder à la sélection des champs d'interventions prioritaires, l'équipe pays pourrait exploiter davantage son expérience et sa connaissance du terrain afin d'identifier les besoins pouvant être ciblés par des interventions de la FAO.**

**Recommandation 2. Assurer la cohérence, la logique et la simplicité de la chaîne de résultat du CPP, afin d'améliorer la compréhension des résultats attendus du CPP (et les modalités permettant de les obtenir). En parallèle, prioriser les projets contribuant de manière directe à ces résultats afin d'éviter une dispersion des efforts et d'optimiser les impacts possibles.**



**Recommandation 3.** Prêter une attention particulière, lors de la formulation des projets, à la pertinence des activités réalisées par rapport aux objectifs attendus et impliquer les agents locaux et les organisations de la société civile présentes au niveau local, pour définir des activités adaptées au contexte et aux besoins des bénéficiaires.

**Recommandation 4.** Analyser la durabilité potentielle des interventions avant leur mise en œuvre et s'assurer qu'elles s'insèrent dans des programmes plus vastes du gouvernement ou d'autres partenaires. Il faut prendre en compte à cet effet les domaines d'intérêt politiques, les capacités de suivi du gouvernement et la préparation de stratégies de sorties en renforçant par exemple de manière systématique les capacités des agents locaux tout en accompagnant le gouvernement dans la recherche de solutions permettant d'assurer le suivi.

**Recommandation 5.** Augmenter la visibilité de la FAO et utiliser sa crédibilité pour jouer un rôle majeur dans la coordination des acteurs, afin de renforcer le positionnement de la FAO vis-à-vis des autres acteurs du développement rural et de faciliter la mobilisation des ressources. Développer aussi des outils simples permettant d'augmenter les opportunités de financement.

**Recommandation 6.** Continuer à renforcer les institutions nationales pour améliorer la gouvernance du secteur agricole ainsi que la formulation et mise en œuvre de politiques, compte tenu des difficultés structurelles auxquelles la Guinée fait encore face aujourd'hui. Ce renforcement implique aussi un appui à la budgétisation et la mobilisation des ressources.

# 1. Introduction

## 1.1 Justification et finalité de l'évaluation

- 1 Cette évaluation fait partie d'une série d'évaluations des programmes pays (EPP) conduites par le Bureau de l'évaluation (OED) de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO). Elle vise à améliorer l'orientation du programme de la FAO en Guinée, en contribuant à le rendre plus pertinent par rapport aux besoins du pays et à renforcer l'impact des efforts de l'Organisation pour la réalisation des priorités nationales et des objectifs stratégiques de la FAO. L'évaluation répond également à l'obligation de rendre compte au Gouvernement de Guinée et aux donateurs des ressources employées.
- 2 Le programme de la FAO en Guinée a été sélectionné pour une EPP suite à un processus de concertation qui a impliqué le Bureau régional pour l'Afrique (RAF) et le Bureau pays. Grâce à un calendrier établi en collaboration avec le Bureau pays, les résultats de cette évaluation pourront contribuer à fournir les informations nécessaires au développement du nouveau CPP de la Guinée qui démarrera en 2018.
- 3 Le personnel de la FAO au niveau du pays et le Gouvernement de Guinée constituent les destinataires principaux de cette évaluation. D'autres utilisateurs importants de l'évaluation sont le Bureau régional pour l'Afrique, et les divisions de la FAO au Siège impliquées dans la mise en œuvre du programme pays ou de programmes similaires. La FAO dans son ensemble et ses partenaires pourront aussi profiter et s'inspirer des enseignements tirés et des bonnes pratiques identifiées.
- 4 Depuis l'adoption de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, la communauté internationale accorde une attention accrue à l'appropriation par les pays de leur processus de développement. C'est dans cet esprit que l'évaluation encourage la participation des partenaires nationaux, en particulier du gouvernement, afin de garantir l'appropriation des résultats de l'évaluation par les institutions nationales concernées et d'en promouvoir l'utilisation au niveau national. A cette fin, un groupe consultatif a été établi durant la phase préparatoire, comprenant les principales institutions nationales impliquées dans les domaines d'intervention de la FAO. Ce groupe consultatif a été informé des différentes étapes de l'évaluation tout au long du processus, à travers des réunions spécifiques.

## 1.2 Portée de l'évaluation

- 5 L'évaluation couvre l'ensemble des interventions de la FAO mises en œuvre en Guinée sur la période 2013-2017. Le CPP a été utilisé comme cadre d'analyse et l'évaluation a tenu compte des contributions aux résultats dans les trois domaines prioritaires identifiés dans ce document. L'évaluation a pris également en compte le Cadre stratégique révisé de la FAO et ses Objectifs stratégiques (OS).
- 6 Les évaluations de programmes pays sont conçues pour évaluer l'ensemble de l'aide fournie par l'institution à l'un de ses états membres. Cette aide comprend: les activités financées à travers le programme régulier ainsi que par les ressources extrabudgétaires; les interventions d'urgence et celles de développement; les projets nationaux ainsi que les projets régionaux et mondiaux (une attention plus particulière sera prêtée aux premiers).
- 7 L'évaluation de Programme Pays étant une évaluation de programme, le travail ne se concentre pas sur des projets particuliers, mais analyse la contribution globale de la FAO aux résultats dans les domaines prioritaires identifiés par le CPP, en analysant essentiellement les projets en termes de stratégies d'intervention.
- 8 L'évaluation couvre également les contributions fournies par la FAO dans le cadre de ses **fonctions essentielles**, même si elles ne font pas nécessairement partie de projets spécifiques. Les fonctions essentielles sont les suivantes: i) élaborer et mettre en œuvre des instruments normatifs; ii) rassembler, analyser et améliorer l'accès aux données et aux

informations; iii) favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques; iv) renforcer les capacités pour préparer, exécuter, contrôler et évaluer des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles; v) diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques; vi) faciliter la création de partenariats; vii) mener des actions de sensibilisation et de communication.

### 1.3 Objectifs de l'évaluation

- 9 Les objectifs de l'évaluation sont multiples:
- i évaluer le positionnement stratégique de la FAO pour vérifier dans quelle mesure le programme de la FAO répond aux priorités et besoins de la Guinée, l'utilisation des avantages comparatifs de l'Organisation et le positionnement par rapport aux autres acteurs du développement;
  - ii évaluer les contributions de la FAO aux résultats identifiés dans le CPP concernant les trois domaines prioritaires et dans une perspective à plus long terme;
  - iii identifier les bonnes pratiques ainsi que les causes des succès et des échecs;
  - iv identifier les domaines vers lesquels orienter le travail futur de la FAO en Guinée.
- 10 Une série de questions d'évaluations ont été développées pour mieux définir les objectifs de l'évaluation. Elles s'articulent autour de deux axes d'analyse: le positionnement stratégique et les contributions aux résultats du CPP. Ces questions sont reportées dans l'encadré ci-dessous.

#### Encadré 1: Questions d'évaluation

##### 1. Positionnement Stratégique

###### *Pertinence*

- 1.1 Le programme de la FAO répond-il de manière adéquate aux priorités du pays, dans les domaines de compétence de la FAO?
- 1.2 Dans quelle mesure la FAO a-t-elle été capable de répondre aux **nouvelles priorités liées à la crise Ebola**?
- 1.3 Le programme de la FAO est-il aligné sur le PNUAD **et sur les objectifs stratégiques de la FAO**?

###### *Partenariats*

- 1.4 Quelle est la qualité du **partenariat de la FAO avec les institutions nationales du secteur rural**?
- 1.5 Quels sont les partenariats et collaborations mis en place par la FAO avec les autres agences du SNU?
- 1.6 Quelle est la qualité de la relation de la FAO avec les bailleurs de fonds?
- 1.7 Quelle collaboration la FAO a-t-elle mise en place avec les organisations paysannes et la **société civile**?
- 1.8 Comment la FAO prend-elle en compte le **secteur privé** dans son programme?

###### *Mobilisation de ressources*

- 1.9 Quelle est la capacité de la FAO à **mobiliser les ressources** au niveau du pays?

###### *Coordination*

- 1.10 Quelle est la contribution de la FAO dans les **cadres de coordination du secteur rural**?
- 1.11 Quelle a été la contribution de la FAO dans les **cadres de coordination lors de la crise Ebola**?
- 1.12 Quels ont été les mécanismes mis en œuvre par la FAO (Rome et Bureau régional pour l'Afrique) pour soutenir le Bureau pays dans la gestion de la crise ? Quels enseignements peut-on tirer de la gestion de la crise?

###### *Avantages comparatifs*

- 1.13 Quels sont les **avantages comparatifs** de la FAO au niveau du pays comment sont-ils exploités?
- 1.14 Comment la FAO peut-elle renforcer ses avantages comparatifs?

## 2. Contributions aux priorités du Cadre de programmation pays

- 2.1 Dans quelle mesure les activités de la FAO sont-elles **appropriées** pour obtenir les effets attendus du CPP?
- 2.2 Dans quelle mesure la FAO a-t-elle **réalisé** les activités prévues dans le CPP?
- 2.3 Quels facteurs ont **influencé**, de manière positive ou négative, l'obtention des résultats des projets du CPP?
- 2.4 Dans quelle mesure le CPP et son cadre de résultats ont-ils été utilisés comme **instrument de programmation** et de suivi par l'Équipe pays?
- 2.5 Dans quelle mesure le programme et les interventions de la FAO ont-ils intégré les problématiques liées à **l'égalité des genres** en Guinée?
- 2.6 Parmi les **changements observés** quels sont ceux attribuables aux interventions de la FAO et dans quelle mesure ces changements ont-ils contribué à progresser vers les **objectifs du CPP**?
- 2.7 La FAO a-t-elle mis en place dans ses interventions des **mécanismes de durabilité** et des stratégies de sortie appropriés?

## 1.4 Processus et méthodologie

- 11 L'évaluation a débuté en avril 2017 par une mission préparatoire du Bureau de l'évaluation (OED) à Conakry, qui a permis aux responsables de l'évaluation de se familiariser avec le programme et son contexte, de rencontrer les principaux acteurs partenaires de la FAO et de mettre en place le groupe consultatif mentionné plus haut. La phase principale d'évaluation (phase d'enquête) s'est déroulée entre septembre et octobre 2017 et a été suivie par une restitution de résultats préliminaires à l'Équipe pays ainsi qu'au groupe consultatif.
- 12 L'Équipe d'évaluation était composée de trois évaluateurs indépendants et de deux membres du Bureau de l'évaluation de la FAO (OED). Les profils des membres de l'équipe correspondent aux domaines clés d'intervention de la FAO en Guinée et ont été définis pendant la phase préparatoire. Les domaines d'expertise des membres de l'Équipe concernent la sécurité alimentaire, la gouvernance du secteur agricole et la mise en œuvre des politiques publiques, la gestion des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique, la gestion des risques, la résilience et la réponse aux urgences.
- 13 L'évaluation a été guidée par les normes et standards d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG) et a suivi la méthodologie indiquée dans les termes de référence de l'évaluation. L'évaluation a adopté une approche consultative et participative, à travers des échanges continus et le partage d'informations et observations avec les parties prenantes des initiatives de la FAO. Pour rassembler les informations pertinentes et répondre aux questions de l'évaluation, un large éventail d'outils a été utilisé (voir ci-dessous). L'équipe a préparé ses conclusions et recommandations après avoir triangulé et validé toutes les informations obtenues.
- 14 Pour évaluer le **positionnement stratégique de la FAO**, l'Équipe a procédé à une revue documentaire et conduit des entretiens avec le personnel du Bureau pays et les principaux partenaires de la FAO, aussi bien au niveau du gouvernement (central et décentralisé) et des autres agences des Nations Unies que des bailleurs de fonds. La liste des partenaires rencontrés figure en Appendice 1.
- 15 En ce qui concerne l'évaluation des **contributions dans chaque domaine prioritaire du CPP**, des protocoles d'entretien ont été élaborés pour chaque domaine prioritaire au début de la phase d'enquête. Pour les projets mis en œuvre au niveau communautaire, des visites de terrain ont été effectuées afin de rencontrer les bénéficiaires directs et indirects et d'évaluer les changements qui ont été opérés dans leurs vies et moyens d'existence. Les visites de terrain ont duré trois semaines et ont couvert principalement les domaines prioritaires 1 et 3 du CPP.

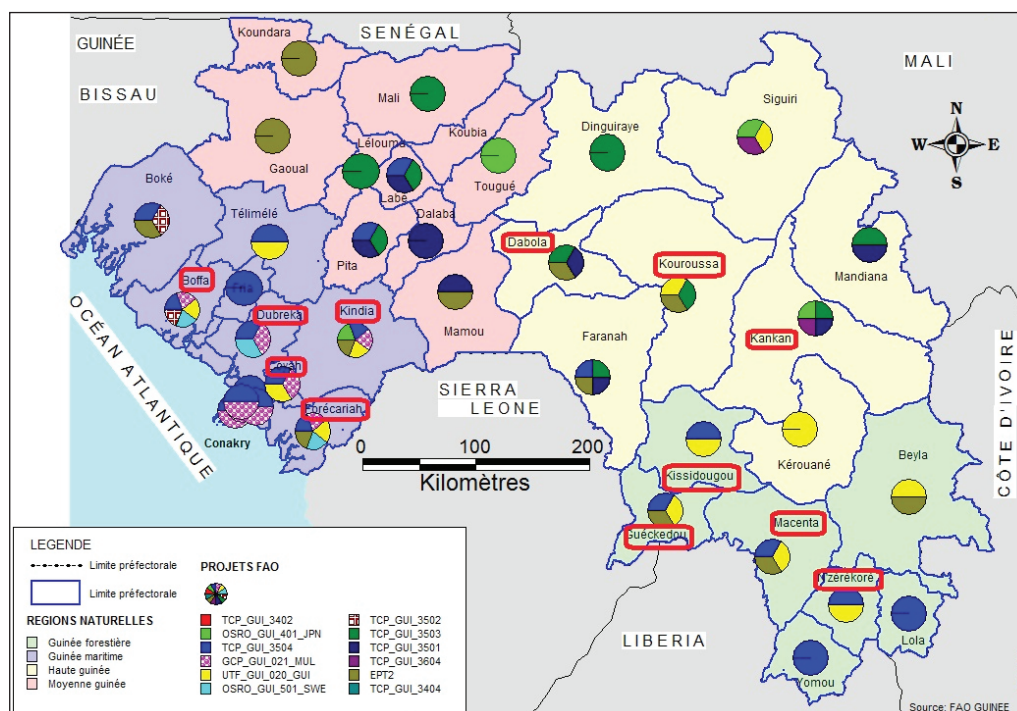
- 16 Les sites des projets ayant fait l'objet de visites de terrain ont été sélectionnés par l'Équipe de l'évaluation en consultation avec le Bureau pays. La sélection a tenu compte de la diversité géographique, de la quantité de projets mis en œuvre dans chaque localité (en priorisant les localités ayant davantage de projets), de la couverture des différents domaines prioritaires et des considérations logistiques comme l'accessibilité des sites et l'état des routes. Les projets nationaux ont également eu la priorité par rapport aux projets mondiaux et régionaux.
- 17 Au total, l'Équipe d'évaluation a visité 20 villages, effectué des entretiens avec environ 400 bénéficiaires (39 entretiens individuels et 35 entretiens de groupes), dont environ 60 % de femmes, et a couvert 12 projets (voir tableau 1).

**Tableau 1:** Liste des villages et projets couverts par les visites de terrain

Projet	Entretiens individuels	Entretiens de groupe
Réponse à Ebola (4 projets)	19	26
Apiculture	2	3
PFNL	5	1
Chenilles urticantes	8	2
Politique semencière nationale	2	0
Malnutrition	1	0
Inondations	0	2
Systèmes riziocoles (VEN)	2	1

- 18 La carte ci-dessous a été élaborée par le Bureau pays, à la demande de l'Équipe d'évaluation. Elle présente les zones d'intervention des projets de la FAO pendant la période d'évaluation et indique en rouge les sites couverts par les visites de terrain.

Carte préfectorale des zones d'intervention des projets de la FAO



- 19 Durant les visites de terrain, l'Équipe a utilisé plusieurs outils d'évaluation, dont les entretiens semi-structurés et les groupes de discussion (focus group), pour recueillir les points de vue des bénéficiaires et de l'ensemble des communautés ainsi que des partenaires de mise en œuvre. Les sites ayant bénéficié de projets à présent clos ont été inclus afin d'examiner la durabilité des interventions et les stratégies de sortie.
- 20 Une cartographie des acteurs a été effectuée avec le soutien du Bureau pays pour identifier les interlocuteurs principaux dans chaque communauté que l'Équipe d'évaluation a sélectionnée ainsi qu'à Conakry.
- 21 En ce qui concerne le **Domaine prioritaire 2** (Renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural), qui s'articule autour de l'appui à la formulation de politiques ou au développement de capacités au niveau institutionnel, la méthodologie a reposé sur la conduite d'entretiens avec des informateurs clés dans les institutions **SOUTENUES** par les projets, principalement à Conakry mais aussi dans les préfectures.
- 22 Étant donné le nombre limité d'institutions bénéficiaires, l'Équipe d'évaluation a pu rencontrer la quasi-totalité des institutions soutenues par les projets: le Ministère de la pêche (amélioration du cadre juridique réglementaire), le Ministère de l'agriculture, le Ministère de l'élevage (préparation du recensement national, rédaction du PNIASAN, finalisation de la loi d'orientation agricole), la Direction nationale de l'agriculture et la Direction régionale des semences et intrants de Kindia (élaboration de la politique semencière nationale), l'IRAG (élaboration d'un plan stratégique à long terme pour la recherche agronomique). Le Centre horticole de Dalaba (appui à l'élaboration du Plan national de relance de l'horticulture) n'a pas été visité, car le directeur était absent lors de la mission de terrain. L'identification des informateurs a été effectuée avec le soutien du Bureau pays.
- 23 Le **Domaine prioritaire 3** a fait l'objet d'une analyse plus approfondie, étant donné la taille de son budget et le caractère particulier de la crise Ebola durant la période d'évaluation. À ce titre, des questions d'évaluation spécifiques ont été développées dans le cadre d'une étude de cas sur les projets de réponse à Ebola, menée par un des consultants de l'équipe. Celui-ci a assuré, lors du travail de terrain, une couverture représentative des communautés ayant reçu l'assistance de la FAO pendant la période concernée. L'équipe a recueilli des récits individuels et collectifs de personnes ayant bénéficié d'un soutien de la FAO, afin de tirer des enseignements quant au rôle de l'Organisation dans cette situation d'urgence.

## 1.5 Limites de l'évaluation

- 24 Cette évaluation s'est déroulée dans un contexte favorable, avec un soutien conséquent de la part du Bureau pays. La mission de terrain, d'une durée de deux semaines, a permis à l'Équipe de visiter un nombre important de projets et de bénéficiaires, par rapport au nombre total de projets mis en œuvre pendant la période évaluée.
- 25 Toutefois, et ceci malgré les efforts du Bureau pays, l'Équipe a parfois eu du mal à rencontrer certaines personnes ou certains groupes lors des visites de terrain mais aussi à Conakry, en raison de retard d'informations empêchant l'organisation des rencontres ou de l'impossibilité de se procurer les coordonnées de certains interlocuteurs (comme cela a été le cas pour la Banque Mondiale ou d'autres bailleurs n'ayant pas de relation avec la FAO).
- 26 En raison de l'arrivée de la saison des pluies juste après la mission de planification et de l'impraticabilité de certaines routes, l'Équipe d'évaluation a dû reporter la mission de terrain de deux mois, avec un allongement conséquent de la durée totale de cette évaluation. Avant de décider le report de cette mission, les responsables de l'évaluation ont consulté le Bureau pays afin de s'assurer que les résultats pourront toujours être pris en compte dans le nouveau CPP.
- 27 Enfin, le mauvais état de certaines routes (même en dehors de la saison des pluies) n'a pas permis de visiter certains sites, notamment en Guinée forestière.

## 1.6 Structure du rapport

- 28 Une description du contexte du pays et un aperçu du programme de la FAO sur la période 2013-2017 sont présentés au chapitre 2 du rapport. Le chapitre 3 analyse le positionnement stratégique de la FAO en Guinée, à savoir: la pertinence globale du programme, les avantages comparatifs de la FAO en Guinée, la qualité des partenariats noués par la FAO avec les autres acteurs du secteur rural et la cohérence interne du programme.
- 29 Le chapitre 4 présente les résultats de l'analyse des contributions de la FAO dans les domaines prioritaires identifiés dans le CPP. Cette section porte en particulier sur la pertinence des différentes interventions par rapport aux résultats attendus dans le CPP, et les effets/changements produits par ces interventions au niveau des communautés et au niveau des acteurs nationaux (selon le type de projet). Les conclusions et recommandations sont présentées au chapitre 5. Elles sont organisées par thème et couvrent l'ensemble des questions d'évaluations présentées précédemment.

## 2. Contexte

### 2.1 Aperçu de la Guinée

- 30 La République de Guinée couvre une superficie de 245 857 Km<sup>2</sup> pour une population estimée à environ 10,6 millions d'habitants en 2014 dont 52 % de femmes et 48 % d'hommes. La proportion rurale de la population, estimée à 80 %, tire l'essentiel de ses revenus (79 %) des activités agricoles (PNDA, 2017, version provisoire).
- 31 Sur le plan économique, les performances de la Guinée sont restées structurellement très faibles. Selon les données du *World Development Indicators*, cité par la PNDA (2017), le pays a enregistré une moyenne annuelle de 2,4 % entre 2005 et 2007, puis de 2,2 % entre 2008 et 2010 (correspondant à la période de crises énergétique, financière et alimentaire) et de 3,4 % entre 2011 et 2013. Selon le Plan national de développement sanitaire 2016-2020, l'activité économique a connu une reprise à partir de 2011, qui s'est poursuivie en 2012 avec un taux de croissance de 3,9 % par an.
- 32 Toutefois, en raison des agitations socio-politiques et de la maladie à virus Ebola qui ont fortement perturbé le cours normal des activités économiques en Guinée, ce rythme s'est ralenti faisant chuter la croissance à 2,3 % en 2013, à 1,1 % en 2014 puis à 0,1 % en 2015. Il en a résulté un recul net du revenu par tête d'environ 0,5 % durant la période. Ainsi, l'économie guinéenne n'a pas encore amorcé une croissance soutenue et durable permettant d'atteindre le niveau de 7 % requis dans les pays les moins avancés afin de réduire significativement la pauvreté.
- 33 Selon les résultats de l'ELEP-2012<sup>2</sup>, plus de la moitié (55,2 %) des Guinéens vit en-dessous du seuil de pauvreté monétaire. Quant à la pauvreté multidimensionnelle, elle touche 60,7 % de la population, en particulier les femmes et les enfants (Institut national de la statistique & Banque mondiale 2016). Cela signifie qu'environ trois cinquièmes de la population guinéenne (soit 7,5 millions de personnes) souffrent de privations multiples en termes de biens durables et de services sociaux de base (instruction, eau potable, assainissement, électricité, logement, etc.).
- 34 Selon l'Enquête intégrée de base pour l'évaluation de la pauvreté, les taux de malnutrition des enfants sont élevés et ont tendance à croître. En 2008, 40 % des enfants de moins de 5 ans souffraient de malnutrition chronique. Parmi eux, 20,7 % étaient atteints de malnutrition chronique sévère (Source: UNICEF, Analyse de la Situation des Enfants en Guinée, 2015).
- 35 La problématique de l'insécurité alimentaire a fait l'objet d'une prise en charge dans le cadre de la mise en œuvre de différentes Lettres de politiques agricoles (LPA) et de la Politique nationale de développement agricole (PNDA) à travers notamment, le Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA), le Programme national de sécurité alimentaire (PNSA), et le **Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire 2011-2015 (PNIASA)**, en tant que déclinaison nationale du Programme régional d'investissement agricole (PRIA) de la CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest) (ECOWAP)/PDDAA/NEPAD.

### 2.2 La crise Ebola

- 36 L'épidémie de maladie à virus Ebola (MVE) a gravement touché la Guinée, avec des effets meurtriers tragiques et un impact négatif sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. La Guinée a enregistré 3 814 cas dont 2 544 décès, soit un taux de létalité de 67 % (voir Appendice 3 de ce document). La quasi-totalité des régions sanitaires (7/8) et des districts sanitaires (31/38) a été touchée par la MVE. L'épidémie de la MVE a eu un impact non négligeable sur l'utilisation, l'accès et l'offre des services sociaux de base, dégradant encore davantage des indicateurs sociaux déjà alarmants.

---

2 Enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté



- 37 Les femmes ont été plus exposées à la maladie du fait de leur rôle pour dispenser les soins. Les enfants ont été plutôt exposés aux risques d'exploitation et de travail dans les zones affectées, en raison de la baisse de la fréquentation scolaire, mais aussi à des risques de traumatismes psychologiques bien souvent ignorés et à une vulnérabilité accentuée par la perte de l'un ou de deux de leurs parents.
- 38 La crise a touché tous les secteurs d'activité, entraînant une baisse sensible du PIB et des revenus des populations, augmentant ainsi leur pauvreté. Même s'il n'existe pas de valeurs actualisées des indices de pauvreté après l'épisode d'Ebola, les résultats d'une enquête téléphonique sur les impacts socio-économiques de la MVE, réalisée en 2015, suggèrent une aggravation de la pauvreté monétaire.
- 39 Dans le domaine économique et financier, le choc a été également violent. Le taux de croissance économique réelle a considérablement chuté à 1,1% en 2014, contre une prévision de 4,5 %. Les baisses de recettes fiscales induites par ce fléchissement sont estimées à plus de 1 150 milliards de francs guinéens (environ 160 millions d'USD) tandis que les dépenses se sont accrues du fait des exigences de prises en charge sanitaires pour la prévention et le traitement de la maladie, creusant ainsi le déficit public et accroissant les besoins de financement de l'Etat, y compris sous forme d'assistance budgétaire.
- 40 De nombreux emplois ont été perdus: selon les statistiques officielles, six plans de licenciement ont été annoncés et 2 180 suppressions d'emplois ont été enregistrées dans le secteur formel à la fin de février 2015. Il est même estimé que les effets dévastateurs sur l'emploi sont plus importants car les données susmentionnées masquent en fait la réalité du marché de l'emploi domestique à cause de la prépondérance des activités informelles dans l'économie nationale. Globalement, les effets négatifs de la maladie à virus Ebola ont lourdement affecté toutes les couches de la population et tous les secteurs de l'économie guinéenne. (Source: Guinée, Stratégie de relance socio-économique post-Ebola, 2014-2017)
- 41 Le secteur minier, qui a été le plus touché, fait continuellement l'objet de la méfiance des investisseurs, tant les prix des matières premières sont en chute libre sur les marchés internationaux (sources: Institut national de la statistique & Banque mondiale, 2016. Rapport d'enquête téléphonique sur les impacts socio-économique de la MVE en Guinée).
- 42 L'épidémie a aussi eu un impact négatif sur l'entraide sociale et a entraîné la stigmatisation des ménages contaminés mais aussi des malades guéris.

## 2.3 Les politiques et programmes nationaux

### 2.3.1 En vigueur au moment de l'élaboration du CPP (2013)

#### *DSRP*

- 43 Pour faire face à la situation de pauvreté et de vulnérabilité des populations, le Gouvernement guinéen a élaboré en 2010, avec l'appui des Partenaires techniques et financiers, un **Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DSRP) (2010-2015)** qui s'inscrit dans la perspective de réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement pour l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim (OMD n°1). Il constituait alors le cadre de référence en matière de développement socio-économique et un socle de discussion entre le gouvernement et les partenaires du développement. Le DSRP reconnaît, dans son plan stratégique, un rôle majeur au secteur agricole dans l'accélération de la croissance économique du pays, la sécurité alimentaire et l'accroissement des revenus des plus démunis.
- 44 La Guinée a utilisé successivement deux types de documents: i) la LPDA (Lettre de politique de développement de l'agriculture) qui a connu deux versions successives dont la dernière date de la période 1998-2006 et ii) la PNDA (Politique nationale de développement agricole) pour la période 2007-2015. Ces deux types de documents ont constitué des instruments politiques fédérateurs.

*PNDA (vision 2015)*

- 45 Le Plan d'action de la PNDA vise l'amélioration durable de la productivité à travers une gestion des ressources naturelles protectrice de l'environnement et l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture. Les neuf programmes fédérateurs sont: i) le programme de **développement des productions vivrières notamment du riz** dans le cadre de systèmes de production durables; ii) le programme de **promotion des exportations agricoles**; iii) le programme de développement des **productions animales**; iv) le programme de développement des **infrastructures d'accès et de marchés agricoles**, forestiers et d'élevage; v) le programme de **gestion intégrée des ressources naturelles** (eaux, sols, forêts et faune sauvage); vi) le programme de **renforcement des capacités des OP, du secteur privé et des services agricoles**; vii) le programme de **prévention et de gestion des crises alimentaires**; viii) le programme de **développement du marché d'approvisionnement et de distribution des intrants** et équipements agricoles et vétérinaires; ix) le programme d'identification et de renforcement d'un **système de financement** du secteur agricole.

*PNIASA (2013-2017)*

- 46 Le PNIASA s'inscrit dans la nouvelle vision de la Politique nationale de développement agricole (PNDA), et s'articule autour de six programmes: (i) Programme de développement durable de la **riziculture**, (ii) Programme de **diversification** de la production alimentaire et amélioration de la nutrition des populations; (iii) Programme de **promotion des exportations agricoles** et de l'agrobusiness; (iv) Programme de promotion de la **gestion durable des ressources naturelles** (v) Programme d'amélioration de la **qualité des services agricoles et d'appui aux organisations de producteurs** (vi) Programme de **renforcement institutionnel** de la mise en œuvre du PNIASA.
- 47 Chaque programme comporte des sous-programmes avec des objectifs et les principales interventions. La mise en place des six programmes du PNIASA nécessiterait un montant de 1 070 millions d'USD sur une période de cinq ans (2013-2017).

### 2.3.2 En vigueur au moment de l'évaluation (2017)

*Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020*

- 48 Le **Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020** a vu le jour dans un contexte de reprise économique après les faibles performances enregistrées sur la période 2013-2015, dues à un environnement défavorable marqué, sur le plan interne, par les tensions socio-politiques et les stigmates de la Maladie à virus Ébola (MVE) et, sur le plan externe, par la baisse des cours mondiaux des produits d'exportations.
- 49 Le PNDES se présente comme le cadre fédérateur des stratégies thématiques et sectorielles en cours de validité. Ces dernières font, en retour, parties intégrantes du Plan. Le PNDES vise à assurer la synergie de toutes ces stratégies dans la perspective d'une meilleure coordination de l'action publique au cours de la période et d'une plus grande efficacité en termes de résultats du développement.
- 50 Il s'est fixé comme objectif global de «promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des Guinéens, opérer la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la trajectoire du développement durable». Deux résultats finaux sont attendus relativement à cet objectif global, à savoir (i) «à l'horizon 2020, le bien-être de la population guinéenne est amélioré, les inégalités sont réduites et l'équité intergénérationnelle est garantie» et (ii) «la transformation structurelle durable de l'économie guinéenne est amorcée».
- 51 Ce contexte de reprise économique contraste avec un net ralentissement des progrès sociaux. Outre l'aggravation de la pauvreté, les réalisations dans l'atteinte des cibles des OMD font ressortir d'importants écarts que la Guinée doit combler dans bien des domaines (la malnutrition, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la mortalité maternelle - qui sont parmi les plus élevées de la sous-région - et la gestion durable de l'environnement) (PNDES, 2017. Volume 1. Document principal).

- 52 Pour obtenir ses résultats et atteindre les cibles fixées, le PNDES s’attachera ainsi à: (i) consolider les acquis de la Stratégie de relance et de résilience socio-économique post-Ebola 2015-2017; (ii) poursuivre et parachever la mise en œuvre des différentes composantes de cette stratégie; (iii) rendre opérationnel son instrument financier: le Fonds national de relance et résilience post-Ebola; (iv) prolonger durablement les retombées positives de ses interventions.

#### PASANDAD

- 53 Le **Programme accéléré de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durable (PASANDAD)** pour la période 2016-2020 est une composante importante du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 qui s’inscrit dans les efforts de relèvement post-Ebola.
- 54 Le PASANDAD a été élaboré suivant une approche multisectorielle, intégrant l’ensemble des secteurs agricoles et non agricoles qui concourent à la lutte contre l’insécurité alimentaire, mais aussi pour la première fois contre la malnutrition et la sous-alimentation. Il prévoit de mettre en œuvre les conditions nécessaires à une accélération des différentes activités des filières agricoles (filières agro-sylvo-pastorales et halieutique).
- 55 Le PASANDAD vise à l’horizon 2020: une croissance annuelle du secteur primaire de 6,5 %, une réduction de l’incidence de la pauvreté alimentaire de 18,2 % en 2012 à 9,1 %, à travers: (i) la promotion de la **mécanisation et l’intensification de l’agriculture vivrière**; (ii) le renforcement des **capacités des petites exploitations**; (iii) la promotion de la **transformation, conservation et commercialisation** des produits agricoles, halieutiques, forestiers et d’élevage.
- 56 En s’appuyant sur ces documents, le secteur agricole a entrepris l’élaboration de la PNDA (2016 - 2025) et du PNIASAN (2018 – 2025). La PNDA (déjà validée) définit la politique de développement du secteur agricole. Le PNIASAN (en attente d’approbation par le Gouvernement) est le plan opérationnel de la PNDA.

#### PNDA (horizon 2025)

- 57 La Politique nationale de développement agricole de la Guinée se décline en trois axes stratégiques, comme illustré dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 2:** Axes prioritaires et sous-axes de la PNDA

AXES PRIORITAIRES	Sous-axes
Accroissement de la productivité des principales spéculations agricoles	1. Amélioration des pratiques agricoles
	2. Aménagement de sites dédiés aux exploitations agricoles
	3. Intensification intelligente de la lutte contre les ravageurs de l’agriculture
Amélioration de l’accès aux marchés porteurs des produits agricoles	4. Amélioration de la connaissance des marchés porteurs
	5. Renforcement des infrastructures d’accès aux marchés
	6. Promotion de la structuration des chaînes de valeurs
Amélioration de la gouvernance du secteur agricole	7. Coordination, financement et suivi-évaluation de la PNDA
	8. Amélioration des services agricoles
	9. Promotion du capital humain dans le secteur agricole (formation professionnelle agricole, emploi des jeunes et autonomisation des femmes)
	10. Renforcement de la résilience du secteur agricole
	11. Amélioration de la sensibilité des productions agricoles à l’alimentation et à la nutrition

### *PNIASAN (2018-2025)*

- 58 Le PNIASAN 2018-2025 est défini comme étant le cadre de planification et de coordination stratégique de la Politique nationale de développement agricole (PNDA) à l'horizon 2025. Pour son élaboration, il a été procédé au diagnostic du secteur agricole, combiné avec l'analyse de l'environnement international. Ce diagnostic a mis en évidence trois enjeux majeurs qui sont a) la sécurité alimentaire; b) l'équilibre de la balance commerciale agroalimentaire; c) la résilience du système de production.
- 59 L'objectif général du PNIASAN est d'accroître la contribution du secteur agricole à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la réduction de la pauvreté des populations guinéennes. Cet objectif général passe par l'atteinte d'un objectif stratégique qui vise à augmenter la croissance et le commerce agricoles, basé lui-même sur l'atteinte de trois objectifs intermédiaires: i) **accroître la productivité**; ii) **améliorer l'accès aux marchés porteurs**; iii) **améliorer la gouvernance du secteur agricole**. Ces trois défis sont à relever dans les huit prochaines années.
- 60 Le PNIASAN fédère l'ensemble des projets et programmes en cours et futurs dans le secteur (étatiques et privés). Il prend en compte les ressources internes de l'État, les financements des Partenaires techniques et financiers ainsi que les contributions du secteur privé et de la société civile.
- 61 Sur la période 2018-2020, il vise notamment à mobiliser les ressources additionnelles nécessaires à la mise en œuvre effective du Programme accéléré de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durable de la Guinée (PASANDAD), dans une stratégie de territorialisation du développement agricole. Le PNIASAN génère les Cadres des dépenses à moyen terme (CDMT) et les Budgets-Programmes du Ministère de l'agriculture (MA), du Ministère de l'élevage et des productions animales (MEPA), du Ministère de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie maritime (MPAEM) et du Ministère de l'environnement, des eaux et des forêts (MEEF).
- 62 Le PNIASAN (contrairement au PNIASA, mentionné plus haut) intègre les domaines transversaux tels que les dimensions de genre, environnementale et sociale pour renforcer l'efficacité et la durabilité des actions à entreprendre dans un contexte de changement climatique. Il permet d'informer l'ensemble des parties prenantes sur les progrès accomplis dans une logique d'approche sectorielle et constitue un outil d'alignement et d'harmonisation de l'ensemble des interventions en cours d'exécution et en préparation.

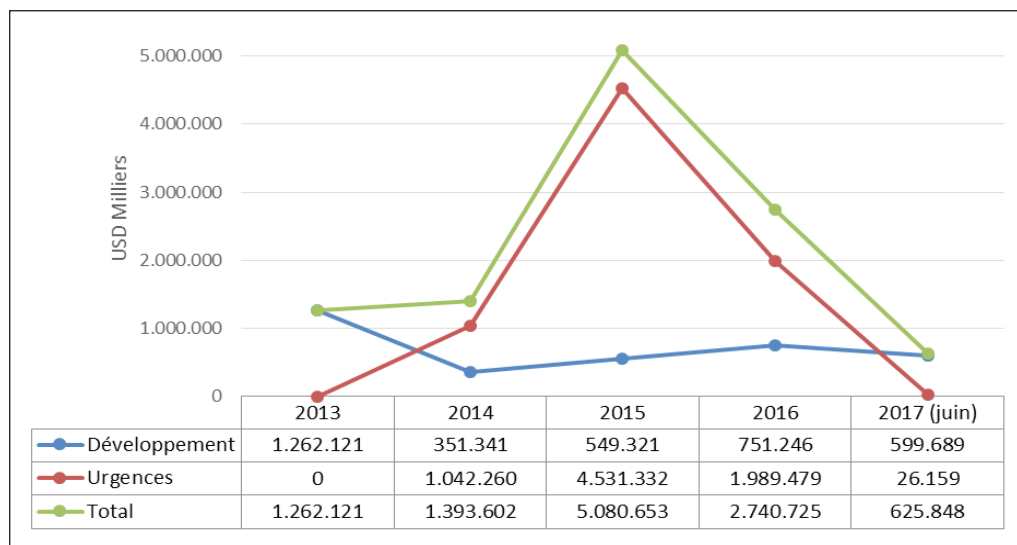
## **2.4 La FAO en Guinée**

### **2.4.1 La Représentation**

- 63 La Guinée est membre de la FAO depuis 1959 et a une Représentation à Conakry depuis 1977. Le Bureau est sous la responsabilité du Bureau régional pour l'Afrique, basé à Accra. Le Bureau a connu un changement de FAOR en juillet 2017, au cours de cette évaluation. Le précédent FAOR était en poste depuis mars 2011.
- 64 Le Bureau est composé d'une équipe d'environ huit personnes (financées par le Programme régulier) et de deux fonctionnaires du Gouvernement guinéen, ainsi que de consultants nationaux pour des appuis ponctuels, financés par les projets.
- 65 Depuis 2013, la FAO a mis en œuvre 17 projets nationaux, dont 13 sont des projets PCT et 4 sont des projets financés par des ressources extrabudgétaires. Les dépenses totales sur la période évaluée ont été d'environ 11 millions d'USD. Les interventions d'urgence, principalement en réponse à l'épidémie Ebola, correspondent à 68 % du total. Sur la

période évaluée, la FAO a également mis en place 14 projets Telefood<sup>3</sup> pour un budget total d'environ 165 000 USD.

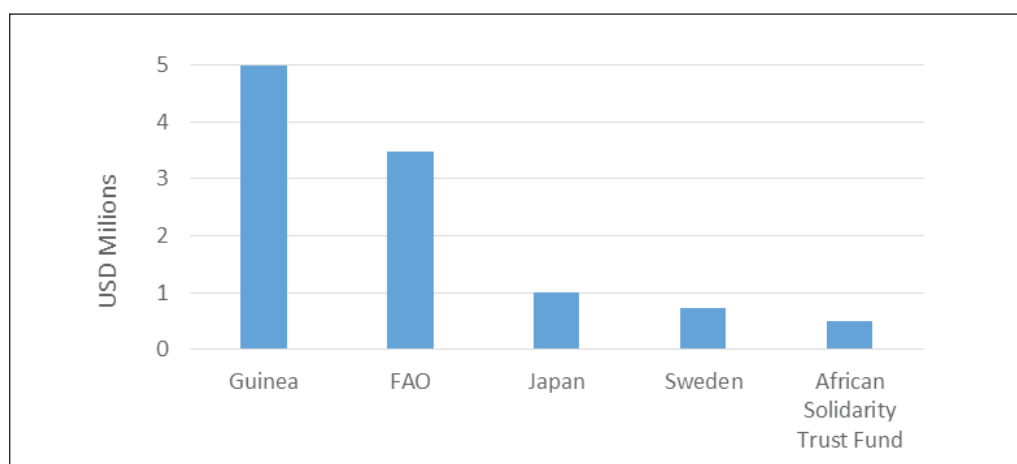
**Figure 1:** Dépenses par an sur la période 2013 - 2017 (juin)



Source: FPMIS - juin 2017

- 66 La Guinée a également été incluse dans 14 projets mondiaux et régionaux en tant que pays bénéficiaire (la liste des projets nationaux, mondiaux et régionaux est présentée en Annexe 1).
- 67 En termes de projets nationaux, le gouvernement de Guinée et la FAO sont les principales sources de financements pour la période 2013-2017, contribuant ensemble à 79 % du portefeuille, suivis par le Japon et la Suède (respectivement 9 % et 7 %). La Guinée a notamment financé, suite à un prêt de la Banque mondiale dans le contexte de l'épidémie de la maladie Ebola, un projet de 5 millions d'USD (mis en œuvre par la FAO à travers un UTF) alors que la FAO a mis en œuvre 13 projets PCT disposant de budgets plus limités<sup>4</sup>.

**Figure 2.** Contribution des donateurs au portefeuille de projets nationaux (2013-2017)



Source FPMIS – Juillet 2017

3 Le TELEFOOD est une campagne annuelle de sensibilisation et de collecte de fonds au moyen d'émissions à la télévision, de concerts, de soirées de gala et d'autres manifestations. Cet instrument a été lancé au niveau international par la FAO en 1997 après le Sommet mondial de l'alimentation. Tous les fonds recueillis sont versés sur un compte bancaire ouvert par la Représentation de la FAO au niveau du pays. Ils sont gérés par cette dernière et servent au financement des projets de dimension modeste en faveur de producteurs vulnérables.

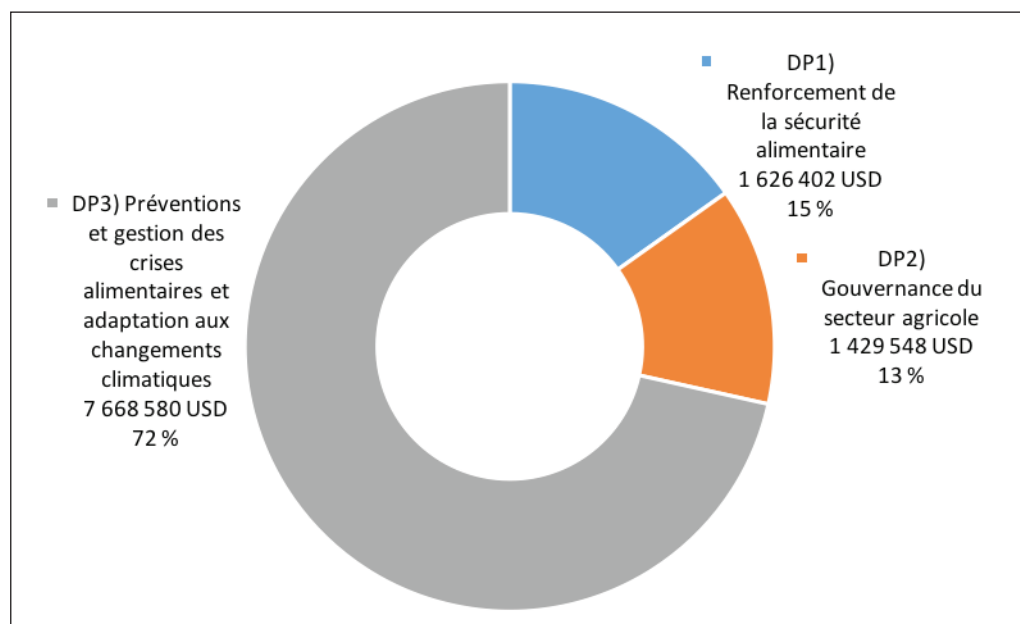
4 Les projets du PCT ont un budget maximal de 500 000 USD et doivent être réalisés sur une période de 24 mois. Leur durée peut être prolongée à 36 mois, si la situation le justifie, l'autorisation étant accordée au cas par cas.

## 2.4.2 Aperçu du programme

68 Le Cadre de programmation pays de la Guinée 2013-2017, document d'orientation des actions de la FAO sur le moyen terme au niveau du pays, identifie trois domaines prioritaires:

- i Renforcement de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- ii Renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural;
- iii Renforcement de la résilience du pays et des populations vulnérables face aux crises alimentaires, aux catastrophes et aux changements climatiques.

**Figure 3:** Allocations budgétaires par domaine prioritaire du CPP



Source FPMIS – Juillet 2017

69 Les interventions de la FAO mises en œuvre sur la période couverte par l'évaluation sont résumées ci-dessous, pour chaque domaine prioritaire du CPP.

70 Le **Domaine prioritaire 1** (DP1) a comme objectif général de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers les effets attendus suivants:

- Effet 1.1: La productivité agricole des petits producteurs est accrue;
- Effet 1.2: La production agricole est diversifiée et accrue;
- Effet 1.3: Le statut nutritionnel des populations vulnérables est amélioré;
- Effet 1.4: L'accès au marché local, régional et international est favorisé;
- Effet 1.5: La gestion intégrée et participative des ressources naturelles est effective.

71 En soutien à une *productivité agricole plus diversifiée* (effet 1.2) et un *meilleur accès aux marchés* (effet 1.4), la FAO a mis en place plusieurs projets PCT: d'une part, l'élaboration d'une stratégie de lutte intégrée contre les chenilles urticantes du riz (dans la région de Boké) et une évaluation des Systèmes de production, de transformation, de stockage et de commercialisation du riz produit en Guinée; d'autre part, l'appui au développement de l'apiculture et à la valorisation des produits forestiers non ligneux, en particulier la production du beurre de karité à Kankan.

72 La FAO a également mis en place des interventions visant *l'amélioration du statut nutritionnel des populations vulnérables* (effet 1.3): notamment, l'appui à la gestion intégrée de la malnutrition chronique dans le pays, l'appui à l'élaboration du Programme

accélééré de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durable de la République de Guinée (2016-2020) et l'étude de l'actualisation du profil de sécurité alimentaire et nutritionnel de la Guinée.

- 73 Le **Domaine prioritaire 2** (DP2) a comme objectif le renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural à travers les effets suivants:
- Effet 2.1: La coordination des activités des différents partenaires est renforcée et est effective;
  - Effet 2.2: Les cadres juridiques et réglementaires du secteur rural sont actualisés, diffusés et appliqués;
  - Effet 2.3: Les capacités d'intervention des services publics, des organisations socioprofessionnelles et autres agents privés sont renforcées;
  - Effet 2.4: Les systèmes d'information et de production des statistiques sont renforcés.
- 74 Dans ce domaine, la FAO a mis en place des projets PCT visant *l'actualisation et diffusion des cadres juridiques et réglementaires du secteur agricole et rural* à travers l'assistance au gouvernement pour l'élaboration d'une politique semencière nationale, l'appui à la finalisation de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et l'amélioration du cadre juridique et réglementaire du secteur de la pêche et de l'aquaculture.
- 75 La FAO a également soutenu le gouvernement pour l'élaboration d'un plan à long terme pour la recherche agronomique en Guinée et pour la mise en place d'un Plan national de relance de l'Horticulture. Ces PCT contribuent à l'effet 2.3 relatif au *renforcement des capacités d'intervention des services publics, des organisations socioprofessionnelles et autres structures privés*.
- 76 En outre, la FAO fournit actuellement une assistance préparatoire au Recensement national de l'agriculture et de l'élevage (RNAE) en tant qu'appui au *renforcement des systèmes d'information et de production des statistiques* (effet 2.4).
- 77 Enfin, le **Domaine prioritaire 3** (DP3) concerne le renforcement de la résilience et est articulé autour des volets suivants:
- Effet 3.1: Des mécanismes durables de prévention et de gestion des crises alimentaires et des catastrophes sont définis et fonctionnels;
  - Effet 3.2: Des mécanismes durables de gestion des catastrophes naturelles, d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience sont définis et sont fonctionnels.
- 78 Même si au moment de l'élaboration du CPP la maladie à virus Ebola n'existait pas, les projets de la FAO en réponse à l'épidémie de la maladie se rattachent certainement à ce domaine prioritaire. Ces interventions ont consisté principalement en la distribution de semences vivrières et maraîchères ainsi que d'unités de traction animale, mais aussi en des campagnes de sensibilisation sur les mesures de prévention de la maladie (notamment à travers des radios rurales). D'autre part, la FAO a fourni un appui aux communautés de pêcheurs de la zone côtière de la Guinée, victimes de l'épidémie, pour contribuer à la reprise effective et à l'accroissement des activités de pêche.
- 79 Toujours dans le cadre de son programme d'urgence (mais sans lien avec Ebola), la FAO a également mis en œuvre en 2014-2015 un projet d'assistance aux populations victimes des inondations dans les préfectures de Kindia, Tougué, Siguiri, Dinguiraye et Kankan afin de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience des ménages affectés.

#### 2.4.3 Relations avec le Bureau régional et le Siège

- 80 Malgré les indicateurs de développement socio-économique de la Guinée, qui révèlent une situation et un contexte très délicats, en particulier pour le secteur agricole, la visibilité

du pays au sein de la FAO reste limitée. En effet, au-delà des activités et des projets réalisés par le Bureau de la FAO en Guinée à travers son CPP, le pays ne bénéficie d'aucune des initiatives régionales<sup>5</sup> ni n'a été inclus parmi les pays focus pour les objectifs stratégiques de la FAO au niveau mondial.

- 81 Cependant, il est important de remarquer que le personnel du Bureau régional a soutenu le Bureau national dans le cadre de plusieurs projets d'assistance technique, surtout en ce qui concerne le renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural guinéen. Dans le cadre de la réponse à l'épidémie de Ebola, le Siège a surtout aidé le Bureau pays pour la mobilisation des ressources (projets OSRO/GUI/501/SWE et OSRO/GLO/507/USA) tandis que le hub résilience de Dakar a fourni une assistance très appréciée pour la formulation du principal projet national (en terme de budget) du portefeuille de la FAO en Guinée 2013-2017 ainsi que dans la coordination du personnel du Bureau pays lors de l'urgence.

## 2.5 Pertinence du CPP par rapport aux objectifs nationaux et de la FAO

### Constatations principales:

- Le Cadre de programmation pays de la FAO 2013-2017 est aligné sur deux des six programmes prioritaires du PNIASA, liés à la diversification de la production alimentaire et à l'amélioration de la qualité des services agricoles et de l'appui aux organisations de producteurs.
- La thématique de la promotion de la gestion durable des ressources naturelles (autre programme prioritaire du PNIASA) se retrouve dans le CPP, mais ne se reflète pas dans les projets mis en œuvre pendant la période évaluée.
- Les priorités du PNIASA liées au développement de la riziculture et à la promotion des exportations agricoles et de l'agrobusiness n'ont pas été priorisées dans le CPP, ni dans les projets (sauf pour la riziculture pour laquelle on retrouve deux projets).
- La FAO a inclus dans le domaine prioritaire 3 et dans les thèmes transversaux du CPP, les thématiques de changement climatique, gestion des crises, résilience, genre, emploi des jeunes et aspects fonciers, en l'absence de stratégie nationale, s'alignant ainsi sur le cadre stratégique de la FAO
- Des projets d'urgence ont été développés en cohérence avec le domaine prioritaire 3 du CPP, pour répondre à la crise Ebola. Toutefois, ceux-ci ne s'inscrivent pas dans un amendement officiel du CPP ni dans une stratégie FAO Guinée de réponse à la crise.
- Le programme de la FAO en Guinée répond aux priorités des axes stratégiques I et II du PNUAD 2013-2017 qui concernent la bonne gouvernance et la réduction de la vulnérabilité.

### 2.5.1 Alignement sur les politiques nationales

- 82 Au moment de son élaboration, conformément aux directives de la FAO, le CPP s'est aligné sur les politiques et programmes de développement en vigueur en Guinée et a tenu compte des orientations régionales et internationales applicables au secteur agricole guinéen. Ainsi, l'Annexe A du document du CPP contient une matrice établissant les correspondances entre les priorités du programme de la FAO en Guinée et les priorités reflétées dans la PNDA, le PNIASA, le PNUA, les Objectifs stratégiques de la FAO et l'ECOWAP (politique agricole commune de l'Afrique de l'Ouest). L'évaluation a permis d'approfondir l'analyse de cet alignement en tenant compte aussi du DSRPIII (voir Appendices 5, 6 et 7 de ce rapport).
- 83 Pendant la période prise en considération par cette évaluation, la Guinée a développé, actualisé et adopté d'autres documents stratégiques concernant le secteur du développement rural et agricole à savoir le PNDES 2016-2020, le PASANDAD 2016-2020 et le PNIASAN 2018-2025.

---

5 Les Initiatives répondent aux priorités des États membres et permettront d'avoir des résultats tangibles dans des délais bien précis, tout en répondant aux Objectifs stratégiques de la FAO. En Afrique, la FAO a organisé et intégré ses activités dans la région autour de trois initiatives régionales: i) Nouveau Partenariat pour vaincre la faim en Afrique d'ici 2025; ii) Gestion intégrée des paysages agricoles en Afrique; iii) Renforcement de la capacité d'adaptation dans les zones arides d'Afrique. Ces initiatives ont été élaborées sur la base d'un examen intersectoriel et interdisciplinaire approfondi des questions régionales.



- 84 Le PNIASA a été considéré comme le document de référence pour l'analyse de l'alignement sur les politiques nationales, étant donné son existence au moment de l'élaboration du CPP et sa pertinence par rapport à la période de mise en œuvre (2013-2017), qui correspond à celle du CPP. De plus, l'adhésion de l'État guinéen au processus du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) fait du PNIASA le principal document national de planification des interventions dans le secteur agricole et rural. Il constitue le fondement et sert de base aux autres documents stratégiques du secteur agricole élaborés et validés par la suite (PASANDAD 2016-2020; PNIASAN 2018-2020).
- 85 Comme indiqué dans la section 2.3, le PNIASA est composé de six grands programmes: 1- Développement durable de la riziculture; 2- Diversification de la production alimentaire et amélioration de la nutrition des populations; 3- Promotion des exportations agricoles et de l'agrobusiness; 4- Promotion de la gestion durable des ressources naturelles; 5- Amélioration de la qualité des services agricoles et appui aux organisations de producteurs; 6- Renforcement institutionnel de la mise en œuvre du PNIASA.
- 86 Dans l'ensemble, le CPP et les initiatives mises en œuvre par la FAO pendant la période d'évaluation sont surtout alignées sur les programmes 2, 5 et 6 du PNIASA.
- 87 Le thème de la **diversification de la production alimentaire** est au cœur de plusieurs projets réalisés par la FAO pendant la période évaluée, y compris ceux liés à la réponse à Ebola (pour le premier thème). En particulier, le domaine prioritaire 1 du CPP (Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle) inclut des effets et produits en lien avec le programme 2 ainsi qu'un produit lié au programme 4.
- 88 En effet, la **promotion de la gestion durable des ressources naturelles** est mentionnée dans le produit 1.5. Toutefois, aucun projet sur la gestion des ressources pastorales, de l'eau et des forêts ne figure dans le portefeuille d'activités de la FAO entre 2013 et 2017<sup>6</sup>.
- 89 Le domaine prioritaire 2 du CPP (Renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural) aborde plutôt les thèmes des programmes 5 (Amélioration de la qualité des services agricoles et appui aux organisations de producteurs) et 6 (Renforcement institutionnel) du PNIASA. L'importance de ces thèmes pour la FAO se reflète dans la mise en œuvre de projets d'appui au service public (Plan stratégique de l'Institut de recherche pour le développement agricole, recensement agricole, renforcement du laboratoire national de PV/DS) et de projets d'appuis aux OP au niveau local (projets karité et apiculture).
- 90 Cependant, en termes **d'amélioration de la qualité des services agricoles** et d'appui aux organisations de producteurs, on note qu'aucun projet d'appui spécifique à l'ANPROCA n'a été développé dans le cadre du CPP (bien que l'agence ait été impliquée dans la mise en œuvre de certains projets). L'ANPROCA étant l'agence fournissant des services aux producteurs, une amélioration de la qualité des services agricoles ne peut se faire sans un soutien à cette agence.
- 91 Le premier programme du PNIASA concerne le **développement de la riziculture**. Alors que le mandat de la FAO permettrait parfaitement de soutenir les objectifs de ce programme, la riziculture n'apparaît pas être une priorité dans le CPP, qui n'a qu'un seul effet en lien avec celle-ci (effet 1.1, qui prévoit une augmentation du rendement moyen de riz de 1,5t/ha à 3t/ha). En correspondance avec cet effet, deux projets ont été mis en œuvre sur la période évaluée (PCT 3505, GCP/RAF/489/VEN).
- 92 Le programme 3 du PNIASA concerne en revanche la **«Promotion des exportations agricoles et de l'agrobusiness»**, thématique en lien avec l'OS4 de la FAO, mais qui n'a pas été priorisée dans le CPP. Bien que cela ne représente pas un problème en soi, une justification pourrait être souhaitable dans le document du CPP, afin d'expliquer pourquoi la FAO a choisi en Guinée de ne pas soutenir le gouvernement sur ce thème, qui constitue une des cinq priorités au niveau national, et un objectif stratégique de la FAO.

---

6 À l'exception du projet régional EP/INT/503/GEF «Gestion intégrée des ressources naturelles du massif du Foutah-Djallon» mais pour lequel l'Équipe de l'évaluation a eu accès à très peu d'informations.

- 93 Enfin, les aspects liés à la **prévention et gestion des risques des crises alimentaires** et des catastrophes et à l'adaptation aux changements climatiques sont tous rassemblés dans le domaine prioritaire 3 du CPP. Ce domaine prioritaire a été formulé alors qu'il n'existait pas de documents stratégiques au niveau national spécifiques à ces thèmes (ni en lien avec la résilience, présente dans le produit 3.2.2). Toutefois, deux sous-programmes du programme du PNIASA ciblent les crises alimentaires (programme 2) et le changement climatique (programme 4).
- 94 Il est important de mentionner que la déclaration officielle de l'épidémie de maladie à virus Ebola en Guinée, en mars 2014, a amené la FAO à réorienter ses actions et à développer des projets de réponse, alignés sur certains objectifs du domaine prioritaire 3 du CPP. Bien que, suite à des recherches en ligne, l'Équipe d'évaluation ait trouvé un document relatif à la stratégie de réponse à Ebola de la FAO<sup>7</sup>, il n'existe aucun document présentant une stratégie de la FAO au niveau du pays, ni un amendement au CPP prenant en compte le nouveau contexte.
- 95 Les questions transversales du CPP sont également alignées sur les priorités nationales de la Guinée (voir Appendice 7). Ainsi, la **formation professionnelle, l'emploi des jeunes** dans le secteur agricole et rural, le **financement du secteur agricole** et les **aspects fonciers**<sup>8</sup> figurent comme thèmes prioritaires en Guinée dans plusieurs sous-programmes du PNIASA (parmi les programmes 1, 4 et 5). **L'égalité des genres** est aussi reconnue dans le PNIASA (qui se base sur la politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre de la Guinée) comme une priorité, compte tenu du rôle important joué par les femmes dans le secteur agricole et de leur statut (conditions de travail et moyens d'existence) qui reste précaire.
- 96 La FAO a bien intégré ces sujets dans le CPP. Toutefois, aucun projet abordant directement ces aspects n'a été mis en œuvre.

### 2.5.2 Alignement sur le PNUAD et les OS de la FAO

- 97 Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2013-2017 (PNUAD) de la Guinée, en vigueur pendant la période du CPP évalué, se décline en trois axes stratégiques d'intervention:
- i Promotion de la bonne gouvernance;
  - ii Accélération de la croissance et promotion d'opportunités d'emplois et de revenus pour tous;
  - iii Réduction de la vulnérabilité et amélioration des conditions de vie.
- 98 Le CPP de la FAO couvre la même période que le PNUAD et est aligné sur l'axe stratégique I (effet 1<sup>9</sup>), ciblé par le domaine prioritaire 2, et sur l'axe II (effets 1 et 2<sup>10</sup>), à travers les domaines prioritaires 1 et 3.

---

7 <http://www.fao.org/emergencies/crisis/ebola/intro/fr/>. Il s'agit d'une stratégie commune pour les trois pays touchés par la maladie, qui se base sur 4 axes: (i) contribuer à la réponse coordonnée des Nations Unies pour sauver des vies grâce à la mobilisation sociale, la formation et les activités de sensibilisation, à travers les réseaux de la FAO, en particulier les services de vulgarisation agricoles et les spécialistes de santé animale proches des communautés; (ii) dynamiser les revenus et la production agricole pour préserver les moyens d'existence grâce à des évaluations d'impact rapides et le soutien à la production agricole et à l'élevage, des transferts monétaires, des activités post-récolte et de soutien à la commercialisation; (iii) accroître la résilience des communautés face aux menaces de maladies en améliorant les systèmes d'alerte rapide et les interventions d'urgence; (iv) renforcer la coordination pour une réponse améliorée en soutenant les groupes sectoriels sur la sécurité alimentaire et la nutrition et en développant des mécanismes de réponse.

8 L'importance des aspects fonciers en Guinée est soulignée aussi par l'adoption du Code Foncier et Domanial en 1992 (<http://www.droit-afrique.com/upload/doc/guinee/Guinee-Code-1992-foncier-domanial.pdf>) ainsi que par la Politique Foncière en Milieu Rural déclarée en 2001 et approuvée en 2002 (<http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/gui150951.pdf>).

9 Axe I - Effet 1: «D'ici 2017, une meilleure gestion stratégique du développement est assurée par des structures et organisations étatiques et non étatiques disposant des capacités techniques et opérationnelles de formulation des politiques et programmes à travers un processus participatif et inclusif » (PNUAD 2013-2017).

10 Axe II - Effet 1: «D'ici 2017, les populations les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes, dans les zones les plus pauvres, disposent de capacités accrues de production, de meilleures opportunités d'emplois décents et de revenus durables alors que leur sécurité alimentaire est améliorée»; Effet 2: «D'ici 2017, les secteurs publics, privés, les collectivités locales et les populations adoptent de nouvelles techniques et des comportements favorables à un environnement durable et assurent une meilleure prévention et gestion des risques et catastrophes naturelles dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques» (PNUAD 2013-2017).

- 99 La FAO a participé à la formulation du PNUAD conclu récemment ainsi que du prochain plan cadre. En effet, en 2017, le Système des Nations Unies a formulé le PNUAD 2018-2022 parallèlement à la formulation du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, afin d'assurer l'alignement des priorités des NU sur les priorités nationales. Le prochain CPP de la FAO, en cours d'élaboration, couvrira la même période.
- 100 A partir de 2018, l'assistance du Système des Nations Unies en Guinée se focalisera donc sur les quatre piliers prioritaires du PNDES<sup>11</sup> regroupés au sein des trois axes stratégiques d'intervention ci-après:
- i Promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable;
  - ii Transformation économique et gestion durable du capital naturel;
  - iii Développement inclusif du capital humain.
- 101 En ce qui concerne l'alignement du CPP 2013-2017 sur le Cadre stratégique de la FAO, l'évaluation a constaté que:
- **Le domaine prioritaire 1** est directement lié à l'*Objectif Stratégique (OS) 1 - Contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition* (effet 1.3 du CPP), à l'*OS2 - Rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables* (effets 1.1 et 1.2 du CPP), à l'*OS3 - Réduire la pauvreté rurale* (effet 1.5) et à l'*OS4 - Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international* (effet 1.4 du CPP).
  - **Le domaine prioritaire 2** est aligné sur l'OS 1 (effet 2.1 du CPP), l'OS 3 (effets 2.2 et 2.3 du CPP), l'OS4 (effets 2.3 et 2.4) et le thème transversal de la gouvernance (effet 2.3).
  - **Le domaine prioritaire 3** du CPP est aligné sur l'OS 3 (effets 3.1 et 3.2 du CPP) et sur l'OS 5- *Améliorer la résilience des moyens d'existence face aux catastrophes* (effets 3.1 et 3.2 du CPP) de la FAO.
  - **Les questions transversales** du CPP relatives à la formation professionnelle, l'emploi des jeunes dans le secteur agricole et rural et aux aspects fonciers sont alignées sur l'OS3, tandis que celle du financement du secteur rural est alignée sur l'OS4. Le genre est également mentionné dans le CPP conformément au plan stratégique de la FAO.
- 102 Malgré les nombreux défis du pays et ses besoins en relation avec les objectifs stratégiques de la FAO, il est important de rappeler, comme mentionné précédemment (section 2.4.3), que la Guinée n'a été considérée comme pays prioritaire (focus country) ni pour les programmes stratégiques au niveau mondial ni pour les initiatives régionales de l'Organisation.

## 2.6 Coordination

### Constatations principales:

- La FAO est réactive, soutient les ministères en charge du développement rural mais n'assume pas de rôle de leadership dans la coordination des partenaires.
- Il existe un groupe thématique de coordination du développement rural créé en 2015 par le Premier Ministre. Malheureusement, ce groupe n'est plus actif, et il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'autres mécanismes de coordination du secteur.
- La FAO est le chef de file du groupe de travail des NU sur la Sécurité alimentaire et nutritionnelle avec le PAM.
- La FAO a joué un rôle actif dans la coordination nationale de lutte contre la maladie à virus Ebola, et a su, à travers ses actions, apporter des éléments reconnus comme stratégiques par les autres acteurs, comme par exemple des analyses anthropologiques, des techniques de communications à travers les agents locaux et des études sur la chaîne de valeur de la viande de brousse.
- La FAO pourrait jouer un rôle plus important dans le domaine de la gestion des risques et catastrophes ainsi que dans l'amélioration de la résilience des populations grâce à la crédibilité et l'expérience gagnées lors de son intervention en réponse à Ebola.
- La Guinée ne dispose pas d'une plateforme nationale regroupant tous les acteurs de tous les secteurs sur la gestion des risques et catastrophes.

---

11 Le PNUAD 2018-2022 a été formulé.

### 2.6.1 Rôle de la FAO dans la coordination du secteur du développement rural

- 103 Le secteur du développement rural guinéen est coordonné dans un cadre de concertation entre les acteurs de développement (incluant la FAO) et les différents ministères, présidé par le Premier Ministre. Au sein de ce cadre, un groupe thématique appelé «Développement rural, sécurité alimentaire et environnement» a été mis en place en 2015. Ce groupe est composé des Bureaux stratégiques de développement (BSD) des quatre ministères techniques du secteur rural (Ministère de l'agriculture, Ministère des pêches, de l'aquaculture et de l'économie maritime, Ministère de l'élevage et des productions animales, Ministère de l'environnement et des eaux et forêts), des partenaires techniques et financiers (PTF) impliqués dans le secteur et des conseillers sur la sécurité alimentaire du Premier Ministre.
- 104 L'objectif de ce groupe de coordination est de partager des informations entre les départements sur les différents projets et activités, afin de favoriser les synergies entre les quatre ministères, éviter les duplications, améliorer la transparence et mutualiser les efforts. Le BSD de l'agriculture, en tant que président du groupe, définit les sous-groupes de travail ainsi que les thèmes sur lesquels les PTF et la composante nationale veulent discuter. À sa création, les réunions du groupe devaient se tenir tous les trois mois. Du côté des PTF, le chef de file est la Banque mondiale, qui a succédé à l'Agence française de développement.
- 105 La FAO a été sollicitée et a fourni son expertise technique au groupe, comme dans le cas de la formulation du premier PNIASA et du PASANDAD plus récent où la FAO a joué un rôle central en soutenant le gouvernement tout au long du processus mais aussi dans la facilitation de la mobilisation des ressources pour financer les programmes du gouvernement (comme dans le cas du REEA, PNIASA, PNIASAN). Le PASANDAD peut être considéré comme un résultat important du travail du groupe thématique de par les concertations et consultations qui ont contribué à son élaboration. Sa mise en œuvre demandera une collaboration et coordination accrues de tous les acteurs pour travailler en synergie, ce qui pourrait relancer l'importance ainsi que la fonctionnalité du groupe thématique.
- 106 Cependant, les parties prenantes relèvent qu'il existe de grandes difficultés de coordination dans le secteur du développement rural et que le leadership du gouvernement dans plusieurs initiatives n'est pas fonctionnel. En effet, d'après la plupart des acteurs rencontrés, le groupe ne se réunit plus et il n'y a pas de réel mécanisme de coopération entre les différents acteurs.
- 107 En 2007, la FAO avait créé un Conseil national pour la sécurité alimentaire à la Primature. Depuis lors, aucune action institutionnelle significative n'a été réalisée. Par conséquent, il n'existe aujourd'hui aucune structure nationale de coordination de la sécurité alimentaire en dehors du groupe thématique, qui n'est pas lui-même opérationnel.
- 108 Il n'existe pas non plus pour l'instant de mécanismes de coordination ou de suivi au niveau du terrain. Une cartographie des activités des partenaires dans les différentes régions et selon les domaines d'intérêt favoriserait par exemple les synergies au niveau opérationnel mais aussi stratégique.
- 109 En relation avec les difficultés mentionnées plus haut et afin d'apporter un appui spécifique dans ce domaine, le CPP avait inclus un effet spécifique lié au renforcement de la coordination entre les différents partenaires. Certaines interventions ont été réalisées en vue d'atteindre cet effet (détaillées dans la section 4), mais sans obtenir le résultat attendu.
- 110 Le mouvement SUN, autre mécanisme de coordination des acteurs existant, mais plutôt dans le domaine de la nutrition, est géré par la direction de la nutrition du Ministère de la santé, qui coordonne toutes les actions nutritionnelles dans le pays. Les rencontres dans le cadre de ce mouvement se tiennent tous les mois mais la FAO n'y participe pas toujours. Malgré l'existence dans le CPP d'un domaine prioritaire dédié à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de deux projets sur la malnutrition mis en œuvre pendant la période 2013-2017, l'évaluation constate une faible implication de la FAO sur le thème de la nutrition, ce qui pourrait être dû à un manque de compétences techniques au sein du Bureau pays.

- 111 Comme mentionné dans la section 3.1.2, la FAO participe activement aux activités de coordination des agences des Nations Unies. Dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD, il existe un groupe de travail sur la Sécurité alimentaire et nutritionnelle, dont la FAO est le chef de file avec le PAM.

### 2.6.2 Rôle de la FAO pendant la crise Ebola

- 112 L'épidémie de la maladie à virus Ebola (MVE) a affecté les populations de la Guinée, non seulement sur le plan social, mais aussi sur le plan alimentaire et économique. La restriction de mouvement décrétée par le gouvernement guinéen et la non maîtrise de cette épidémie ont conduit à l'interruption de nombreuses activités agricoles, entraînant une insuffisance alimentaire au sein des communautés et le départ de certaines familles de leurs lieux de résidence vers une autre communauté non touchée par l'épidémie.
- 113 Étant donné les conséquences de la maladie sur les populations et en relation avec son cinquième axe stratégique, la FAO a soutenu les populations affectées par la MVE, suite à l'appel du gouvernement, en adoptant une stratégie claire et efficace pouvant permettre aux communautés non seulement de développer des connaissances sur la MVE (voies de contamination, barrières à la transmission) pour obtenir un changement de comportement mais aussi de renforcer leurs capacités de production et leurs moyens d'existence.
- 114 Lors de la crise, la présidence de la Guinée a établi une coordination visant à associer et fédérer les différents acteurs et projets de réponse à la maladie. La coordination a pu sectoriser les actions selon les thèmes et les champs d'intérêt à travers des commissions visant à harmoniser et gérer l'ensemble des activités et interventions. Tous les PTF participaient aux réunions de coordination à travers un représentant, y compris la FAO.
- 115 Au-delà de sa participation à la coordination nationale de lutte contre la maladie à virus Ebola, la FAO a joué un rôle très important dans la chaîne des interventions: en plus des interventions de distributions de semences, de kits agricoles/d'élevage et d'argent liquide, la FAO a aussi fourni un important soutien technique aux communautés affectées afin de renforcer leurs capacités de production et leur donner l'opportunité de diversifier leurs moyens d'existence.
- 116 Les parties prenantes rencontrées par l'Équipe d'évaluation ont ainsi apprécié la valeur du travail d'analyse de la FAO lors de la crise, comme par exemple la réalisation d'études sur la chaîne de valeur de la viande de brousse pour identifier les acteurs et les facteurs de risque. Les résultats de ces études étaient restitués lors des réunions de coordination et ont permis de sensibiliser les acteurs à une approche socio-anthropologique de la maladie. Cette sensibilisation s'est ensuite traduite en formation et renforcement des capacités de ces acteurs sur les techniques de communication, pour identifier l'intérêt des populations avant de les sensibiliser, notamment à travers le travail avec des agents locaux connaissant déjà bien la culture locale (voir section suivante).
- 117 Au moment de la crise, plusieurs clusters avaient été activés: Sécurité alimentaire et nutrition, WASH, et Santé. La FAO et le PAM étaient les chefs de file du cluster Sécurité alimentaire et nutrition, qui coordonnait les activités liées à l'analyse de la sécurité alimentaire. Les deux organisations ont ainsi assuré la gestion de nombreux groupes de travail et dirigé des discussions stratégiques avec tous les partenaires. Alors que les deux autres clusters sont toujours opérationnels, le cluster SAN n'existe plus.
- 118 Il convient de noter que la participation de la FAO était assurée par un consultant international venu soutenir le Bureau pays pendant la crise. Actuellement, les capacités limitées du Bureau pays en Guinée ne permettent malheureusement plus à la FAO de jouer un rôle actif dans ce domaine, ce qui laisse un vide que d'autres acteurs (par exemple le PAM), peuvent combler<sup>12</sup>.

---

12 Toutefois, le TCP 3605 (Appui à l'intervention conjointe des agences des Nations Unies pour les actions sensibles à la nutrition en Guinée) a été préparé dans le cadre de l'initiative REACH et a démarré en octobre 2017.

- 119 Après la déclaration de la fin de l'épidémie, le gouvernement a transformé cette coordination en Agence pour la sécurité sanitaire (ASS), rattachée au Ministère de la santé. L'Agence s'occupe désormais de la surveillance des épidémies humaines (tout récemment également des épizooties) et de la réponse à apporter le cas échéant. Alors que la FAO participait aux réunions de la Coordination pendant la crise Ebola, elle ne participe pas aux réunions organisées par l'Agence pour la sécurité sanitaire (auxquelles participent l'OMS et l'UNICEF), son mandat n'étant pas directement lié aux épidémies humaines, malgré le rôle important joué pendant la réponse à la crise Ebola.
- 120 Une autre absence de coordination constatée par l'évaluation et confirmée par les parties prenantes, concerne la prévention de risques et catastrophes et la protection de la population vis-à-vis des risques. Le Ministère du plan tente de coordonner les organisations internationales intervenant sur ce thème, mais le rôle et la participation de la FAO restent plutôt limités.
- 121 On observe donc plusieurs opportunités manquées pour la FAO par rapport à son rôle potentiel de leadership dans le domaine du développement rural. La gestion des risques et catastrophes ainsi que l'amélioration de la résilience des populations font partie du mandat de l'Organisation (comme indiqué aussi par le CPP) et la FAO pourrait jouer un rôle plus important en Guinée grâce également à la crédibilité gagnée lors de son intervention en réponse à Ebola.

## 2.7 Avantages comparatifs

### Constatations principales:

- **L'expertise technique de la FAO et la qualité de l'appui fourni dans le contexte des projets est reconnue par l'ensemble des acteurs institutionnels ayant collaboré avec l'Organisation.**
  - **Pendant la crise Ebola, la FAO a exploité de manière pertinente son avantage comparatif de proximité avec les communautés à travers une collaboration étroite avec les agents décentralisés des ministères.**
- 122 L'ensemble des acteurs institutionnels rencontrés par l'Équipe d'évaluation reconnaissent l'expertise technique de la FAO dans le secteur agricole et sa contribution à la génération de connaissances. Dans le cadre des projets de terrain, la qualité du soutien technique et l'expertise des consultants recrutés par la FAO sont aussi appréciées. Des interventions très appréciées par les acteurs ont été par exemple l'appui fourni aux riziculteurs dans la lutte intégrée contre les ravageurs du riz, mais aussi dans la lutte contre la chenille urticante et l'appui fourni pour l'élaboration de politiques et stratégies du secteur agricole.
- 123 En outre, l'expertise reconnue de la FAO permet aux ministères avec qui elle travaille (en particulier le Ministère de l'agriculture) de jouir d'une plus grande crédibilité pour mobiliser des ressources, comme dans le cas du projet d'assistance au recensement agricole.
- 124 De plus, lors de la crise Ebola, la FAO a exploité de manière pertinente un important avantage comparatif: ses relations préexistantes avec les agents locaux des ministères du secteur rural, qui lui a permis de toucher des communautés réticentes vis-à-vis des travailleurs humanitaires étrangers (ou même guinéens mais ne provenant pas de la même région).
- 125 En effet, la période de crise Ebola a été marquée par une grande méfiance des populations, au sein desquelles les croyances communautaires avaient répandu l'idée que la maladie pouvait être importée par les étrangers, ce qui a créé des situations de conflit et même dans certains cas des homicides. Dans ce contexte, il était donc essentiel de pouvoir s'appuyer sur des personnes ayant déjà gagné la confiance de ces communautés, comme c'était le cas pour les agents locaux, qui vivent et travaillent au sein de ces communautés.
- 126 Selon les personnes interrogées, la FAO a rapidement relevé ce défi, en utilisant les agents communautaires avec lesquels elle était déjà en relation pour communiquer avec les populations et parvenir à mettre en œuvre les activités sans heurts. Ce succès a servi d'exemple pour les autres acteurs. D'autre part, la FAO a fait appel à un anthropologue offrant une analyse de la situation différente et particulièrement utile dans un tel contexte.

## 2.8 Partenariats

### Constatations principales:

- La majorité des PCT ont été développés suite à des requêtes du Ministère de l'agriculture ou de la pêche. Les autres ministères ont une connaissance assez limitée des actions de la FAO et souhaitent collaborer davantage.
- La FAO est incluse dans un programme conjoint des NU à Kankan, à travers des projets PCT dans la zone.
- Bien que les organisations de la société civile et du secteur privé aient été consultées pour l'élaboration du CPP, elles n'ont pas joué de rôle majeur pendant sa mise en œuvre.
- Les relations sont en général bonnes entre la FAO et les bailleurs ayant financé des projets. Toutefois, certains bailleurs potentiels ne connaissent pas bien le programme de la FAO en Guinée.
- Les projets de réponse à la crise Ebola ont permis de nouer des partenariats avec d'autres intervenants (PAM, Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles, ONG...).

### 2.8.1 Avec les institutions nationales

- 127 En général, les ministères apprécient leur collaboration avec la FAO. En particulier, le partenariat entre le Ministère de l'agriculture et la FAO est très apprécié au niveau technique et professionnel. Ce partenariat se reflète surtout dans la mise en œuvre de nombreux PCT.
- 128 En effet, le Ministère de l'agriculture considère la FAO non seulement comme un partenaire stratégique de la Guinée mais aussi comme «*l'organisation qui agit au premier rang pour la résilience et la lutte contre l'insécurité alimentaire*». La qualité de cette collaboration s'est manifestée à plusieurs occasions, comme par exemple: (i) le développement de la PNDA en 2005, puis sa révision en 2007; (ii) la préparation du 3<sup>ème</sup> recensement de l'agriculture, dont la FAO a financé la phase préparatoire; (iii) les projets de coopération Sud/Sud (comme le projet financé par le Venezuela<sup>13</sup>, ainsi que la médiation des relations avec la Chine et le Maroc); (iv) l'animation du cluster sécurité alimentaire et nutrition ainsi que la participation au groupe thématique développement rural (voir section 3.2); (v) le partenariat tripartite avec la Banque mondiale dans le cadre du projet de réponse à la maladie à virus Ebola.
- 129 Au-delà du Ministère de l'agriculture, la collaboration avec le Ministère de la pêche se révèle aussi effective et fonctionnelle. La FAO a participé à l'élaboration des politiques de développement de la pêche en Guinée et a poursuivi ses efforts avec le développement des codes de la pêche maritime continentale et de l'aquaculture, instruments juridiques importants ayant accompagné la tenue des états généraux de la pêche (le code de la pêche a été validé et promulgué par l'assemblée générale et le président en 2015).
- 130 Le Ministère de la pêche apprécie considérablement la FAO pour son contact régulier et sa grande réactivité aux requêtes du gouvernement à travers des projets nationaux mais aussi interrégionaux (comme par exemple, le projet interrégional PCT/INT/3603 sur les mesures que l'État doit prendre afin de prévenir, empêcher et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans ses ports).
- 131 De son côté, la FAO a pu bénéficier également de la coopération et de l'accompagnement des autorités décentralisées du Ministère de la pêche dans la sélection des ONG et l'identification des familles bénéficiaires pour le projet OSRO/GUI/501/SWE qui s'adressait aux communautés de pêcheurs victimes de la maladie Ebola dans la zone côtière du pays.
- 132 Les compétences techniques de la FAO sont bien reconnues et ses interventions en Guinée sont appréciées également par le Ministère du plan et de la coopération, qui participe au suivi des programmes de toutes les organisations internationales, y compris de la FAO, et connaît bien le PNUAD et le CPP.

---

13 GCP/RAF/489/VEN

- 133 En ce qui concerne les relations avec les autres ministères sur la période évaluée, la FAO a collaboré également avec les ministères de l'élevage, de l'environnement, du commerce, de la santé et de l'énergie et de l'hydraulique, au niveau décentralisé, à travers l'implication des directeurs et autorités locales dans le cadre de certains projets spécifiques (apiculture, karité, Ebola, gestion des ressources naturelles). Cependant, au niveau central, il n'existe pas de partenariat spécifique entre l'Organisation et ces ministères, qui connaissent assez peu les actions de la FAO en général et le CPP en particulier.
- 134 L'évaluation a constaté une forte volonté de la part du Ministère du commerce et du Ministère de la santé de collaborer davantage avec la FAO sur des actions concrètes. Il faudra donc assurer dans un premier temps que les personnes ressources de ces institutions aient une meilleure connaissance du mandat et des capacités humaines et financières de la FAO dans le pays, afin d'établir la base pour une discussion sur les éventuelles collaborations à mettre en œuvre.
- 135 Un exemple de collaboration que la FAO pourrait mener avec le Ministère du commerce concerne le renforcement des capacités des acteurs et la recherche d'opportunités en marketing ou en commercialisation. Avec le Ministère de la santé, la FAO pourrait travailler en revanche surtout sur les aspects liés à l'amélioration de la nutrition à travers par exemple la diffusion de bonnes pratiques, la mise en place de jardins scolaires, et le renforcement des capacités au niveau des communautés ou des écoles.

### 2.8.2 Avec les agences des Nations Unies

- 136 En mars 2014, le gouvernement de la Guinée a officiellement accepté d'adhérer à la Réforme du Systèmes des Nations Unies «Unis dans l'Action» (Delivering as One). Les agences du SNU se sont donc engagées à améliorer les synergies, la cohérence et la coordination des interventions dans le cadre de la mise en œuvre du prochain PNUAD 2018-2022<sup>14</sup>.
- 137 Comme mentionné plus haut, la FAO participe à l'Équipe de pays des Nations Unies et au groupe de travail thématique du PNUAD sur la Sécurité alimentaire et nutritionnelle. La coordination avec les autres agences du SNU est assurée à travers les échanges organisés par l'Équipe pays des Nations Unies. Parmi les différentes agences, la FAO est particulièrement proche du PAM, tandis que les relations avec les autres agences sont plutôt limitées (hormis la collaboration avec l'OMS et l'UNICEF lors de la crise Ebola).
- 138 Selon le PAM, la FAO est son premier point de contact au sein du SNU. Les deux organisations ont travaillé ou travaillent ensemble sur des initiatives telles que: i) les enquêtes nationales et l'analyse de la sécurité alimentaire, surtout lors de la crise Ebola, pour lesquelles la FAO a joué un rôle très important (GEWS, CILSS, Cadre harmonisé, suivi des marchés et des prix); ii) le développement de l'axe stratégique II du PNUAD et la gestion du groupe de travail; iii) l'organisation de la journée mondiale de l'alimentation; iv) la nutrition et en particulier la participation des agences à l'initiative «1000 jours sur la malnutrition chronique» et à quelques activités liées à l'initiative «Renewed Efforts Against Child Hunger and Undernutrition» (REACH).
- 139 En termes de projets, le PAM avait développé en 2011 un partenariat avec la FAO sur la riziculture, mais ce dernier a été interrompu. Un programme conjoint de cantines/jardins scolaires existait également mais les fonds de la FAO ayant diminué, toutes les écoles prévues n'ont pu être couvertes. Bien que les trois agences basées à Rome (IFAD, FAO, PAM) aient prévu la pérennisation des cantines scolaires à travers des contributions de la part des communautés et trouvé des groupements de femmes travaillant dans le maraîchage susceptibles de fournir leurs produits aux cantines, cette piste n'a finalement plus été suivie.
- 140 A l'heure actuelle, la FAO et le PAM ont réengagé le dialogue pour explorer d'autres possibilités de collaboration, par exemple dans le cadre des achats locaux pour le PAM, avec des agriculteurs recevant un appui à la production de la part de la FAO. Selon les

---

14 Note conceptuelle "Unis dans l'Action" en Guinée. Septembre 2015, Système des Nations Unies en Guinée



personnes interviewées, il existe aussi des échanges entre les deux agences pour améliorer les synergies dans la formulation de programmes.

- 141 En termes de collaborations avec d'autres agences des NU, l'évaluation constate qu'il existe des opportunités de collaborations, par exemple avec le PNUD dans le cadre de l'appui à l'Agence nationale de la promotion rurale et du conseil agricole (ANPROCA)<sup>15</sup> ainsi qu'éventuellement avec l'UNICEF, sachant qu'un des domaines prioritaires du CPP concerne l'amélioration de la sécurité alimentaire *et nutritionnelle*.
- 142 Il existe peu d'exemples en Guinée de programmes conjoints menés par les agences des Nations Unies. L'Équipe d'évaluation n'a pu identifier que le «Programme conjoint du système des Nations Unies dans la région administrative de Kankan», le PCK<sup>16</sup>, formulé en 2013 pour une durée de cinq ans, dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD 2013-2017.
- 143 Ce programme, signé par la plupart des agences des Nations Unies présentes en Guinée, n'a pas vraiment été formulé, contrairement à ce que son titre pourrait laisser penser, de manière conjointe par les agences du SNU, ni n'a eu de financement propre. Le PCK a en fait été conçu sur la base des projets en cours ou planifiés des agences du SNU déjà présentes dans la région de Kankan. La FAO est mentionnée comme agence responsable ou participante au sein de l'effet 1 du très large cadre de résultat du programme. Toutefois les activités concrètes de la FAO pouvant être considérées comme faisant partie de ce programme ne sont autres que les projets de la FAO déjà en cours dans cette région.
- 144 Selon les personnes rencontrées, la collaboration des agences à Kankan s'est donc finalement concrétisée à travers une coordination du ciblage pour l'identification de quelques districts prioritaires, ainsi que pour la création de pôles de convergence. La collaboration entre les différentes agences a ainsi été effective pour le choix des sites d'intervention. Des missions conjointes ont été réalisées pour identifier les zones préalablement proposées par les communautés et les mêmes principes ont été appliqués pour le choix des groupements, qui sont suivis de manière conjointe sous la coordination du PNUD.
- 145 La conjonction des activités au sein des pôles de convergence visait plusieurs objectifs: informer les différentes agences sur les activités menées par le SNU; mutualiser les ressources et réduire les coûts; valoriser les complémentarités; stimuler et accroître les synergies. Selon le coordonnateur du programme conjoint, la mise en œuvre des activités repose sur le développement de plateformes multifonctionnelles constituées d'un ensemble d'équipements mis à la disposition de la communauté. Ainsi, des magasins ont été construits, des intrants offerts, alors que les capacités techniques et organisationnelles des communautés ont été renforcées. Les problèmes de santé sont également pris en compte de façon intégrée avec ces plateformes.
- 146 Selon certains partenaires, la FAO pourrait contribuer encore davantage à ce programme, par exemple dans le domaine de la nutrition, non seulement à travers des activités liées aux mielleries (pour les aspects nutrition/agriculture) mais aussi à travers le soutien aux producteurs fournisseurs des cantines scolaires (par exemple à Macenta) ou à travers d'autres activités en relation avec les systèmes agroalimentaires sensibles à la nutrition.
- 147 En général, et ce malgré les résultats observés dans certaines communautés, les interlocuteurs rencontrés reconnaissent que le programme conjoint n'a pas obtenu les résultats attendus et qu'un prochain programme conjoint devrait se concentrer davantage sur la réduction de la dispersion des efforts et la formulation conjointe d'interventions permettant de cibler plusieurs facteurs de vulnérabilités au sein de mêmes communautés.

---

15 Etant donné l'effet 2.3 du CPP «les capacités d'intervention des services publics, des organisations socioprofessionnelles et d'autres structures privées sont renforcées»

16 Le «Programme conjoint des Nations Unies pour la région administrative de Kankan» avait le double objectif de:  
i) contribuer à l'accélération de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) dans la région et, ii) soutenir les efforts de développement des autorités nationales en matière de genre et d'équité au niveau local à travers l'autonomisation socio-économique et citoyenne des femmes et des jeunes au sein des collectivités locales. Pour plus de détails voir <http://www.gn.undp.org/content/dam/guinea/docs/operations/programme-conjoint-snu-region-kankan.pdf>

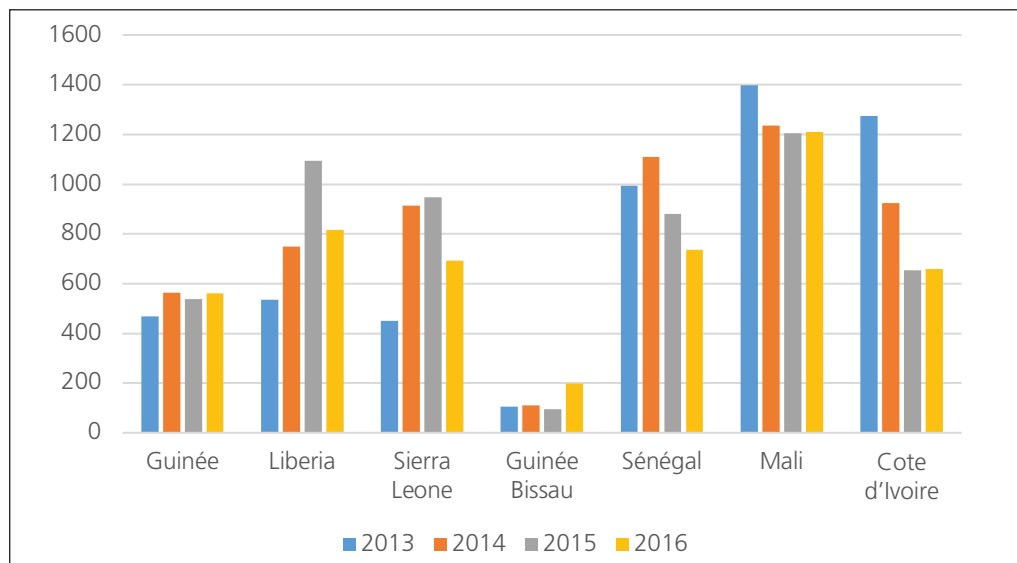
### 2.8.3 Avec la société civile et le secteur privé

- 148 D'après le document du CPP, les acteurs suivants ont été consultés lors de l'élaboration du CPP: la Chambre nationale d'agriculture, la Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée (CNOPG), la Confédération nationale des éleveurs de Guinée.
- 149 Bien qu'il n'y ait pas de partenariat spécifique en cours avec des organisations de la société civile ou le secteur privé, la FAO a fourni sur la période évaluée plusieurs appuis aux organisations paysannes sur le terrain, notamment dans le contexte des interventions en réponse à Ebola.
- 150 La collaboration de la FAO avec ces acteurs concerne surtout la mise en œuvre d'activités de projet, à travers des contrats ou des accords de prestations de service. La plupart des partenaires rencontrés ont beaucoup apprécié ces collaborations et le renforcement de capacité qui en a découlé. Il faut toutefois noter que ces organisations ne sont en général pas consultées lors des phases de formulation ou d'élaboration des projets, ce qui peut parfois représenter une opportunité manquée, sachant qu'elles ont une solide connaissance des problématiques de terrain.
- 151 D'après la stratégie de partenariat FAO avec la société civile, la FAO devrait aussi accompagner et renforcer les capacités de ces structures pour les amener à participer activement au dialogue politique du secteur rural. Toutefois, l'Équipe d'évaluation n'a pas pu identifier un tel appui sur la période évaluée.
- 152 En ce qui concerne le secteur privé, il est important de souligner l'importance que ce secteur a et pourrait avoir dans un contexte où les ressources publiques sont tellement limitées et les déplacements parfois difficiles.
- 153 En général, les principaux domaines d'engagement avec le secteur privé, selon la stratégie de la FAO, sont: i) le dialogue sur les politiques; ii) le plaidoyer et la communication; iii) la formulation de normes et de règles; iv) l'élaboration et la mise en œuvre de programmes techniques; v) la gestion et diffusion de connaissances; vi) la mobilisation des ressources.
- 154 En outre, le secteur privé guinéen compte plusieurs acteurs et structures actives au niveau local avec lesquels la FAO pourraient collaborer davantage, comme par exemple des fournisseurs d'intrants et équipements agricoles. D'autre part, les interventions d'appui aux petits producteurs pourraient être accompagnées par des activités de renforcement de capacités pour un meilleur accès au crédit rural et autres services de microfinance.

### 2.8.4 Avec les bailleurs de fonds

- 155 La majorité des projets mis en œuvre par la FAO en Guinée sont des PCT. Seuls cinq projets ont été financés par des bailleurs, dont trois à travers des contacts établis au niveau du siège ou du bureau régional (Global Environmental Fund, Fonds africain de solidarité, Suède).
- 156 En général, peu de bailleurs de fonds sont présents en Guinée, et la mobilisation des ressources s'avère difficile. Toutefois, il semble que la situation est en train de changer, avec l'installation de nouveaux bailleurs prévue dans le pays (Belgique, pays scandinaves, Banque africaine de développement).
- 157 Le graphique ci-dessous montre l'Aide publique au développement reçue en Guinée par rapport aux autres pays de la région.

**Graphique 1:** aide extérieure (nette) reçue par la Guinée et par les autres pays de la région (en million d'USD) par an



Source: OECD - Interactive summary charts by aid (ODA) recipients<sup>17</sup>

- 158 Les bailleurs présents en Guinée ayant financé des projets nationaux sont l'Ambassade du Japon, la Banque mondiale et l'AFD. L'USAID finance un projet régional.
- 159 La coopération japonaise s'est montrée très satisfaite de la mise en œuvre et des informations partagées par la FAO sur le projet OSRO/GUI/401/JPN. La FAO entretient aussi de bonnes relations avec l'Agence française de développement (AFD), qui a promis un financement au gouvernement guinéen de 5 millions d'USD pour le recensement agricole soutenu par la FAO.
- 160 Il convient toutefois de mentionner le cas d'USAID qui, sans se montrer critique envers la FAO, a fait état d'un manque d'information par rapport à l'avancée du projet EPT2<sup>18</sup> qu'il finance. Cela pourrait être aussi dû au système de mise en œuvre, qui privilégie les rapports entre l'équipe de consultants de la FAO et le siège d'USAID à Washington DC.
- 161 Malgré de nombreuses tentatives, l'Équipe d'évaluation de la FAO n'a malheureusement pas pu rencontrer la Banque mondiale, principal partenaire financier de la FAO pendant la période d'évaluation (à travers le projet UTF pendant la crise Ebola). La Banque mondiale soutient notamment le PPAAO, projet régional qui opère dans les domaines d'intervention de la FAO. L'objectif du PPAAO en Guinée est de générer et accélérer l'adoption de technologies améliorées sur les priorités agricoles nationales alignées sur les priorités agricoles régionales de l'ECOWAP, tout en contribuant à l'amélioration de la productivité du riz dans les pays de l'union du fleuve Mano.
- 162 Les autres bailleurs rencontrés par l'Équipe d'évaluation avaient en général une faible connaissance des actions de la FAO.
- 163 Le guide d'élaboration du CPP de la FAO prévoit le développement d'une stratégie ou un plan d'action de mobilisation des ressources pour le CPP, comme produit annexe obligatoire du CPP. Celle-ci doit présenter une «feuille de route fournissant un plan d'action détaillé et des résultats à obtenir dans le but de mobiliser des ressources pérennes pour les programmes de l'Organisation, bien les gérer et rendre compte de leur utilisation»<sup>19</sup>.

17 <http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-data/aid-at-a-glance.htm#recipients>

18 OSRO/GLO/507/USA

19 cf. Guide de mobilisation des ressources de la FAO <http://www.fao.org/3/a-i2699f.pdf> p. 17 et p. 62

- 164 Le CPP de la Guinée contient une annexe (H) qui mentionne la mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources, qui, entre autres «s'articulera autour de l'élaboration d'une stratégie d'approche pour chaque bailleur ciblé».
- 165 Malheureusement, il ne semble pas que cette stratégie ait été élaborée. En outre, l'Équipe d'évaluation n'a pas pu obtenir de la part du Bureau pays d'informations précises sur les différents bailleurs présents en Guinée et leurs domaines d'intervention, ce qui aurait permis de mener une analyse plus approfondie des opportunités présentes. Ce manque d'informations peut constituer une limite par rapport à la mobilisation des fonds, étant donné que celle-ci se base sur les opportunités existantes dans le pays. Il est possible que les personnes responsables disposent de cette information. Cependant, un document permettrait d'une part de faciliter l'accès à ces données par des utilisateurs internes ou externes au Bureau pays et d'autre part de faciliter la tâche d'éventuels successeurs au niveau de la Représentation.

## 2.9 Analyse du cadre de résultats et de son utilisation

### Constatations principales:

- **Moins de la moitié des produits attendus du CPP ont été couverts par des projets, ce qui est dû d'une part à la crise Ebola qui a détourné l'attention vers d'autres projets et d'autre part au caractère trop ambitieux du CPP par rapport aux opportunités de la FAO dans le pays.**
  - **Le CPP contient trois domaines prioritaires bien distincts et pertinents mais une chaîne de résultats qui montre de nombreuses incohérences, ce qui rend difficile son utilisation comme cadre de programmation mais aussi la mise en place d'un système de S&E.**
  - **Certains effets et produits ont le même intitulé ou la même définition, ce qui affecte la cohérence et la logique de la chaîne de résultats.**
  - **Les indicateurs et leurs cibles semblent raisonnables s'ils concernent uniquement la zone d'intervention du projet et les bénéficiaires. Or, tel qu'ils sont présentés dans le CPP, ces indicateurs semblent plutôt concerner le niveau national, ce qui ne correspond pas à l'échelle des interventions de la FAO dans le pays.**
- 166 Le cadre de résultat du CPP contient 11 effets et 42 produits attendus, répartis dans 3 domaines prioritaires, et 4 thématiques transversales<sup>20</sup>. Cependant, moins de la moitié seulement de ces produits attendus (19) ont bénéficié de projets (voir tableaux 3 et 4 dans la section 4).
- 167 En ce qui concerne de manière spécifique les thématiques transversales, deux des trois produits attendus relevant du genre ont été couverts par des projets. En revanche, la formation professionnelle et l'emploi des jeunes, le financement du secteur agricole et les aspects fonciers n'ont malheureusement pas bénéficié de projets.
- 168 Cette situation s'explique en partie par la crise Ebola qui a frappé le pays entre 2014 et 2016, et qui a eu pour conséquence une réorientation des activités de la FAO dans le pays, par rapport aux priorités qui avaient été établies au moment de la formulation du CPP.
- 169 Or, le cadre de résultat du CPP était déjà assez large, couvrant de nombreux domaines et un grand nombre de produits à réaliser. Dans un contexte comme celui de la Guinée, avec des difficultés à mobiliser des ressources et une équipe pays relativement restreinte, il convient de se demander si un CPP plus restreint n'aurait pas été plus réaliste. En effet, le guide d'élaboration du CPP note que le Bureau pays doit veiller à ce que «les résultats attendus [du CPP] soient réalistes compte tenu des capacités d'exécution et du potentiel de mobilisation des ressources de l'Organisation».
- 170 En ce qui concerne la chaîne de résultat du CPP, les trois domaines prioritaires présentent des approches complémentaires et pertinentes pour atteindre l'objectif global d'amélioration de la sécurité alimentaire et sont en ligne avec les priorités nationales.

---

20 Formation professionnelle et emploi des jeunes, financement du secteur agricole, aspects fonciers et genre.

- 171 Toutefois, si l'on descend au niveau des effets ou des produits, on peut noter certaines incohérences au niveau de la logique de résultats, avec par exemple des effets qui ne se distinguent pas vraiment les uns des autres. Par exemple, si l'on prend l'effet 1.1 et l'effet 1.2: le premier vise une productivité **accrue**, alors que le deuxième vise une production agricole diversifiée **et accrue**. Les nuances entre production accrue et productivité accrue, pourraient éventuellement s'expliquer, bien que difficile à différencier dans des interventions concrètes (en augmentant la productivité, on augmente en général la production). Mais de plus, la plupart des produits relatifs à l'effet 1.2 (productivité) font mention d'une **production accrue**, ce qui tend à limiter d'autant plus la logique de différenciation entre l'effet 1.1 et l'effet 1.2.
- 172 On peut citer aussi le produit 3.1.2 et l'effet 3.2 qui ont exactement le même intitulé «des mécanismes durables de gestion des catastrophes naturelles [...] sont définis et fonctionnels». Or, un produit et un effet représentent deux résultats à différents niveaux et devraient donc être représentés par une action concrète, dans le premier cas, et un résultat à plus long terme dans le deuxième. De plus, le même intitulé pour deux éléments distincts d'une chaîne de résultat porte à confusion.
- 173 Si les commentaires précédents peuvent sembler des observations de détails, un cadre de résultat manquant de logique et de cohérence restera quoi qu'il en soit très difficile à utiliser comme cadre de programmation, car les objectifs à atteindre et les différences existant entre les uns et les autres manquent de clarté. Cela rend aussi très difficile la mise en place d'un système de S&E cohérent, qui se base sur une définition précise des résultats à obtenir. En effet, moins les résultats à obtenir sont clairs, plus la mesure de ces résultats sera difficile.
- 174 Le cadre de résultat du CPP présente de nombreux indicateurs, en général cohérents par rapport au résultat auquel ils font référence. Ces indicateurs devraient pourtant en théorie être liés à un système de collecte de données qui permettrait de suivre l'avancée des résultats tout au long de la mise en œuvre du programme et de corriger éventuellement certaines interventions, afin d'optimiser les possibilités d'obtenir les résultats attendus (ceci étant l'objectif principal d'un système de S&E). Un tel système n'a pas été mis en place et par conséquent, bien que certains projets aient collecté certaines données pertinentes, aucune information sur les indicateurs du CPP n'est disponible.
- 175 Il convient de remarquer ici que, outre les difficultés liées aux incohérences du cadre de résultat, la mise en place d'un système de S&E nécessite un apport professionnel et que le Bureau pays de la FAO n'a pas accès à des ressources spécifiques permettant de recruter un spécialiste. Des efforts ont été faits par le Bureau pour trouver des fonds et recruter un consultant, mais le manque de ressources n'a pas permis de poursuivre dans cette voie.
- 176 D'autre part, la formulation de ces indicateurs semble s'intéresser à des résultats au niveau national, alors que la FAO a mis en œuvre en général des projets de taille limitée, dans certaines zones spécifiques du pays. Même si les projets ont permis d'obtenir de nombreux résultats, comme on le verra dans la section suivante, il semble improbable que ceux-ci puissent faire évoluer des indicateurs au niveau national (comme par exemple le rendement moyen de production, qui selon le cadre de résultat devrait passer de 1,5t/ha à 3t/ha pour le riz).
- 177 Les indicateurs du cadre de résultat du CPP, afin d'être mesurables et mesurés, devraient concerner seulement les populations bénéficiaires des projets, qui doivent à leur tour être clairement définies.
- 178 De même, la colonne «moyen et source de vérification» du cadre de résultats mentionne divers rapports d'enquête et rapports d'analyse qui devraient présenter l'avancée de ces indicateurs. Or, ces informations sur des enquêtes ou analyses effectuées n'ont pas été mises à la disposition de l'Équipe d'évaluation.
- 179 Les rapports annuels fournissent des informations quant à l'avancement des projets, en essayant de relier ces informations aux indicateurs du CPP. Ceci n'est pourtant pas toujours

possible, les activités des projets n'étant pas toujours en lien avec les indicateurs. D'autre part, pour tous les indicateurs indiquant un progrès par rapport à une situation initiale (par exemple, «augmentation de 30 % des producteurs utilisant engrais et semences»), le calcul n'est pas possible, en l'absence d'informations sur la situation initiale des bénéficiaires des projets.

- 180 En ce qui concerne l'utilisation du CPP comme outil de communication, les acteurs rencontrés par l'Équipe d'évaluation ne connaissaient pas en général le CPP ni les domaines prioritaires de la FAO. Certaines actions de communication ont été entreprises par le Bureau pays, surtout en rapport à des projets spécifiques, mais le CPP (aussi bien le document que son contenu) ne semble pas vraiment avoir été utilisé pour communiquer sur la vision, les actions et les résultats de la FAO auprès des partenaires, ce qui représente une opportunité manquée.

### 3. Contributions aux domaines prioritaires du CPP

Chaque domaine prioritaire du CPP vise un impact stratégique qui se réalisera grâce à un ensemble d'effets attendus. Par ailleurs, plusieurs projets peuvent contribuer à la réalisation d'un même effet attendu. Pour mieux analyser les effets du CPP, l'Équipe d'évaluation a effectué, au préalable, une catégorisation des projets par effet attendu (tableaux 3 et 4), celle-ci n'étant pas disponible au niveau du pays. Pour faciliter ce travail, certains effets ont parfois été regroupés.

#### 3.1 Domaine prioritaire 1: Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Constatations principales:

- En dehors du projet ECTAD qui connaît un retard dans sa mise en œuvre et du projet sur la gestion de la malnutrition qui a souffert de plusieurs dysfonctionnements, les produits attendus ont en général été réalisés conformément aux spécifications indiquées dans les documents de projet.
- Les bénéficiaires des projets apiculture, riz, et karité ont pu améliorer leur productivité et ont acquis des connaissances importantes en techniques de production et transformation.
- En revanche, il n'y a pas de preuves concernant l'augmentation des revenus, notamment à cause d'un accès au marché qui n'est pas encore garanti.
- Les projets ont aussi permis une perception plus positive des agents des services étatiques de la part des bénéficiaires, une meilleure structuration des acteurs et un renforcement des capacités des ONG locales.
- Plusieurs effets attendus de ce domaine prioritaire n'ont pas été couverts par des projets: la promotion de la traction animale, le développement des systèmes de maîtrise de l'eau et de systèmes d'information durables sur les marchés, la production de viande, de lait et d'œufs ainsi que la qualité sanitaire des aliments.
- L'amélioration du statut nutritionnel des populations et la gestion intégrée des ressources naturelles n'ont pas été réalisées.

181 Pendant la période évaluée, la FAO a mis en œuvre sept projets au niveau national (dont six sont des PCT), un projet régional et un projet interrégional, tous contribuant au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, **Domaine prioritaire 1 du CPP**. Le budget total des projets nationaux est d'environ 1,2 million d'USD, soit 12 % du budget total du CPP. En outre, les deux projets non nationaux contribuent à hauteur de 800 000 USD.

182 Les interventions ont visé les 5 effets attendus du DP1 (voir tableau 3). Cependant, seulement 8 produits, parmi les 14 prévus (à réaliser) pour atteindre ces effets attendus, ont été couverts par des projets.

**Tableau 3:** Projets et obtention des résultats pour le domaine prioritaire 1

Effets et produits <sup>21</sup>	Projets	Évaluation de l'obtention des résultats
<p><b>Effet 1.1: la productivité agricole des petits producteurs est accrue</b>            Produit 1.1.1 «les petits producteurs utilisent des intrants de qualité»;            Produit 1.1.2 «la traction animale est promue»;            Produit 1.1.3 «Les systèmes de maîtrise d'eau des petits producteurs sont développés»</p>	<p>TCP/GUI/3503: Appui au développement de l'<b>apiculture</b> en Guinée            GCP/RAF/489/VEN: Partenariat pour le développement de <b>systèmes rizières</b> durable            EP/INT/503/GEF: Gestion intégrée des <b>ressources naturelles</b> du massif du Fouta Djallon (GIRN-MFD)            TCP/GUI/3502: Appui à l'élaboration d'une stratégie de lutte intégrée contre les <b>chenilles urticantes du riz</b> dans la région de Boké            TCP/GUI/3505: Appui à l'évaluation des Systèmes de production, de transformation, de stockage et de <b>commercialisation du riz</b> produit en Guinée            OSRO/GLO/507/USA - ECTAD:</p>	Satisfaisante
<p><b>Effet 1.2: la production agricole est diversifiée et accrue</b>            Produit 1.2.1 «les productions des cultures vivrières sont accrues»            Produit 1.2.2 «les productions de viande, de lait et d'œufs sont accrues»            Produit 1.2.3 «la production de poisson est accrue»;            Produit 1.2.4 «la production des produits forestiers non ligneux est accrue»            Produit 1.2.5 «les capacités nationales en matière de lutte contre les maladies animales et végétales majeures sont développées»</p>	<p><b>Surveillance du virus Ebola</b> sur le bétail en Afrique            TCP/GUI/3604: Appui à la valorisation des produits forestiers non ligneux - cas de la production du <b>beurre de karité</b> à Kankan</p>	Satisfaisante
<p>Effet 1.3: le statut nutritionnel des populations vulnérables est amélioré            Produit 1.3.1 «les populations vulnérables couvrent leurs besoins nutritionnels»            Produit 1.3.2 «la qualité sanitaire des aliments est conforme aux normes standards d'hygiène»</p>	<p>TCP/GUI/3501: Appui à la <b>gestion intégrée de la malnutrition chronique</b> en Guinée            TCP/GUI/3601/C1: Appui à l'étude de l'<b>actualisation du profil de sécurité alimentaire</b> et nutritionnel de la Guinée</p>	Peu satisfaisante
<p>Effet 1.4: L'accès au marché local, régional et international est favorisé            Produit 1.4.1 «les infrastructures de conservation, de transformation et de commercialisation des produits agricoles, animaux, halieutiques et forestiers sont améliorées»            Produit 1.4.2 «des systèmes d'information durables sur les marchés sont opérationnels»</p>	<p>TCP/GUI/3505: Appui à l'évaluation des Systèmes de production, de transformation, de stockage et de commercialisation du riz produit en Guinée            TCP/GUI/3604: Appui à la valorisation des produits forestiers non ligneux - cas de la production du beurre de karité à Kankan            TCP/GUI/3503: Appui au développement de l'apiculture en Guinée</p>	Peu satisfaisante
<p>Effet 1.5: la gestion intégrée et participative des ressources naturelles est effective            Produit 1.5.1 «des modes de gestion durable des ressources naturelles sont promus»            Produit 1.5.2 «les capacités de gestion durable des ressources naturelles des acteurs publics et privés ainsi que des collectivités locales sont améliorées»</p>	<p>TCP/GUI/3604: Appui à la valorisation des produits forestiers non ligneux - cas de la production du beurre de karité à Kankan            EP/INT/503/GEF: Gestion intégrée des ressources naturelles du massif du Fouta Djallon (GIRN-MFD)</p>	<b>Potentiellement obtenus de manière satisfaisante (projets en cours)</b>

21 Les produits indiqués en gris clair sont ceux n'ayant bénéficié d'aucune intervention pendant la période évaluée.



**Effets 1.1: La productivité agricole des petits producteurs est accrue et 1.2: La production agricole est diversifiée et accrue**

- 183 Sept projets ont ciblé les effets 1.1 et 1.2 du CPP, et plus spécifiquement les produits 1.1.1 «les petits producteurs utilisent des intrants de qualité», 1.2.1 «les productions des cultures vivrières sont accrues», 1.2.4 «la production des produits forestiers non ligneux est accrue» et 1.2.5 «les capacités nationales en matière de lutte contre les maladies animales et végétales majeures sont développées».
- 184 En revanche, il n'y a pas eu d'interventions visant à promouvoir la traction animale<sup>22</sup> (1.1.2), le développement de systèmes de maîtrise de l'eau (1.1.3) ou l'augmentation des productions de viande, de lait et d'œufs (1.2.2) ou de poisson (1.2.3).
- 185 L'analyse globale de la contribution des différents projets a permis de constater que **les effets 1.1 et 1.2** ont été obtenus de manière **satisfaisante** bien que 4 produits seulement sur les 8 prévus aient été réalisés.
- 186 Le **TCP/GUI/3503** (Appui au développement de la **filière apicole**) a contribué à l'amélioration de la productivité et de la qualité du miel grâce à l'amélioration des équipements et des pratiques. Le rapport final du projet indique que le projet a soutenu 100 groupements de la filière apicole par une dotation de 650 ruches kényanes, 150 enfumoirs, 150 tenues de protection, 150 paires de bottes et de gants et 60 kg de cire gaufrée. Le projet a également soutenu i) l'installation de 10 mielleries villageoises de proximité au profit de 10 unions composées de 50 groupements en Moyenne et Haute Guinée; ii) l'aménagement de 10 puits améliorés équipés de pompes manuelles et de 2 cuves plastiques de 1000 litres chacune pour ces mielleries; iii) la formation de 20 responsables des mielleries et de 4 groupements de femmes sur les bonnes pratiques de traitement et conditionnement du miel et de la cire.
- 187 Ce projet répond à un besoin réel des acteurs de la filière car le miel guinéen a longtemps souffert d'une faible compétitivité à cause des mauvaises pratiques de production préjudiciables à sa qualité sanitaire et organoleptique. Afin de développer la filière, il était nécessaire d'améliorer les pratiques des acteurs tout au long de la chaîne de valeur du miel et de ses produits dérivés, et de structurer et professionnaliser les acteurs de la filière en amont, afin d'augmenter leurs capacités de négociation (sachant que les acheteurs étrangers viennent habituellement directement dans les bassins de production pour acheter le miel en «faisant les prix» eux-mêmes).
- 188 Les groupements bénéficiaires ont été choisis suite à une visite des bassins de production du miel et après la réalisation de l'état des lieux de la filière.
- 189 De manière générale, les capacités des acteurs de la filière ont été renforcées à travers des formations et des dotations en matériels et équipements. Ainsi, les capacités de quatre groupements communautaires de femmes de Dabola, Dinguiraye, Gaoual et Labé ont été renforcées en techniques modernes de production, de récolte, traitement et conditionnement des produits de la ruche. La visite des groupements apicoles de Dinakana (Kankan) et de Dabola pendant la mission de l'évaluation a permis de constater et d'apprécier les réalisations et les effets du projet.
- 190 Le groupement apicole de Diankana avait initialement reçu dans le cadre du projet 8 ruches kényanes. Ayant constaté les avantages de ce matériel, le groupement a fabriqué par la suite 42 nouvelles ruches et dispose aujourd'hui d'un total de 50 ruches kényanes utilisées pour la production apicole. Ceci montre l'appropriation des interventions du projet par les bénéficiaires. Au cours de la visite, la miellerie de Diankana disposait de 610 litres de miel déjà traités et conditionnés.
- 191 On note une nette amélioration de la productivité de miel parmi les groupements soutenus par le projet. Par exemple, le groupement apicole des femmes de Dabola transformait par le passé seulement 20 à 40 litres de miel provenant de son propre rucher. Aujourd'hui,

---

22 À l'exception de quelques interventions dans le projet UTF financé par la Banque mondiale

grâce à l'appui au projet d'installation d'une miellerie moderne, les femmes effectuent plus de 2 voyages par saison et collectent 100 à 400 litres de miel par voyage. Ce miel est ensuite traité et conditionné à la miellerie.

- 192 Un recadrage du projet a permis de privilégier l'installation des petites mielleries plus proches des bassins de production et plus adaptées aux capacités des bénéficiaires, plutôt que de créer 2 grands centres nationaux de transformation et de collecte du miel en Moyenne Guinée et Haute Guinée comme initialement prévu. Ce choix s'est avéré pertinent et efficace car il a produit des effets directs et immédiats sur les bénéficiaires (amélioration des moyens et capacités de production, adoption de bonnes pratiques, accroissement de la production, etc.), tout en réduisant les coûts de transport.
- 193 Le projet a également identifié, à travers une étude, les contraintes à l'accès aux crédits et a proposé des approches de solutions pour la mise en place d'un système de microcrédit efficace, adapté aux besoins des acteurs de la filière apicole. Ainsi, sur huit structures de micro-crédit étudiées, deux (Crédit Rural de Guinée et CAFODEC-SA) ont été retenues comme partenaires intéressants pour fournir les services financiers aux acteurs de la filière. Cependant, l'évaluation a constaté que le processus ne s'est pas poursuivi jusqu'à la mise en place d'un mécanisme de financement et d'accompagnement des acteurs de la filière comme prévu dans le document de projet, alors que l'accès aux crédits représente une réelle contrainte d'investissement pour la plupart des acteurs que nous avons rencontrés.

#### Encadré 2: Durabilité du projet Apiculture

L'approche du projet basée sur les plateformes d'innovations structurées autour des mielleries villageoises et reposant sur l'appui à l'ensemble de la chaîne de valeur est un gage de durabilité du projet. La mise en place d'une équipe pluridisciplinaire d'artisans pour la confection des ruches kenyanes et des kits de récolte sécurisée, l'appui aux producteurs, l'installation des mielleries, la formation et la responsabilisation des femmes dans la gestion de ces mielleries, la formation de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur sont des facteurs de durabilité. Le projet pourra ainsi contribuer durablement à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité ainsi que de la qualité du miel et de la cire guinéenne si les faiblesses évoquées ci-dessus sont résolues.

Pour accroître la durabilité du projet, le Ministère de l'élevage a mis en place un cadre de partenariat avec le Ministère du commerce pour travailler sur la standardisation des produits de la ruche et faciliter leur exportation.

Selon le coordinateur du projet, il est important que la FAO s'intéresse ou facilite l'implication des autres bailleurs de fonds (ONUDI, PNUD, ...) dans l'accompagnement des acteurs de la filière notamment sur les derniers maillons de cette chaîne de valeur, à savoir la certification des produits de la ruche et l'insertion durable dans le marché.

- 194 La mise en œuvre du projet a permis au Gouvernement de relancer le secteur désormais considéré parmi les filières porteuses du Ministère de l'élevage et des productions animales (MEPA). La prise en compte du secteur dans les différents programmes de développement agricole devrait favoriser la mobilisation de ressources nécessaires à son développement.
- 195 Cependant, le Directeur préfectoral de l'élevage a souligné avec regret que la filière apicole, qui est une filière très porteuse pour les femmes, les jeunes et une activité génératrice de revenus indéniable pour les populations rurales des zones mellifères, ne figure pas dans le PASANDAD.
- 196 Ce projet est toutefois mentionné dans la section «situation de l'élevage» du PASANDAD, le miel étant en Guinée le seul produit d'exportation de l'élevage: *«le secteur [de l'élevage] est très déficitaire en projets de développement pouvant lui permettre de jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu, car il ne disposait, par manque de financement, que de trois projets, dont: la construction de l'abattoir frigorifique de Kagbélen sur le budget national, un Programme de coopération technique (PCT) de la FAO portant sur le développement de l'apiculture en Haute et Moyenne Guinée et un programme de lutte contre les menaces pandémiques émergentes (EPT2). Les deux premiers projets arrivent à échéance en cette année 2016, tandis que le troisième qui vient de démarrer s'étalera sur 5 ans».*

- 197 Etant donné les bons résultats de ce projet, l'importance du miel comme produit d'exportation de l'élevage et son potentiel pour le marché intérieur, il est dorénavant essentiel de comprendre comment les enseignements tirés seront utilisés pour développer la filière de manière plus large. En effet, un des objectifs du projet était d'aboutir à un projet d'envergure permettant de relancer le secteur. Le PCT semble avoir permis d'améliorer la visibilité de la filière au niveau national et de déclencher un certain intérêt auprès des bailleurs, toutefois le soutien du gouvernement ou d'autres bailleurs de fonds pour des projets futurs n'a pas encore été confirmé.
- 198 Le **TCP/GUI/3505** (Appui à l'évaluation des Systèmes de **production, de transformation, de stockage et de commercialisation du riz** produit en Guinée) a été mis en œuvre de manière efficace. Selon les documents de projet, ce PCT a impliqué de façon participative l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur riz en Guinée afin d'établir la situation de référence de la filière riz, d'identifier les méthodes et outils de conservation, stockage, transformation et commercialisation du riz en Guinée, d'évaluer la compétitivité du riz local ainsi que la situation des femmes au sein de la filière.
- 199 L'objectif premier du projet n'était pas de produire un effet direct et immédiat sur l'amélioration de la productivité du riz mais de fournir les bases et les stratégies pertinentes pour améliorer durablement et significativement la productivité, la qualité et la compétitivité du riz. Cet objectif a été atteint de manière très satisfaisante. Ce projet a donc permis au gouvernement de disposer d'une stratégie pragmatique pour améliorer la chaîne de valeur du riz local ainsi que d'un nouveau PCT élaboré pour accompagner la mise en œuvre de cette stratégie.
- 200 Ce soutien est extrêmement pertinent pour le pays, étant donné que, d'une part, le riz constitue la culture principale, et que, d'autre part, le riz local devient plus cher que le riz importé. Il est donc urgent de trouver des moyens pour augmenter la compétitivité du riz local par rapport au riz importé, afin de permettre aux producteurs locaux de poursuivre leurs activités et d'en tirer un revenu décent. De plus, l'étuvage du riz est une activité menée principalement par les femmes, qui pourraient donc aussi bénéficier d'une meilleure compétitivité de ce produit.
- 201 Un des co-auteurs de la stratégie rencontré par l'Équipe d'évaluation estime que la mise en œuvre du nouveau PCT pourra inciter le gouvernement à mettre rapidement en œuvre la stratégie proposée.
- 202 Le **GCP/RAF/489/VEN** est un projet sous-régional qui intervient dans 10 pays africains en réponse à la chute des rendements occasionnée par le déficit pluviométrique observé en 2016 et qui vise à promouvoir **le développement de systèmes rizicoles durables**. Ce projet constitue une réponse aux besoins réels des producteurs de riz dus à la baisse des rendements de 2016, mais également aux difficultés rencontrées par les acteurs de la filière en termes d'accès aux semences de bonne qualité, de baisse de fertilité des sols, de non-respect des normes de fertilisation et de traitement phytosanitaire ainsi que de difficultés de traitement post-récolte du riz.
- 203 La mise en œuvre du projet est coordonnée par le bureau régional Afrique de la FAO (RAF) et la conduite des activités sur le terrain est assurée par cinq ONG locales, soit une ONG par préfecture bénéficiaire. Bien que le projet ait dû commencer en 2014, les fonds ne sont arrivés qu'en 2016. Le projet a donc pu démarrer ses activités seulement en octobre 2016 et se terminera en décembre 2018.
- 204 Selon le rapport de l'ONG «Here-Guinée», la mise en œuvre du projet s'est bien déroulée et toutes les activités prévues à ce stade ont été correctement réalisées. Le projet a fourni des soutiens individuels à 90 producteurs de riz, qui ont reçu chacun 70 kg de semence améliorées de riz et 150 kg d'engrais, et des soutiens collectifs à 5 groupements de producteurs<sup>23</sup>.

---

23 3 groupements ont reçu chacun 1 étuveuse, 2 ont reçu 1 décortiqueuse et chacun des 5 groupements a reçu 4 pelles, 1 bâche, 2 râtaux et 2 bassines.

- 205 **Selon les producteurs** rencontrés par l'Équipe d'évaluation à Norassoba (site du projet), les soutiens du projet ont été fournis à temps, de même que les conseils sur le respect des itinéraires techniques. Le conseiller agricole du projet a soutenu les producteurs directement sur les parcelles au début de la campagne (avant le labour) et à la levée du riz. La communication avec le conseiller agricole du projet est régulière et les observations et discussions sont régulièrement faites sur l'évolution de la culture. À la fin de la campagne, il est prévu de faire une comparaison des rendements pour apprécier l'effet des bonnes pratiques agricoles promues sur l'accroissement des rendements. Un comité a été créé pour gérer les problèmes qui pourraient subvenir dans l'utilisation des équipements collectifs.
- 206 Le projet a également soutenu les producteurs pour l'application des bonnes pratiques de production et de transformation du riz. Les producteurs rencontrés espèrent améliorer leur rendements actuels de 1 à 1,5 tonnes / ha et accroître les surfaces de riz ainsi que la disponibilité des semences de qualité. Dans ce cas, la cible du CPP (3 t de riz / ha) pourrait être atteinte pour ces bénéficiaires. Par ailleurs, la qualité et la compétitivité du riz seront améliorées grâce aux équipements de traitement post-récolte offerts aux groupements.
- 207 Les acteurs rencontrés ont évoqué le faible nombre de bénéficiaires comme une grande faiblesse du projet. Considérant que ce projet avait pour vocation de démontrer les bonnes pratiques et d'inciter les acteurs à les adopter, il est désormais nécessaire d'assurer le suivi et de permettre à d'autres producteurs de mettre en œuvre les bonnes pratiques identifiées.
- 208 Le projet **EP/INT/503/GEF** «Gestion intégrée des **ressources naturelles** du massif du Fouta Djallon (GIRN-MFD)» est un projet régional qui intervient dans huit pays (Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Sierra Leone). Il vise à inverser les phénomènes de dégradation des ressources naturelles (eaux et terres) qui affectent les conditions de vie des populations bénéficiaires.
- 209 Après une première phase (2009-2013) et une phase intérimaire (2014-2015), le projet est en ce moment dans sa seconde phase (2016-2021). Le budget total pour cette dernière phase est de 5,44 millions d'USD, financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). D'après le coordinateur du projet, la Guinée a reçu 164 500 USD pour conduire les activités sur le terrain. Ces fonds sont gérés dans chaque pays par la FAO, qui agit comme agence déléguée à la mise en œuvre pour le compte du Programme des Nations Unies pour l'environnement, agence d'exécution du FEM.
- 210 Selon un rapport<sup>24</sup> du projet daté de 2014, les actions de développement local suivantes ont été réalisées en Guinée: renforcement des capacités de gestion des groupements de producteurs; reboisement à travers la plantation d'arbres forestiers et fruitiers dans les zones dégradées et têtes de sources, promotion des pépiniéristes privés et renforcement de leurs capacités; lutte contre les feux de brousse; promotion de la traction animale (dotation d'attelages, formation en traction animale); promotion de l'apiculture; réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs; aménagement de bas-fonds; mise en défens et aménagement des versants; adoption des bonnes pratiques (utilisation de la fumure organique, adoption des foyers améliorés); etc.
- 211 N'ayant pas pu rencontrer les bénéficiaires du projet au cours de la mission et n'ayant pas reçu de documentation suffisante de la part du Bureau pays, ni d'informations pertinentes sur les réalisations concrètes de ce projet en Guinée, l'Équipe d'évaluation ne peut pas émettre de jugement quant à l'efficacité de ce projet et sa contribution aux effets 1.1 et 1.2.
- 212 Le **TCP/GUI/3604** (Appui à la valorisation des produits forestiers non ligneux - cas de la **production du beurre de karité** à Kankan) vise à mettre au point une démarche stratégique permettant de mieux valoriser les produits forestiers non ligneux, notamment le beurre de Karité, pour accroître leur contribution à la sécurité alimentaire et l'augmentation des revenus des populations guinéennes tout en préservant l'équilibre des écosystèmes forestiers dans la préfecture de Kankan.

---

24 Diallo M., 2014. Rapport-synthèse final de la révision de situation dans les sept sites pilotes lors de la première phase du projet. Première phase du projet. Projet de Gestion intégrée des ressources naturelles du massif du Fouta Djallon (PGIRN-MFD).

- 213 Au stade actuel, la réalisation des résultats est satisfaisante. Les zones à grandes potentialités de production de karité et les groupements de productrices ont été identifiés. Le statut de ces groupements a été formalisé (ils possèdent désormais un document d'agrément dûment signé et un règlement intérieur approuvé). Selon les documents de projet, l'effectif total des 10 groupements soutenus par le projet est de 376 personnes dont 317 femmes, ce qui montre que la production, la transformation et la commercialisation du beurre de karité est une activité principalement féminine.
- 214 Le rapport de la 3<sup>ème</sup> mission sur le terrain du coordonnateur et du consultant national en suivi-évaluation à Kankan indique que les équipements suivants ont été octroyés par le projet: 30 machines (décortiqueuse, broyeur et moulin), 20 moteurs, 20 grandes marmites, 20 bassines, 10 bâches, 20 louches, 10 tricycles, des gants (environ 250) et 10 balances.
- 215 La visite de terrain réalisée à Norassoba a permis de constater que les équipements promis par le projet ont été livrés<sup>25</sup>. Le tricycle fonctionne déjà sur la base des tarifs fixés selon le poids des produits transportés. En ce qui concerne les abris d'équipements, l'aspect foncier a été discuté alors que des attestations de cession ont été signées par les autorités administratives locales. Le fonctionnement des machines connaît un retard dans la plupart des groupements car les femmes ont décidé de remplacer les courroies jugées trop fragiles pour assurer le travail attendu.
- 216 Les organes de gestion et de suivi des équipements sont progressivement mis en place et renforcés. De manière générale, le mode de gouvernance et de coordination des groupements est approprié par rapport à l'objectif de pérennisation et de professionnalisation.
- 217 Le projet a plusieurs points forts qui constituent des facteurs de réussite: (i) la bonne capacité technique et la grande motivation de l'opérateur technique chargé de la mise en œuvre des activités sur le terrain (FUPROBEK) et du service régional de l'environnement; (ii) la forte adhésion des bénéficiaires et des autorités locales; (iii) l'existence d'un dispositif de suivi-évaluation du projet basé sur des outils bien maîtrisés (existence d'un tableau de bord avec un cadre logique, d'un Plan de travail annuel, d'un calcul des taux d'exécution, d'un chronogramme des activités, etc.); (iv) l'intégration du projet dans le programme conjoint de Kankan<sup>26</sup>.
- 218 En ce qui concerne la fin du projet, il est prévu que le gouvernement octroie un budget national pour soutenir les actions sur le terrain et conserver les plantations. Les agents de terrain vont être formés dans le cadre du PCT et le gouvernement devrait constituer une structure de gestion et de pérennisation des acquis. Il sera important de faire le suivi auprès des acteurs responsables afin d'assurer la continuité des actions entreprises.
- 219 Le **TCP/GUI/3502** visait l'élaboration d'une stratégie de lutte intégrée contre la **chenille urticante du riz** dans la région de Boké. La FAO a mis en œuvre ce projet en collaboration avec le Ministère de l'agriculture (service national de la protection des végétaux et des denrées stockées) et en partenariat avec les Ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de la santé et de la communication, avec une implication des structures déconcentrées. Les informations obtenues auprès des parties prenantes<sup>27</sup> du projet rencontrées montrent que le projet a généré l'ensemble des résultats attendus.
- 220 En effet, grâce au projet, les connaissances sur le ravageur ont été améliorées, l'espèce ayant été identifiée comme la *Phiala venusta* (Lepidoptera: Eupterotidae). La zone de distribution a été établie et le nombre et la gravité des envenimations étudiées. L'efficacité de six bio-pesticides a été évaluée et un dispositif de surveillance et de rapportage des attaques de chenilles urticantes est désormais opérationnel. Les capacités des producteurs et des agents des services phytosanitaires ont été renforcées sur les bonnes pratiques

---

25 À Norassoba: 3 machines (décortiqueuse, broyeur et moulin), 2 moteurs, 2 grandes marmites, 2 bassines, 1 bâche, 2 louches, 1 tricycle, des gants (environ 25) et une balance.

26 Le projet est une des deux contributions de la FAO au Programme conjoint du SNU à Kankan (PCK). Compte tenu de ce statut, le projet a été étendu à Norassoba et Doko qui sont les sites du PCK.

27 Coordinateur du projet, personnel du laboratoire de protection des végétaux et des denrées stockées (PV/DS), agents des services déconcentrés de l'agriculture, bénéficiaires du projet, autorités locales.

agricoles dans la lutte contre la chenille urticante et les populations sensibilisées par le biais de messages radiophoniques. Enfin, un document de référence pour la lutte intégrée contre la chenille urticante du riz a été rédigé et validé.

- 221 Les producteurs rencontrés à Mankountan ont déclaré: *«avant l'intervention de la FAO nous pensions que ces chenilles tombaient du ciel, aujourd'hui nous savons comment elles se développent»*.
- 222 Les producteurs ont apprécié les formations réalisées par le projet car elles leur ont permis de bien connaître (et reconnaître) la chenille et les différents stades de son développement. Ils ont été associés au suivi des chenilles dans les champs, ce qui leur a permis de mieux connaître ce nuisible et les périodes d'observation et de surveillance ainsi que les moyens de gestion depuis le stade larvaire jusqu'au stade adulte. Ils ont également participé au test des méthodes de lutte et savent maintenant surveiller l'éclosion des œufs et détruire les larves de la chenille grâce aux traitements phytosanitaires appropriés.
- 223 Avant de mieux connaître la chenille et son développement, les producteurs alertaient la DPA en cas d'invasion, mais les produits arrivaient souvent tard alors que les chenilles étaient déjà en dispersion. Grâce au projet, les cas d'envenimation par la chenille ne s'observent plus dans le village. Les paysans n'ont plus d'inflammations et d'œdèmes causés par la chenille. Ils estiment que cette diminution est de l'ordre de 90 %. De même, les abandons de parcelles causés par la chenille ne sont plus observés. Le risque d'attaque à la chenille a désormais sérieusement diminué.
- 224 Les producteurs se sentent techniquement mieux préparés pour lutter contre les éventuelles invasions car un système de surveillance existe. Toutefois, ceux-ci ont toujours besoin d'un appui en produits phytosanitaires pour poursuivre les interventions jusqu'à l'éradication complète. Ils estiment aussi que les femmes ont fortement bénéficié des effets du projet car ce sont elles qui réalisent le désherbage et représentaient donc les principales victimes de la chenille.
- 225 Selon les acteurs de la mise en œuvre, l'impact du projet concerne l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations à travers la réduction des ravages sur les cultures et la réduction des nuisances. L'éradication de la chenille aura également un impact positif sur l'environnement car cela réduit l'abandon des parcelles suivi par la création de nouvelles parcelles de culture au détriment de la forêt.
- 226 Le projet a également renforcé les capacités du laboratoire de PV/DS en fournissant des équipements (congélateur pour stocker les échantillons, réfrigérateur, petit matériel de laboratoire, microscope, etc.).
- 227 Les bénéfices du projet peuvent être renforcés et pérennisés si les recommandations formulées lors de la validation du document de référence pour la lutte intégrée contre la chenille urticante du riz sont appliquées. Les producteurs, de même que les agents de l'État impliqués dans la protection des végétaux et des denrées stockées, ont tous émis le souhait que ces recommandations soient rapidement mises en œuvre. Ce souhait montre l'intérêt porté à ce projet de la part des bénéficiaires (voir encadré 3).

**Encadré 3:** Lutte intégrée contre la chenille urticante du riz: une approche d'intervention inclusive qui a favorisé la réussite du projet

L'approche d'intervention était participative et inclusive et toutes les parties prenantes du projet (producteurs, encadreurs techniques, services prestataires) ont activement participé à la mise en œuvre des activités du projet. Les présidents des communes rurales affectées par la chenille urticante et les producteurs leaders, ont été impliqués pour la mobilisation et sensibilisation des producteurs ainsi que pour l'opérationnalisation du réseau de surveillance et d'alerte. L'approche d'intervention a mobilisé un ensemble d'outils et démarches complémentaires: la réalisation des états de lieux en mobilisant des consultants; l'identification des producteurs leaders; le renforcement des capacités des acteurs; la mise en place d'un dispositif de surveillance des infestations, de communication et d'action (traitements phytosanitaires). Les bénéficiaires ont participé à l'atelier de validation de la stratégie de lutte contre la chenille urticante et son plan d'action.

Le suivi des activités du projet a été mené à travers des missions fréquentes sur le terrain et des échanges très fréquents. Tous les lundis, le coordinateur du projet participait à la réunion de coordination à la FAO. Les communautés ont également été informées des activités devant être menées. Les producteurs leaders ont participé aux ateliers de renforcement de leurs capacités à la suite desquels ils ont participé à la sensibilisation des producteurs dans leurs zones d'intervention.

La participation des producteurs dans la mise en œuvre a été décrite par les producteurs de Mankoutan de la manière suivante: *«De retour de formation, ils ont informé les producteurs sur l'origine des chenilles et sur les phases de développement de cette chenille. Certains producteurs n'acceptaient pas l'idée que les chenilles proviennent d'œufs pondus par des papillons. Un producteur n'étant pas convaincu par la théorie du papillon producteur de chenilles, il a fallu qu'un suivi soit fait afin de le convaincre par l'observation de la réalité, en capturant le papillon et en le conservant dans une bouteille jusqu'à la ponte des œufs. Les formations théoriques se sont déroulées à Boké. La formation pratique a été réalisée dans les bas-fonds. Les producteurs formés ont ensuite formé les autres membres. Ils ont été très satisfaits des intervenants en commençant par leur conseiller (M. Souma) et les différents intervenants du MA à Boffa dont le chef de service PV et le DPA».*

- 228 Toutefois, il convient de noter que le réseau de surveillance mis en place n'a pas les moyens nécessaires pour assurer son fonctionnement sur une durée de 1 à 2 ans, période nécessaire pour confirmer l'éradication complète ou palier toute résurgence. Ainsi, pour assurer la durabilité des effets du projet, les producteurs demandent de poursuivre les actions pendant environ 2 ans encore pour s'assurer d'une éradication complète. Aujourd'hui ils maîtrisent la technique de surveillance et de traitement mais sont limités par le coût des produits de traitement.
- 229 Le projet **OSRO/GLO/507/USA**, lancé en 2016, prévoit de réaliser des actions de surveillance et de lutte contre cinq zoonoses en Guinée (Ebola, brucellose, grippe aviaire, rage, anthrax), des actions de renforcement de la biosécurité et de la biosûreté ainsi que des systèmes nationaux de laboratoires et de renforcement des capacités du personnel des laboratoires. La mise en œuvre de ce projet est confiée à l'unité ECTAD (Emergency Centre for Transboundary Animal Disease) de la FAO, dotée des compétences techniques dans le domaine de l'épidémiologie qu'il requiert.
- 230 Le projet a connu un changement de stratégie de la part d'USAID (DC) en 2016, avec pour effet de freiner la planification, l'équipe du projet ayant dû se concentrer pendant presque un an sur la préparation et la validation d'un nouveau plan de travail. La rencontre de l'Équipe d'évaluation avec le donateur (USAID) a mis en exergue certains problèmes de communication, l'équipe d'USAID en Guinée n'ayant pas connaissance des avancées du projet. Il y a encore un important budget disponible, mais qui n'est pas dépensé.
- 231 Les informations à la disposition de l'Équipe d'évaluation ne permettent pas d'apprécier sa contribution au produit 1.2.5.

**Effet 1.3 - Le statut nutritionnel des populations vulnérables est amélioré**

- 232 Deux projets ont ciblé l'effet 1.3 du CPP «le statut nutritionnel des populations vulnérables est amélioré» et plus précisément le produit 1.3.1 «les populations vulnérables couvrent leurs besoins nutritionnels». L'analyse présentée ci-dessous montre que ces deux projets dédiés à la nutrition ont contribué à l'**effet 1.3** de manière **peu satisfaisante**.

- 233 D'autre part, il n'y a pas eu d'intervention visant à assurer la conformité de la qualité sanitaire des aliments aux normes standards d'hygiène (produit 1.3.2).
- 234 Le projet **TCP/GUI/3501** (gestion intégrée de la **malnutrition chronique**) visait l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel des populations les plus vulnérables par la lutte intégrée de la malnutrition chronique à travers trois approches: santé, éducation nutritionnelle et agriculture. Compte tenu des dysfonctionnements constatés dans la mise en œuvre du projet, la mission émet des réserves sur l'efficacité et la durabilité des réalisations de ce projet.
- 235 En effet, les activités prévues ont été réalisées de manière peu satisfaisante à cause notamment de problèmes de coordination mais aussi de mise en œuvre (voir encadré 4). La collaboration a été difficile d'une part entre le coordinateur du projet et la FAO et d'autre part entre le coordinateur du projet et le consultant nutritionniste. L'épidémie Ebola a également fragilisé la mise en œuvre du projet suite à la démission des consultants internationaux, causant le report des activités.
- 236 En général, il y a peu de relations entre la FAO et les autres acteurs de la nutrition, ce qui n'a pas aidé à la mise en œuvre de ce projet. En effet, la FAO n'est pas très visible sur le terrain de la nutrition alors que l'UNICEF et le PAM sont très présents et très actifs. Dans le cadre des projets de la FAO traitant de l'alimentation et de la nutrition, le Ministère de la santé n'est associé généralement qu'en tant qu'acteur secondaire.
- 237 Bien que la mise en place des partenariats techniques fût l'un des résultats attendus, le projet s'est limité à réaliser un état des lieux des institutions nationales et internationales, ainsi que des ONG évoluant dans le secteur de la santé et de l'agriculture, sans toutefois aboutir à la proposition d'un cadre de partenariat fonctionnel.
- 238 D'après les informations collectées par l'Équipe d'évaluation, un guide nutritionnel régissant les bonnes pratiques relatives à l'allaitement et à l'hygiène a été élaboré et validé par les agents techniques du gouvernement. Des boîtes à image ont été diffusées dans les centres de récupération nutritionnelle. Les capacités de 30 agents de santé, des agents d'encadrement agricole et des groupements maraîchers ont été renforcées sur l'utilisation de ces boîtes à image.
- 239 Un support de communication pour le changement de comportement (CD audio portant des messages d'éducation sur les bonnes pratiques d'alimentation et d'hygiène) a été élaboré et mis à la disposition du Ministère de la santé. La campagne de communication devait toucher tout le pays et particulièrement les zones rurales. À cause des nombreuses difficultés évoquées plus haut, cette sensibilisation n'a pas été faite. Le Ministère de la santé devrait prendre le relais.
- 240 Selon le rapport final du projet, les capacités de 25 cadres du Ministère de la santé sur la gestion intégrée de la malnutrition chronique ont été renforcées aussi bien au niveau central que régional et préfectoral. Les capacités des agents techniques d'encadrement sur la culture maraîchère, les activités génératrices de revenus et les actions essentielles en nutrition ont été renforcées en vue d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité alimentaire pour les populations les plus vulnérables.
- 241 Le projet a promu la culture du moringa et du quinoa pour améliorer la nutrition. Cependant, l'implantation du moringa a connu un échec auprès du groupement visité par l'Équipe d'évaluation (voir encadré 4). Le projet a établi une convention avec l'IRAG pour réaliser les essais sur sept variétés de quinoa dans les différentes zones agro-écologique de la Guinée.



**Encadré 4:** Cas d'échec du projet de gestion intégrée de la malnutrition dans le groupement Dandali Kognagnini Dèkourou

Le Groupement Dandali Kognagnini Dèkourou est très actif dans la promotion et la distribution des produits issus de Moringa Olifera. Ce groupement est dirigé par Mme Hadja Nassira KEITA, femme très dynamique qui, grâce à son implication dans le système de santé régional (secrétaire à la Direction régionale de la santé de Kankan) et ses connaissances acquises via une formation américaine sur les vertus et l'utilisation du Moringa, s'est pleinement investie dans la promotion des produits de cet arbre. Le stock de produits (poudre et graines à consommer de moringa) ainsi que les documents de promotion qu'elle nous a présentés au cours de l'entretien montrent son engagement pour cette plante qu'elle a baptisée «arbre de vie».

Dans le cadre de ce PCT, le groupement a reçu le kit constitué d'outils agricoles (brouette, pelles, daba, arrosoir) et 1,5 kg de graines de moringa tout comme 7 autres groupements de Kankan. À sa demande, le projet a promis de fournir un dispositif d'arrosage et un grillage pour protéger la parcelle. Mais, cette promesse n'a pas été tenue. Son groupement a planté 800 pieds de moringa en bouture en 2015 mais, faute de protection, la parcelle a été entièrement dévastée par les animaux. En 2017, le groupement a de nouveau planté 300 pieds mais la parcelle a été une fois de plus dévastée. Ses multiples appels lancés à la coordination du projet sont restés vains.

- 242 Le **TCP/GUI/3601/C1** (Appui à l'étude de l'actualisation du profil de sécurité alimentaire et nutritionnel de la Guinée) était toujours en cours d'exécution au moment de cette évaluation. Ce projet vise l'élaboration d'une version actualisée du profil de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la Guinée, qui prenne en compte les évolutions et intègre tous les aspects liés à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, y compris la malnutrition par carence et par excès. L'étude est en cours de réalisation.
- 243 **Ce projet est** justifié par le fait que les données nutritionnelles sur la population guinéenne ne correspondent plus aux réalités démographiques actuelles. Il doit fournir les bases pour mieux cibler les bénéficiaires des interventions futures.
- 244 Toutefois, la pertinence de ce projet spécifique et son intérêt par rapport au reste des activités de la FAO en Guinée n'apparaissent pas certains, étant donné que la FAO met en œuvre très peu d'activités sur la nutrition. L'évaluation n'a pas trouvé d'éléments permettant d'affirmer que ce projet débouchera sur des projets spécifiques ou permettra d'atteindre d'une manière ou d'une autre les objectifs du CPP. Il est aussi difficile d'identifier les institutions qui bénéficieront clairement de ce projet et de démontrer l'avantage comparatif de la FAO par rapport à d'autres organisations, pour effectuer un tel profil nutritionnel.
- 245 Dans tous les cas, une meilleure collaboration entre la FAO et la Ministère de la santé, ainsi qu'avec les autres acteurs présents dans ce secteur, sera nécessaire pour mettre en œuvre des interventions visant à améliorer le statut nutritionnel des populations.
- 246 En considérant les résultats des deux projets et la valeur cible de l'indicateur du produit 1.3.1 indiquée dans le cadre de résultat du CPP (20 % des populations vulnérables auront accès à une nourriture saine et suffisante), il est peu probable que cet objectif soit atteint. En outre, même avec des résultats satisfaisants, ces projets n'auraient pas eu d'incidence directe sur l'effet 1.3 attendu du CPP.

**Effet 1.4 - L'accès au marché local, régional et international est favorisé**

- 247 Trois projets ont ciblé l'effet 1.4 «l'accès au marché local, régional et international est favorisé» et plus précisément le produit 1.4.1 «les infrastructures de conservation, de transformation et de commercialisation des produits agricoles, animaux, halieutiques et forestiers sont améliorées». En revanche, il n'y a pas eu d'interventions pour la mise en place de systèmes d'information durables sur les marchés (produit 1.4.2).
- 248 Compte tenu des insuffisances constatées en relation avec l'accès au marché des producteurs bénéficiaires de ces projets, l'évaluation conclut que l'effet 1.4 a été réalisé de manière **peu satisfaisante**.

- 249 Le **TCP/GUI/3505** visait l'appui à l'évaluation et au renforcement des **systèmes de production, de transformation, de stockage et de commercialisation du riz** produit en Guinée.
- 250 Comme déjà souligné pour l'effet 1.1, la principale force de ce projet est d'avoir permis au gouvernement de disposer d'une situation de référence de la chaîne de valeur riz, d'une stratégie pragmatique pour améliorer cette chaîne de valeur ainsi que d'une proposition de projet (PCT élaboré) pour la mise en œuvre de cette stratégie.
- 251 Malgré les acquis susmentionnés, le projet ne contribue pas directement dans sa phase actuelle à la réalisation du produit 1.4. Toutefois, l'évaluation considère que la mise en œuvre de la stratégie d'amélioration de la transformation du riz local proposée par le projet ainsi que le nouveau PCT récemment élaboré contribueront potentiellement à la réalisation du produit 1.4.1.
- 252 D'autre part, les entretiens avec les acteurs et la visite des mielleries ont permis de constater que le projet **TCP/GUI/3503** a contribué de manière très significative à l'amélioration d'une part de la quantité et de la qualité du miel produit et d'autre part du conditionnement et de la présentation du miel destiné à la vente.
- 253 Malheureusement, ce projet n'a pas permis de développer un mécanisme fonctionnel de financement et d'accompagnement des acteurs de la filière, ni de faciliter l'insertion effective du miel produit et conditionné (miel mis en pot) sur le marché national et international.
- 254 **La miellerie de Diankana illustre parfaitement ces insuffisances**: au cours de l'évaluation, l'Équipe a constaté que le groupement d'apiculteurs qui gère cette miellerie possédait 610 litres de miel traités et conditionnés dans des pots appropriés. Le groupement a créé une boutique pour exposer et vendre les produits de la ruche. Malgré toutes ces dispositions le groupement ne parvenait pas à vendre sa production ni à l'écouler vers Conakry. Une incertitude réelle existait quant à la connaissance du marché de la part de ces agriculteurs et à leurs capacités à y insérer leurs produits.
- 255 Malgré l'absence d'une activité d'appui à la commercialisation du beurre de karité dans le projet **TCP/GUI/3604**, le bon niveau de réalisation des activités constaté sur le terrain et les points forts du projet amènent à conclure que le projet a contribué partiellement à la réalisation du produit 1.4.1 «les infrastructures de conservation, de transformation et de commercialisation des produits agricoles, animaux, halieutiques et forestiers sont améliorées». Toutefois, des activités d'appui à la commercialisation auraient permis d'atteindre l'effet attendu d'in meilleur accès au marché des producteurs.

#### **Effet 1.5 - La gestion intégrée et participative des ressources naturelles est effective**

- 256 L'effet 1.5 «la gestion intégrée et participative des ressources naturelles est effective» a bénéficié de deux projets qui visaient le produit 1.5.1 «des modes de gestion durable des ressources naturelles sont promus» et le produit 1.5.2 «Les capacités de gestion durable des ressources naturelles des acteurs publics et privés, ainsi que des collectivités locales sont améliorées».
- 257 Tenant compte uniquement du TCP/GUI/3604 (projet karité), l'Équipe conclut que le processus de réalisation de l'effet 1.5 se déroule de manière **potentiellement satisfaisante**.
- 258 Comme indiqué plus haut, le **TCP/GUI/3604** vise à mettre au point une démarche stratégique permettant de mieux valoriser les produits forestiers non ligneux notamment le beurre de Karité. Le projet a contribué à la formalisation et au renforcement des capacités techniques, organisationnelles et en équipements des groupements de femmes productrices du beurre de karité. Il soutient les femmes dans l'adoption des bonnes pratiques de gouvernance et de coordination des groupements.

- 259 Certaines activités du volet forestier ont été également réalisées et des sites de pépinière ont été installés par la FUPROBEK en collaboration avec la Direction régionale de l'environnement des eaux et forêts. Les sites de mise en défens ont été identifiés et certains ont déjà été formalisés.
- 260 Le projet **EP/INT/503/GEF** «Gestion intégrée des ressources naturelles du massif du Fouta Djallon (GIRN-MFD)» a été précédemment analysé pour ce qui est de sa contribution à l'effet 1.1. Cette analyse, basée sur le rapport du projet daté de 2014, met en évidence plusieurs activités de développement local réalisées par le projet et contribuant potentiellement à l'effet 1.5. Il s'agit par exemple: du renforcement des capacités des groupements de producteurs; du reboisement; de la promotion des pépiniéristes privés; de la lutte contre les feux de brousse; de la mise en défens et de l'aménagement des versants; de l'adoption des bonnes pratiques; etc. Cependant la mission n'a pas reçu toutes les informations souhaitées pour apprécier objectivement sa contribution à l'effet 1.5.
- 261 D'après l'analyse des différents projets du DP1, la plupart des projets structurés autour des organisations et des plateformes servant de moteur au développement de la chaîne de valeurs sont potentiellement durables. Cette durabilité sera assurée si les groupements sont bien formés à la gestion des équipements et des ressources disponibles ou générées par les activités communes. C'est le cas des projets portant sur les filières beurre de karité et apiculture mais aussi du projet portant sur les systèmes rizicoles durables si les semences de riz de bonne qualité obtenues par les premiers bénéficiaires sont bien multipliées, conservées et redistribuées au sein de la communauté à un plus grand nombre de bénéficiaires.
- 262 En revanche, certains projets de développement technologique ou de construction ne disposent pas encore des mécanismes ou moyens pouvant garantir leur durabilité. C'est le cas du projet portant sur les chenilles urticantes dont les bénéficiaires ne disposent pas suffisamment de moyens pour poursuivre correctement la surveillance et le contrôle des infestations pendant les deux années nécessaires pour s'assurer de l'éradication complète du bio-agresseur.
- 263 D'autre part, les problèmes fonciers au niveau rural empêchent les producteurs d'investir sur les terres et donc de capitaliser les acquis de certains projets. Enfin, les dynamiques des groupements constitués à la faveur du projet peuvent aussi retomber faute d'un encadrement conséquent.

### **3.2 Domaine prioritaire 2: Renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural**

#### **Constatations principales:**

- **Des documents juridiques et stratégiques ont été élaborés ou améliorés. Certains sont utilisés pour le plaidoyer, la gestion et planification, alors que d'autres ne sont toujours pas utilisés ou mis en œuvre après leur élaboration.**
  - **Toutes les interventions du DP2 sont pertinentes et répondent aux problématiques soulevées par la Politique nationale de développement agricole (PNDA) notamment l'actualisation des données agricoles, l'actualisation des cadres juridiques ainsi que des instruments de gestion du territoire et des ressources et la mise en œuvre du Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire**
  - **L'approche d'élaboration des outils de gouvernance était participative incluant autant que possible le point de vue de l'ensemble des acteurs de la filière.**
  - **La coordination entre les différents partenaires n'a pas été renforcée, alors que cela constituait un effet à atteindre du DP2. Le soutien au secteur privé, aux OP, et aux systèmes de S&E des départements ministériels n'a pas non plus été apporté.**
- 264 Le budget global du **Domaine prioritaire 2** est d'environ 1,3 million d'USD, soit 12 % du budget total du CPP. **Dix projets** nationaux au total ont été mis en œuvre pour contribuer au renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural (voir tableau 4).

- 265 Ces projets ont visé surtout l'effet 2.2 «les cadres juridiques et réglementaires du secteur agricole et rural sont actualisés et diffusés», et l'effet 2.3 «les capacités d'intervention des services publics, des organisations socioprofessionnelles et d'autres structures privés sont renforcées». Deux projets ont visé aussi l'effet 2.4 «les systèmes d'information et de production des statistiques sont renforcés».
- 266 Les interventions ont contribué à 7 des 10 produits prévus (à réaliser) pour atteindre ces effets attendus.
- 267 En revanche, aucun projet spécifique n'a été mis en œuvre pour contribuer à l'effet 2.1 «la coordination entre les différents partenaires est renforcée».

**Tableau 4:** Projets et obtention des résultats pour le domaine prioritaire 2

Effets et produits <sup>28</sup>	Projets	Évaluation de l'obtention des résultats
<b>Effet 2.1: la coordination entre les différents partenaires est renforcée</b> Produit 2.1.1: «les concertations entre les acteurs publics et privés sont renforcées» Produit 2.1.2: «les dispositifs de coordination intersectorielle sont mis en place et opérationnels»	Aucun projet spécifique	-
<b>Effet 2.2: les cadres juridiques et réglementaires du secteur agricole et rural sont actualisés et diffusés</b>  Produit 2.2.1: «la Loi d'Orientation Agricole (LOA) est finalisée et opérationnelle»  Produit 2.2.2: «les textes législatifs et réglementaires sont actualisés et/ou élaborés et appliqués»  Produit 2.2.3: «un cadre institutionnel de promotion du secteur privé favorable à la compétitivité et à la normalisation/certification de la qualité des produits est mis en place»	TCP/GUI/3401 TCPF: C1. Appui technique et financier pour la rédaction du résumé exécutif et l'impression du <b>PNIASA</b> C2. Élaboration du <b>CPP</b> FAO/ Guinée C3. Appui à la préparation du recensement national de l'agriculture et de l'élevage C4. Finalisation de la Loi d'orientation agricole ( <b>LOA</b> ) C5. Amélioration du cadre juridique et réglementaire du secteur de la <b>pêche et de l'aquaculture</b>	Satisfaisante
<b>Effet 2.3: Les capacités d'intervention des services publics, des organisations socioprofessionnelles et d'autres structures privées sont renforcées</b>  Produit 2.3.1: «les capacités des structures publiques et privées en formulation de politiques, projets et programmes, en analyse économique et financière et en suivi-évaluation sont renforcées» Produit 2.3.2: «les systèmes de suivi-évaluation des départements ministériels et du secteur privé fournissent à temps des informations de qualité aux autorités pour la prise de décision» Produit 2.3.3: «les capacités techniques, humaines et institutionnelles des OP et services publics sont renforcées» Produit 2.3.4: «les capacités en recherche et conseils agricoles sont renforcées»	TCP/GUI/3402: Assistance à l'élaboration de la <b>politique semencière nationale</b> TCP/GUI/3403: Élaboration d'un <b>Plan à long terme pour la recherche agronomique en Guinée</b> TCP/GUI/3404: Appui à la mise en place d'un <b>Plan national de relance de l'horticulture</b> TCP/GUI/3603/C2 TCPF: Appui à l'élaboration du <b>PASANDAD (2016-2020)</b>	Satisfaisante
<b>Effet 2.4: les systèmes d'information et de production des statistiques sont renforcés</b>  Produit 2.4.1: «les recensements dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et aquaculture et des produits forestiers non ligneux sont réalisés» Produit 2.4.2: «les capacités des structures en charge des statistiques sont renforcées»	TCP/GUI/3401 TCPF C.3. Appui à la préparation du recensement national de l'agriculture et de l'élevage <b>TCP/GUI/3602</b> - Assistance préparatoire au Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage (RNAE)	Potentiellement obtenu de manière très satisfaisante

28 Les produits en gris clair sont ceux n'ayant pas bénéficié d'intervention pendant la période évaluée.

### Effet 2.1: La coordination entre les différents partenaires est renforcée

- 268 L'effet 2.1 n'a bénéficié d'aucun projet spécifique. Néanmoins, la FAO a mené quelques activités contribuant à la coordination intersectorielle et à la mobilisation des ressources. En effet, comme illustré plus haut (section 3.2.1), la FAO a participé à des réunions du groupe thématique «Développement rural» faisant partie du Cadre permanent de concertation et de coordination entre le Gouvernement et les partenaires au développement.
- 269 Par ailleurs, la concertation, l'appui institutionnel et l'accompagnement permanents apportés par la FAO aux ministères du secteur agricole et rural témoignent des efforts déployés pour favoriser et renforcer la coordination effective des activités des différents partenaires.
- 270 La FAO a contribué à la budgétisation du PNIASAN et a apporté une expertise de qualité qui permet de «mieux vendre» aux PTF les aspects du PNIASAN liés au secteur rural. La FAO offre également son assistance pour la recherche de fonds dans le cadre des projets tripartites. Enfin, la FAO fait figure de «caution morale» pour les projets dans lesquels elle est engagée: selon les partenaires, son implication inspire confiance aux PTF.

### Effet 2.2: Les cadres juridiques et réglementaires du secteur agricole et rural sont actualisés et diffusés et effet 2.3: Les capacités d'intervention des services publics, des organisations socioprofessionnelles et autres structures privés sont renforcées

- 271 Cinq projets ont contribué à la réalisation des effets 2.2 et 2.3, notamment relativement au produit 2.2.1 «la Loi d'orientation agricole (LOA) est finalisée et est opérationnelle», 2.2.2 «les textes législatifs et réglementaires sont actualisés et/ou élaborés et appliqués», 2.3.1 «les capacités des structures publiques et privées en formulation de politiques, projets et programmes, en analyse économique et financière et en suivi-évaluation sont renforcées» et 2.3.4 «les capacités en recherche et conseils agricoles sont renforcées».
- 272 En revanche, il n'y a pas eu d'interventions visant à mettre en place un cadre institutionnel de promotion du secteur privé favorable à la compétitivité (2.2.3) ou à améliorer les systèmes de S&E des départements ministériels du secteur (produit 2.3.2). Il n'y a pas eu non plus de projets spécifiques pour renforcer les capacités techniques, humaines et institutionnelles des OP (produit 2.3.3).
- 273 L'analyse des différents projets montre que l'**effet 2.2** a été réalisé de manière **satisfaisante** alors que l'**effet 2.3** a été réalisé de manière **peu satisfaisante**.
- 274 Le **TCP/GUI/3401** (TCP Facility<sup>29</sup>), à travers ses différentes composantes, visait à soutenir le gouvernement de la Guinée et le doter d'un ensemble de documents indispensables pour une **meilleure gouvernance du secteur agricole et rural**. Les informations recueillies dans le rapport final du projet et lors des entretiens avec le personnel du Bureau pays, les BSD des ministères en charge de l'agriculture et de la pêche et les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet, notent que tous les résultats attendus de ce PCT ont été réalisés conformément au document de projet.
- 275 En effet, la FAO a soutenu la préparation et validation du résumé exécutif du PNIASA, ainsi que l'organisation d'un business meeting pour le présenter aux différents bailleurs de fonds. Toutefois, les promesses de contributions financières faites par les PTF lors de cette réunion n'ont jamais vu le jour.

---

29 Le TCP Facility (TCPf) vise à fournir une expertise technique critique et à renforcer les processus de planification et de développement des programmes de terrain. Un projet TCPf est un projet cadre au sein duquel plusieurs demandes d'assistance spécifiques dans tout domaine technique relevant du mandat technique de la FAO et à très court terme peuvent être traitées. Les fonds fournis au titre du TCPf sont destinés à répondre aux demandes d'assistance technique émanant d'un ou plusieurs ministères techniques, institutions nationales, organisations sous-régionales ou régionales. Il ne peut y avoir qu'un seul TCPf par pays, sous-région ou région, par exercice biennal.

- 276 Un document d'avant-projet de la Loi d'orientation agricole (LOA) a été élaboré, validé et transmis au Gouvernement pour l'adoption par les instances nationales (Assemblée nationale). Bien que le pays ait validé une LOA, son application et sa mise en œuvre tardent.
- 277 Une autre composante du projet concerne la révision et l'amélioration du cadre juridique et réglementaire du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Le code de la pêche maritime a en effet été révisé et actualisé, le code de l'aquaculture a été élaboré, la loi sur la pêche continentale a été révisée et actualisée et le document du cadre juridique a été revu et finalisé par le service juridique du siège de la FAO. Ce cadre juridique a été approuvé par l'Assemblée Nationale de la Guinée en 2015. Selon le Directeur du BSD du Ministère de la pêche et de l'aquaculture, malgré la fin du PCT, la dynamique enclenchée se poursuit, avec le recrutement en cours d'un consultant chargé d'élaborer les projets de décret d'application avec le soutien d'un Projet d'appui au secteur agricole en Guinée (PASAG) de la Banque mondiale.
- 278 La FAO a formé les pêcheurs artisans pour promouvoir les bonnes pratiques et a organisé un atelier pour l'élaboration et la validation de la stratégie et du plan d'action de suivi de l'application de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port<sup>30</sup>. Cet accord a été mis en place par la FAO en faveur de 15 pays, dont la Guinée, en vue de prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite non déclarée et non réglementée, à travers un projet interrégional (TCP/INT/3603). L'effort et le plaidoyer effectués par la FAO afin que la Guinée s'engage dans le respect de cet accord est apprécié surtout par les parties prenantes qui avaient précédemment sanctionné le pays en raison d'un problème de pêche illégale (en particulier l'Union Européenne).
- 279 Le **TCP/GUI/3402** visait à soutenir le Gouvernement pour élaborer une **politique semencière nationale** pour une organisation judicieuse de la filière. D'après le rapport final du projet et les entretiens aux niveaux central (Coordinateur du projet, Chef de Division Semences et intrants du Ministère de l'agriculture) et décentralisés (Directeur régional des semences de Kindia, Chef de la station de Kilissi-Kindia), une politique nationale semencière et un plan d'action ont été élaborés, amendés et validés à l'issue d'un processus participatif.
- 280 Les acteurs rencontrés à Kindia estiment que ces outils sont conformes aux attentes et pertinents pour améliorer la disponibilité et l'utilisation des semences de qualité. Selon ces derniers, les besoins des acteurs de la chaîne de valeur ont bien été pris en compte. Tous les chargés régionaux et préfectoraux des semences de la région de Kindia ont participé aux ateliers de travail sur l'élaboration de la politique semencière.
- 281 Les travaux de préparation de la loi ont eu lieu lors d'un moment propice pour la Guinée (entre 2012 et 2014), qui a adopté et publié<sup>31</sup> entre-temps (en 2013) les textes réglementaires sur les semences et les pesticides au niveau régional, dans l'espace CEDEAO. Selon le Chef de la division semences du ministère, le Ministère de l'agriculture (avec le soutien du PPAO) est actuellement en train de finaliser l'élaboration des décrets d'application de ces textes qui seront bientôt soumis au gouvernement pour signature et publication au journal officiel.
- 282 Un autre acquis du projet réside dans l'élaboration et la diffusion d'un guide de bonnes pratiques en matière de production et d'utilisation de semences de qualité. Il s'agit d'un guide bien illustré qui décrit les activités de production, de conditionnement, de commercialisation et d'utilisation de semences ainsi que les normes que les acteurs semenciers doivent respecter pour être agréés comme producteurs ou commerçants de semences. D'après les acteurs du système semencier rencontrés à Kindia, le contenu du guide est intéressant mais pour l'instant les préconisations émanant de la politique semencière ne sont pas encore appliquées. Le projet a permis également l'actualisation du catalogue national des espèces et variétés.
- 283 Le rapport final du projet indique que les capacités des services en charge du contrôle de la qualité des semences ont été renforcées. Ainsi, 48 agents semenciers ont été formés

---

30 Toutes les parties prenantes ont participé à l'atelier y compris une équipe interministérielle (agents des transports, de la douane, de la défense nationale, de la marine maritime, du tourisme) et un comité national composé de cadres des différents ministères.

31 Numéro spécial du Journal Officiel, mai 2013

et les équipements octroyés au Centre de conditionnement de semences de Kilissi, petit laboratoire de contrôle des semences ne disposant pas d'équipements adéquats et ne répondant pas aux normes standard. D'après le Chef de la Division semences du Ministère de l'agriculture, le TCP/GUI/3402 et d'autres initiatives similaires ont incité le gouvernement à s'engager pour la construction d'un nouveau laboratoire de contrôle de la qualité des semences sur un site nouveau à Foulaya (Kindia) grâce au financement de la Banque mondiale à travers le PPAO.

- 284 Le **TCP/GUI/3404** visait à élaborer un **Plan national pour la relance de l'horticulture** en Guinée, servant de cadre stratégique pour le développement durable de l'horticulture dans le pays. Il s'inscrit dans la volonté du gouvernement d'accroître et de diversifier les productions commerciales. Cet appui est destiné à fournir les bases nécessaires pour orienter la relance durable et valoriser le potentiel de ce sous-secteur.
- 285 L'analyse du rapport de fin du projet et la consultation des acteurs de la mise en œuvre ont permis de constater qu'à l'exception de l'assainissement du matériel végétal fruitier à l'IRAG et au CPH, tous les autres résultats attendus ont été réalisés. Ainsi, un Plan national de relance de l'horticulture a été élaboré et validé moyennant la réalisation d'un état des lieux de la filière horticole, la consultation des acteurs et la validation du plan de relance au cours de deux ateliers provinciaux et d'un atelier national. Les capacités en recherche-développement, en formation et en soutien-conseil en horticulture des structures d'encadrement (IRAG, CPH, ANPROCA) ont été renforcées à travers la diffusion des technologies de productions arboricoles et maraîchères.
- 286 Toutefois, au-delà des contraintes techniques et organisationnelles liées aux faibles capacités d'intensification et de diversification de la production, de la maîtrise des maladies/ravageurs, de l'utilisation raisonnée des pesticides et de la gestion du matériel génétique, le développement de ce secteur est entravé par plusieurs autres contraintes qui nécessitent des interventions au plus haut niveau de l'État. Ces contraintes concernent entre autres: l'insécurité foncière qui affecte les femmes qui sont les principales productrices horticoles; les difficultés d'accès au crédit, aux intrants agricoles de qualité et au marché qui nécessitent un soutien de l'État pour réduire les coûts; l'absence d'infrastructures appropriées de production et de commercialisation; les problèmes liés à la sécurité et la biosécurité des intrants et des produits récoltés puis mis sur le marché.
- 287 Le **TCP/GUI/3403**, clos en 2015, a permis à la Guinée de se doter d'un Plan à long terme (PLT) de **recherche agronomique** qui guide les décisions concernant le niveau des ressources et leur allocation par programmes de recherche, régions et catégories de dépenses. Pour ce faire, le projet a réalisé l'état des lieux du Système national de la recherche agricole guinéenne et a organisé des ateliers de formation afin de renforcer les capacités des acteurs sur les méthodes participatives de planification, de gestion et de S&E des programmes/projets. En outre, le projet a organisé un atelier de planification participative pour la mise en œuvre de l'approche filière dans le PNIASAN.
- 288 Le plan stratégique sert désormais d'outil de pilotage et de programmation budgétaire. Selon le Directeur général et le Directeur scientifique de l'IRAG, le plan stratégique est un excellent guide de gestion et de planification et un outil de plaidoyer utilisé au niveau du conseil d'administration de l'IRAG et auprès des bailleurs de fonds. Le plan stratégique a également relevé que la représentativité des femmes à l'IRAG est très faible, ce qui devrait suggérer aux acteurs de trouver des solutions pour promouvoir l'égalité du genre dans le système national de recherche agricole sur le long terme. Grâce à ce plan stratégique, le plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers a été initié et s'est poursuivi après la clôture du projet. Ainsi le PPAO s'est engagé à financer les activités de l'IRAG à hauteur de 50 %.
- 289 Le **TCP/GUI/3603** visait à assister le gouvernement à élaborer le **Programme accéléré de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durable (PASANDAD)** en réponse aux effets négatifs causés par l'épidémie à virus Ebola sur l'économie du pays et sur les performances du secteur agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population. Les principaux résultats attendus ont été obtenus.

- 290 Selon le rapport final du projet, trois documents ont été élaborés et validés à savoir: (i) un document du PASANDAD (2016-2020), qui a été remis au gouvernement guinéen le 23 mars 2017; (ii) un document de stratégie élaboré et validé sur l'agriculture irriguée basée sur la valorisation et la gestion durable des grands aménagements hydro-agricoles, des grands barrages hydro-électriques et des petits ouvrages hydro-agricoles; (iii) un document de stratégie élaboré et validé sur la promotion des chaînes de valeurs agricoles. Selon le Chef de la division de la stratégie et perspectives du Ministère de l'agriculture, le PASANDAD est un bon cadre de collaboration entre partenaires. Le PCT a également renforcé les capacités des acteurs nationaux en matière de formulation des politiques et programmes.
- 291 À travers leur implication dans les projets évoqués ci-dessus, les capacités des ministères intervenant dans le développement rural ont été renforcées, notamment pour l'élaboration de projets, programmes et cadres juridiques et réglementaires (appui au PNIASA, élaboration du CPP, finalisation de la LOA, élaboration des cadres juridique et réglementaire de la pêche et de l'aquaculture, élaboration du PASANDAD) mais aussi de politiques et stratégies (Politique semencière nationale; Plan à long terme pour la recherche agronomique; Plan national de relance de l'horticulture).
- 292 Toutefois, plusieurs faiblesses ont été identifiées, ne permettant pas de réaliser de manière satisfaisante l'effet 2.3 attendu, notamment: l'absence d'interventions spécifiques pour soutenir la restructuration de la Chambre nationale d'agriculture, l'absence d'appuis spécifiques à l'ANPROCA et l'absence d'interventions pour renforcer les systèmes de suivi-évaluation des départements ministériels et du secteur privé.

#### **Effet 2.4: Les systèmes d'information et de production des statistiques sont renforcés**

- 293 Deux projets ont été mis en œuvre pour réaliser l'**effet 2.4**, potentiellement réalisé de manière **satisfaisante**.
- 294 Le **TCP/GUI/3401/C3** a permis de formuler et d'adopter le document principal portant sur le **Programme du recensement national de l'agriculture et l'élevage** (RNAE) et de formuler un PTC permettant de démarrer la phase préparatoire du RNAE, qui est actuellement en cours: le **TCP/GUI/3602** (Assistance préparatoire au recensement national de l'agriculture et de l'élevage (RNAE)).
- 295 Ces appuis sont justifiés dans la mesure où le dernier recensement de l'agriculture et de l'élevage effectué en 2000 date aujourd'hui de 17 ans, alors que le recensement agricole est supposé être répété tous les 10 ans et celui de l'élevage tous les 5 ans. Compte tenu de l'importance des données agricoles pour la planification du développement et la gouvernance du secteur agricole et rural, il s'est avéré nécessaire de bien préparer ce recensement et de mobiliser des partenaires.
- 296 À travers ce PCT, la FAO soutient le gouvernement pour la préparation de la phase de réalisation du Recensement national de l'agriculture et de l'élevage (RNAE). Les principaux résultats attendus sont les suivants: (i) La préparation administrative du RNAE est prête; (ii) La préparation technique du RNAE est opérationnelle; (iv) La table ronde producteurs-utilisateurs des données du RNAE est organisée; (v) Le document du projet principal du RNAE est actualisé. Selon l'équipe pays, tous les résultats visés ont été obtenus, seuls les actes administratifs (décrets) sont en attente de signature.
- 297 Le RNAE utilise l'approche du Programme mondial du recensement de l'agriculture de 2010 caractérisée par une démarche modulaire avec un module de base réalisé par un dénombrement exhaustif afin de fournir des données structurelles clés et plusieurs modules complémentaires/thématiques effectués par sondage<sup>32</sup>. En effet, l'objectif du projet n'est pas simplement le recensement, mais aussi le renforcement du système de collecte de statistiques agricoles au niveau national au moyen d'enquêtes qui devraient être conduites de façon régulière dans les années suivantes.

---

32 Un atelier producteurs/utilisateurs a été organisé afin d'identifier les thématiques pour les modules complémentaires.



- 298 À l'exception de la livraison du matériel qui a connu un léger retard, toutes les autres activités prévues dans le chronogramme ont été réalisées dans les temps impartis et parfois même avant l'échéance. À ce jour, tous les textes juridiques sont disponibles. Des comités de pilotage ont été créés du niveau central au niveau déconcentré (région, préfecture, etc.) et tous les ministères chargés du développement rural y sont représentés. Les chambres d'agriculture sont impliquées dans ces comités de pilotage. Le décret de création du recensement et un décret de mise en place des organismes de recensement ont été élaborés. La phase technique se poursuit également avec satisfaction, notamment avec la conduite de la phase pilote du recensement qui implique 6 préfectures. Les données ont été collectées, compilées et mises à la disposition du consultant principal. La rédaction du rapport d'évaluation des outils est en cours de finalisation.
- 299 Les partenaires rencontrés ont souligné l'importance et la pertinence d'un recensement pour la Guinée, afin d'avoir non seulement des données nationales fiables et à jour (le dernier recensement en Guinée remonte à l'année 2000) mais aussi de renforcer les capacités des institutions impliquées dans cette tâche.
- 300 En outre, le fait que le développement de la méthodologie du recensement ainsi que des capacités techniques des agents impliqués soit effectué par une agence comme la FAO, dont l'expertise dans le domaine des statistiques agricoles est reconnue au niveau international, permet à la Guinée d'assurer la crédibilité des données vis-à-vis des partenaires financiers.
- 301 Une rencontre a été organisée avec les bailleurs de fonds pour présenter l'état d'avancement du projet et mobiliser les ressources nécessaires pour la poursuite des activités du recensement. Après de nombreux échanges, un accord a été trouvé entre le Gouvernement et l'AFD concernant le financement d'une partie du budget total estimé pour le recensement et l'intégration d'activités concernant la collecte de données sur les autres projets qu'ils financent en Guinée dans le processus de recensement. Toutefois, le reste des fonds nécessaires à la conduite du recensement n'a pas encore été mobilisé.
- 302 Considérant le bon déroulement de la mise en œuvre du TCP/GUI/3602, l'évaluation estime que **l'effet 2.4** pourra potentiellement être réalisé de manière **très satisfaisante**.
- 303 Les projets du DP2 portant sur la gouvernance du secteur agricole ont dans l'ensemble conduit à l'élaboration des documents bien appropriés par les acteurs, notamment les acteurs étatiques. Leur durabilité dépendra du financement des plans opérationnels, des plans d'action proposés/soumis, de l'application des lois, de la mise en œuvre des politiques, etc. De même, les institutions gouvernementales ont été mobilisées pendant les projets mais n'ont pas les capacités financières pour prendre le relais après la fin du projet.

### **3.3 Domaine prioritaire 3: Renforcement de la résilience du pays et des populations vulnérables face aux crises alimentaires, aux catastrophes et aux changements climatiques**

#### **Constatations principales:**

- **La cohésion sociale a été renforcée entre les bénéficiaires jadis stigmatisés et les autres membres de leur communauté;**
  - **Grâce à des campagnes de sensibilisation et des sessions de formation, les bénéficiaires ont amélioré leur productivité;**
  - **La collaboration entre les services techniques du secteur agricole et les ONG prestataires ainsi que la communication avec la FAO, ont en général bien fonctionné;**
  - **Il a été noté quelques cas isolés de retard dans la livraison des intrants et équipements et de semences inadaptées ou de mauvaise qualité (faible pouvoir germinatif)**
- 304 Le budget global du **Domaine prioritaire 3** est d'environ 7,6 millions d'USD, soit 76 % du budget total du CPP. De par son échelle internationale et les besoins urgents de soutien auquel le pays a dû faire face, la crise Ebola a augmenté de manière significative les ressources disponibles pour le pays.

- 305 Les 4 projets élaborés par la FAO pour répondre à cette crise et leur financement par des bailleurs de fonds ont augmenté de manière considérable les ressources à disposition de la FAO dans le cadre de ce CPP, avec notamment un financement de 5 millions d'USD de la Banque mondiale.
- 306 Ces projets n'étaient évidemment pas prévus lors de la formulation du domaine prioritaire 3 du CPP, mais peuvent toutefois y être rattachés, en particulier au sein de l'effet 3.2 «des mécanismes durables de gestion des catastrophes naturelles, d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience sont définis et fonctionnels».
- 307 Toutefois, au sein de cet effet, aucun projet spécifique n'a été développé dans l'optique de mettre en place et rendre opérationnelle la plateforme nationale de gestion des catastrophes et des plans de contingence<sup>33</sup> (produit 3.2.1) ou de renforcer les capacités des acteurs étatiques et non étatiques en matière d'adaptation aux changements climatiques, de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles (produit 3.2.3).
- 308 Quant à l'effet 3.1, «des mécanismes durables de prévention et de gestion des crises alimentaires sont définis et fonctionnels», il n'a bénéficié d'aucune intervention.
- 309 Il convient de préciser que la crise Ebola a eu pour conséquence, outre la nécessité de formuler des projets spécifiques de réponse, un impact négatif sur la réalisation du CPP en général, avec d'une part le désistement de nombreux consultants internationaux qui ne souhaitent plus se rendre dans le pays et d'autre part la mobilisation du personnel du Bureau pays pour les projets Ebola, en dépit de leurs engagements pris sur d'autres projets. Cela a engendré un retard inévitable pour la mise en œuvre de nombreux autres projets.
- 310 En particulier, en raison des changements de priorités dus à la résurgence de la crise Ebola, aucun projet n'a visé l'adaptation au changement climatique, objectif de ce domaine prioritaire.

**Tableau 5:** Projets et obtention des résultats pour le domaine prioritaire 3

Effet et produits <sup>34</sup>	Projets	Évaluation de l'obtention des résultats
Effet 3.1: des mécanismes durables de prévention et de gestion des crises alimentaires sont définis et fonctionnels Produit 3.1.1 «des systèmes d'alerte précoce sont mis en place et opérationnels»; Produit 3.1.2 «des mécanismes durables de gestion des catastrophes naturelles, d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience sont définis et fonctionnels»; Produit 3.1.3 «Le Conseil national de sécurité alimentaire est opérationnel»	Aucun projet spécifique	-
<b>Effet 3.2: des mécanismes durables de gestion des catastrophes naturelles, d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience sont définis et fonctionnels</b> Produit 3.2.1 «une plateforme nationale de gestion des catastrophes et des plans de contingence sont mis en place et opérationnels»; Produit 3.2.2 «la résilience des populations vulnérables aux catastrophes naturelles est renforcée»; Produit 3.2.3 «les capacités des acteurs étatiques en matière d'adaptation aux changements climatiques, de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles sont renforcées»;	OSRO/GUI/401/JPN: Assistance agricole aux populations <b>victimes des inondations</b> dans les préfectures de Kindia, Tougué, Siguiri, Dinguiraye et Kankan GCP/GUI/021/MUL: Support to the <b>resilience of Ebola affected households</b> TCP/GUI/3504: Assistance d'urgence pour renforcer les <b>capacités de réponse au virus Ebola</b> à l'interface homme-faune sauvage-écosystème UTF/GUI/020/GUI: Assistance agricole d'urgence aux <b>populations victimes de la maladie à virus Ebola</b> en Guinée OSRO/GUI/501/SWE: Emergency assistance to <b>fishing communities</b> in the coastal zone of Guinea, <b>victims of Ebola</b>	

33 L'initiative sur le SAP amorcée avec le CILSS n'est pas concrétisée

34 Les produits indiqués en gris clair sont ceux n'ayant pas bénéficié d'intervention pendant la période évaluée.

311 Les quatre projets mis en œuvre par la FAO dans le cadre de la réponse à la crise Ebola sont les suivants:

- Le projet **GCP/GUI/021/MUL** vise l'appui à la résilience des populations affectées par la maladie à virus Ebola dans les régions de Coyah, Forécariah, Boffa et Kindia. Ce projet ciblait 3600 ménages vulnérables pour un montant global de 500 000 USD, financé par le Fonds Africain de Solidarité (ASTF). La mise en œuvre des activités s'est effectuée à travers le Ministère de l'agriculture, avec le soutien d'ONG locales. Les deux produits attendus du projet étaient:
  - le renforcement des capacités de gestion des risques d'Ebola au niveau communautaire pour prévenir et atténuer les risques;
  - le renforcement des moyens d'existence des ménages vulnérables en matière d'agriculture et d'élevage.
- Le projet **TCP/GUI/3504** vise l'assistance pour renforcer les capacités de réponse à la maladie à virus Ebola. Ce projet, d'un montant global de 403 000 USD et avec pour chef de file le Ministère de l'élevage et de la production animale, avait pour but de répondre aux besoins immédiats les plus urgents dans le cadre d'une approche intégrée à plus long terme. Les produits ci-après étaient prévus:
  - Les mesures visant à réduire le risque d'exposition à la MVE de la faune sont identifiées et mises en œuvre.
  - Un système d'alerte précoce est développé pour la détection rapide du virus Ebola chez les animaux sauvages afin d'activer les plans d'urgence de santé publique dans un délai opportun.
  - La vulnérabilité des communautés rurales et de chasseurs dépendant de la viande de brousse aux conséquences d'Ebola en termes de sécurité alimentaire et des moyens d'existence est évaluée.

Le projet a mis en place un comité de surveillance de la faune sauvage pour une meilleure détection de la maladie et a renforcé certains outils de sensibilisation dans le cadre de la prévention des risques de contamination de la maladie à virus Ebola.

- Le projet **OSRO/GUI/501/SWE** vise à soutenir les communautés de pêche dans les trois préfectures les plus touchées de la basse côte, à savoir Forécariah, Dubréka et Boffa. Le projet devait contribuer à aider environ 1 310 ménages de pêcheurs ainsi que des femmes fumeuses et mareyeuses de poisson dans les trois préfectures ciblées. La mise en œuvre du projet d'un montant total de 736 594 USD devait permettre aux communautés de pêcheurs victimes de la MVE de reprendre l'activité de la pêche, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche à travers la fourniture d'intrants, d'équipements et de formation des bénéficiaires.
- Le projet **UTF/GUI/020** d'un montant global de 5 000 000 USD, avait pour objectif spécifique d'améliorer la production agricole et les marchés alimentaires dans les zones touchées par Ebola et de sensibiliser les communautés rurales à la base pour un changement de comportement afin de stopper la propagation de la maladie. Il visait 30 000 ménages. Les résultats attendus de ce projet étaient:
  - Les moyens d'existence de 15 510 ménages agropastoraux et 50 groupements de transformatrices affectés par la MVE sont renforcés et l'emploi agricole est assuré à 2000 jeunes durant les campagnes maraîchères et vivrières 2015.
  - Les capacités techniques de producteurs en milieu rural sont renforcées.

312 Dans l'ensemble, ces projets ont respecté une démarche plutôt participative favorisant un accès aux zones réticentes et la mise en confiance des bénéficiaires qui ne croyaient plus en la bonne foi des partenaires. L'identification des bénéficiaires a été validée dans chaque préfecture par toutes les parties prenantes. Les responsables locaux des ministères concernés par les projets, certaines autorités locales et bénéficiaires ont participé à la présentation des projets, à la formation dans des domaines spécifiques et au partage des outils de gestion dans chaque région. La FAO et certains ministères concernés ont assuré le suivi des projets sur le terrain en collaboration avec les ONG partenaires pour la mise en œuvre.

313 Les chefs des communautés et les leaders d'opinion ont été impliqués et ont joué un rôle capital pour faciliter la communication dans les zones affectées, exposées ou particulièrement réticentes pour véhiculer les messages et la création d'un réseau de surveillance participative et communautaire, dans l'approche «une santé». Les acteurs de la filière viande de brousse ont participé à la mise en œuvre des projets.

- 314 Cette stratégie d'intégration et de participation de toutes les parties prenantes a permis de gagner la confiance des communautés, de lever la réticence dans les localités identifiées par les projets et de faciliter le retour de certains survivants bénéficiaires rejetés par leur famille.
- 315 Les projets ont apporté des réponses aux besoins immédiats des populations bénéficiaires, à travers la distribution d'intrants de première nécessité (riz, maïs, légumes), d'engrais, d'équipements agricoles, et d'argent liquide. Dans certaines régions, la FAO était le seul intervenant fournissant des semences et proposant un accompagnement afin de permettre aux bénéficiaires de tirer au maximum profit de ces distributions et d'en faire un investissement aux effets durables.
- 316 Cet accompagnement a été très apprécié, surtout par rapport aux modalités adoptées par les autres acteurs (très nombreux pendant la crise) qui se contentaient d'assurer les distributions sans effectuer de suivi.
- 317 La distribution de petite volaille initialement prévue dans le projet UTF/GUI/020/GUI a été reconvertie en distribution d'argent liquide pour développer des AGR, d'une part parce que les volailles distribuées étaient immédiatement consommées (au lieu de développer une activité d'élevage) et d'autre part parce qu'il était difficile de trouver des poules en bonne santé localement.
- 318 Dans la zone côtière, certains bénéficiaires ont tout de même utilisé l'argent distribué pour acheter des poussins, qui ont ensuite systématiquement été perdus à cause d'épidémie ou de vol. Dans ces cas-là, les bénéficiaires ont réagi rapidement, en réinvestissant l'argent restant pour d'autres activités (maraîchage, fumage, riziculture, ou même vente de carburant), après avoir observé des réussites chez d'autres personnes de la communauté.
- 319 Dans l'ensemble, les appuis de la FAO pendant la crise Ebola ont donc eu un effet très positif, permettant à la plupart des bénéficiaires de lancer une nouvelle activité, ou de consolider leur activité existante. Les activités de sensibilisation sur les risques de contaminations par la maladie à virus Ebola et les comportements appropriés à observer (lavage de mains à l'eau et au savon) constituaient un point d'entrée pour toutes les activités des projets et ont elles aussi eu un effet très positif. En général, les bénéficiaires rencontrés ont exprimé une préférence pour la distribution d'argent liquide plutôt que la distribution de matériel.
- 320 Les outils de sensibilisation développés au sein de ces projets ont permis aux communautés vulnérables de limiter les contaminations et d'avoir une meilleure connaissance de la maladie. Les techniciens de laboratoires, les responsables nationaux et locaux de certains ministères ont pu quant à eux comprendre la maladie, connaître les voies de contamination entre les animaux et l'homme et entre les hommes en général, ses manifestations et les indications pour éviter la contamination.
- 321 Pendant la réponse à la maladie à virus Ebola, une restriction de mouvement des personnes s'était observée paralysant toutes les activités touchant les domaines de l'agriculture et de la pêche, causant une précarité alimentaire au sein des communautés vulnérables. À cet effet, ces projets ont répondu à un besoin au niveau local en permettant aux communautés de se reconstituer, de se relever, de faciliter la cohésion sociale tout en permettant à la FAO de mieux se faire connaître. Ils ont également facilité une certaine entente sur les itinéraires techniques avec les agents de développement du Ministère de l'agriculture.
- 322 En ce qui concerne le ciblage, les observations divergent selon les régions et les projets. Dans certains cas, le ciblage a été fait de manière très précise, en utilisant les listes de victimes disponibles au niveau des centres de santé, avec l'identification des bénéficiaires selon les critères du document de projet (familles de victimes ou accueillant des orphelins, etc.). Dans d'autres cas, le lien entre les victimes d'Ebola et les bénéficiaires du projet était assez flou. Par exemple, certains bénéficiaires rencontrés ne correspondaient pas aux critères de sélection du projet précédemment évoqués ou ignoraient que le projet était en rapport avec la crise Ebola. Ceci étant, l'ensemble des bénéficiaires rencontrés - qu'ils soient ou non victimes d'Ebola - présentaient un réel besoin de soutien en termes de moyens d'existence. Les bénéficiaires consistaient surtout en des groupements préexistants mais aussi en groupements à peine constitués.

- 323 Enfin, l'objectif général des projets de réponse à Ebola consistait à renforcer la résilience de ces populations afin d'améliorer leur capacité à réagir à des crises futures. L'amélioration de la résilience des communautés nécessite un appui à long terme, permettant de diversifier les sources de revenus, mais aussi d'assurer une meilleure connaissance des risques et des moyens d'adaptation, une mise en place de systèmes d'alerte précoce et un renforcement des capacités de gestion des groupements, etc.
- 324 Malheureusement, malgré les résultats positifs de ces projets et les connaissances accrues des bénéficiaires, ceux-ci rencontrent encore de nombreuses difficultés, liées par exemple à l'accès aux engrais, aux maladies animales, ou à la maîtrise de l'eau pour la riziculture. L'évaluation ne peut donc pas affirmer que les bénéficiaires de ces projets sont maintenant plus résilients et qu'une prochaine crise aurait un impact moindre sur eux. Il est probable qu'une autre crise les affecterait de la même manière.

### 3.4 Genre

- 325 Selon une légende, les femmes guinéennes seraient à l'origine du nom même du pays: à des marins portugais qui leur demandaient le nom du lieu où ils débarquaient, des habitantes de la côte, comprenant la question de travers, auraient en effet répondu qu'il n'y avait ici que des femmes (Guinée en soussou). Les marins en auraient conclu que le nom du pays où ils se trouvaient était «Guinée».
- 326 De nombreux projets ont ciblé les femmes en tant que bénéficiaires en intervenant sur des activités gérées par les femmes et en améliorant leur productivité et leurs conditions de travail. Ainsi dans le DP1 et le DP2, les projets sur les filières beurre de karité et apiculture ont touché principalement des femmes. Ces projets ont permis de contribuer à leur autonomisation. De plus, selon l'Équipe pays, la quasi-totalité des projets Telefood (qui n'ont pas été analysés dans le cadre de cette évaluation) ont bénéficié aux femmes.
- 327 Toutefois, pour contribuer de manière significative à la réduction des inégalités homme-femme, il est nécessaire d'analyser les causes de ces inégalités dans le milieu rural guinéen et de formuler ensuite des interventions permettant de réduire les inégalités, en visant ces causes spécifiques. À titre d'exemple, une des principales sources d'inégalité en Guinée est liée aux difficultés d'accès des femmes à la terre: malheureusement, aucune intervention du CPP n'a abordé cet aspect.
- 328 La politique de la FAO sur l'égalité des sexes<sup>35</sup> contient cinq objectifs spécifiques:
- 1 Les femmes ont, au même titre que les hommes, un rôle de décideurs dans les institutions rurales et dans la formulation des lois, des politiques et des programmes.
  - 2 Les femmes et les hommes ont un accès égal à un emploi et un revenu décents, à la terre et à d'autres ressources productives.
  - 3 Les hommes et les femmes ont un accès égal aux biens et services destinés au développement agricole et aux marchés.
  - 4 La charge de travail des femmes est réduite de 20 pour cent grâce à l'amélioration des technologies, des services et des infrastructures.
  - 5 Le pourcentage d'aide à l'agriculture consacré aux projets concernant les femmes et l'égalité des sexes passe à 30 pour cent de l'ensemble de l'aide à l'agriculture.
- 329 Selon cette politique, la contribution principale de la FAO à la réalisation de son mandat et de ses objectifs d'égalité des sexes découlera de certaines initiatives. Celles d'entre elles qui semblent pertinentes pour le travail de la FAO en Guinée sont reportées ci-dessous:
- acquérir et diffuser les connaissances sur les besoins et priorités des femmes rurales dans tous les domaines d'activités de la FAO;
  - veiller à ce que les besoins et priorités des femmes rurales soient décrits, entendus et pris en compte dans tous les processus que la FAO mène et soutient;
  - veiller à ce que ces efforts ne perpétuent jamais l'inégalité entre les sexes, ni n'aggravent la discrimination envers les femmes.

---

35 <http://www.fao.org/3/a-i3205f.pdf>

## 4. Conclusions et Recommandations

### 4.1 Conclusions

**Conclusion 1. De par la qualité de son équipe, son expérience d'appui aux institutions et son expertise dans le domaine du développement rural, la FAO jouit d'une certaine crédibilité auprès des institutions nationales et des agences des Nations Unies. Elle manque toutefois encore de visibilité auprès des institutions ayant un lien moins direct avec le secteur agricole.**

330 La mise en œuvre du CPP a permis à la FAO de réaffirmer son rôle et son expertise dans l'appui global au secteur agricole et rural de la Guinée, à travers notamment plusieurs projets PCT, en particulier en soutien au Ministère de l'agriculture, mais aussi au Ministère de l'élevage et de la pêche. En général, les institutions se sont montrées satisfaites des résultats obtenus et de la collaboration avec la FAO. En outre, la FAO a soutenu la réalisation de plusieurs documents stratégiques obtenant l'appréciation des ministères impliqués.

331 Les relations avec les autres ministères sont plus ponctuelles et pourraient être consolidées, notamment avec les Ministères de la santé et du commerce, qui ont montré une volonté d'explorer des opportunités de collaboration avec l'Organisation, mais qui ne connaissent pas suffisamment le programme et les procédures de la FAO.

332 L'expertise et la contribution de la FAO dans des secteurs clés comme le renforcement de la sécurité alimentaire à travers l'appui aux petits producteurs, le renforcement de la gouvernance du secteur et la capacité à intervenir en situation de crise grâce à ses contacts sur le terrain (comme dans le cas de la maladie à virus Ebola) sont reconnues par les partenaires.

**Conclusion 2. Pendant la crise Ebola, le Bureau pays a démontré ses capacités de coordination et a donné des orientations stratégiques aux différents acteurs. Malheureusement, le cadre de coordination des acteurs du développement rural n'est pas fonctionnel et souffre d'un manque de leadership.**

333 Il existe en effet des opportunités quant à la revalorisation du cadre de concertation du secteur et la FAO pourrait jouer un rôle de leader. La crédibilité dont jouit désormais la FAO au niveau pays pourrait lui permettre non seulement d'encourager le dialogue entre les acteurs mais aussi d'influencer davantage les orientations des institutions nationales et de ces mêmes acteurs dans le secteur du développement rural.

334 Bien que la crise Ebola, essentiellement d'ordre sanitaire, n'ait pas été directement liée au mandat de la FAO, le Bureau pays (grâce également au soutien de consultants internationaux) a pu jouer un rôle actif dans la coordination des acteurs et a mis en œuvre des interventions pertinentes dont certaines ont servi de modèle à d'autres acteurs. Pendant la crise, la FAO assurait également la présidence du Cluster Nutrition et Sécurité Alimentaire avec le PAM, ce qui permettait aux différents intervenants de connaître «qui fait quoi où» à travers un partage d'expérience mais aussi de faire le point et de discuter de la situation de sécurité alimentaire de la population touchée par l'épidémie.

**Conclusion 3. En dehors de la réponse à Ebola, la FAO n'a pas développé de programme d'envergure. Le manque de visibilité et l'absence d'une stratégie claire de mobilisation des ressources constituent les limites de son intervention. Toutefois, l'Organisation œuvre dans un contexte particulièrement difficile, caractérisé par un désintérêt pour le pays de la part des bailleurs de fonds, mais aussi par un intérêt limité de la FAO pour le pays au niveau mondial.**

335 Le niveau limité de ressources extrabudgétaires est lié à l'absence de bailleurs de fonds au niveau du pays. Toutefois, il n'existe pas au niveau du Bureau de documentation précise sur les bailleurs présents, leurs priorités et les opportunités éventuelles, ce qui constitue un frein au développement d'outils de mobilisation des ressources.

- 336 D'autre part, la FAO Guinée est en général peu visible, aussi bien dans le pays qu'au sein de l'organisation même. Certains bailleurs ne connaissaient ni le CPF ni les résultats du travail de l'Organisation durant les dernières années. Malgré les nombreux défis affrontés par le pays, la Guinée n'a été priorisée dans aucune initiative régionale de la FAO et a reçu le soutien de peu de projets régionaux, ce qui peut être dû à un manque de visibilité également au sein même de l'Organisation.
- 337 Il semble donc que des efforts supplémentaires en termes de communication et de relations avec les bailleurs présents dans le pays mais aussi au sein de la FAO pourraient offrir des opportunités.
- 338 Enfin, il faut noter que les conditions du Bureau pays, avec des infrastructures dans un état moyen, n'améliorent pas la visibilité de l'Organisation qui nécessite des échanges avec des bailleurs et éventuellement des réunions au sein du bureau.

**Conclusion 4. Les projets visant une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ont priorisé certains appuis à la production agricole (apiculture, beurre de karité, chenille urticante) et ont permis aux bénéficiaires d'augmenter leur rendement et leurs connaissances dans les domaines concernés. Les projets d'appui à la résilience des populations ont permis d'augmenter et de diversifier les revenus des bénéficiaires, du moins de manière temporelle, et d'améliorer leurs connaissances sur les itinéraires techniques de production. Les processus participatifs, avec l'implication de toutes les parties prenantes, ont assuré l'appropriation des résultats et renforcé les capacités de nombreux acteurs.**

- 339 Certains projets mis en œuvre en Guinée ont effectivement démontré que des solutions applicables au niveau local et au niveau de la filière existent et peuvent être générées par les acteurs œuvrant sur le territoire. Ils étaient pertinents et les bénéficiaires se sont montrés dans l'ensemble très satisfaits de l'appui reçu.
- 340 Les projets du domaine prioritaire 1 sont intervenus surtout dans la production, l'approvisionnement en matériel végétal, la protection des végétaux, la structuration des producteurs, etc. À l'exception de certains cas caractérisés par des problèmes ou retards au niveau de la mise en œuvre (gestion de la malnutrition, ECTAD), ces interventions ont bien atteint les objectifs spécifiques prévus contribuant partiellement à l'amélioration des moyens d'existence des populations ciblées mais à un niveau très localisé.
- 341 Les projets mis en œuvre par la FAO dans le domaine prioritaire 3 ont fourni une assistance en termes de distribution de matériel (agricole, de pêche, élevage), d'argent liquide et de renforcement des compétences techniques dans le secteur agricole et sanitaire, surtout dans le cadre de la réponse à Ebola.
- 342 De nombreux acteurs locaux (y compris des ONG opérant régulièrement auprès des communautés) ont mentionné avoir acquis certaines connaissances utiles, grâce à leur implication dans des projets de la FAO, ce qui a renforcé leur motivation et leurs capacités d'action. Le personnel de la FAO, en collaboration avec les acteurs locaux, a en général fait un suivi régulier des projets, ce qui a permis d'assurer la mise en œuvre des activités dans les délais impartis et de bien maîtriser l'état d'avancement de chacun des projets.

**Conclusion 5. L'appui à la gouvernance du secteur agricole a été pertinent car il répondait à un besoin clair du secteur. Les projets ont été appréciés par les institutions bénéficiaires, qui ont également développé leurs capacités du fait de leur implication.**

- 343 Les interventions du domaine prioritaire 2 répondaient aux problématiques soulevées par la Politique nationale de développement agricole (PNDA), notamment l'actualisation des données agricoles, l'actualisation des cadres juridiques et des instruments de gestion du territoire et des ressources ainsi que la formulation du Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire.

- 344 Ces projets ont en général produit les documents prévus, engendré les résultats conformes aux attentes du gouvernement et des institutions bénéficiaires et fourni des produits permettant d'avoir une meilleure appréciation de la situation de référence (enjeux, problèmes, atouts, contraintes), une vision (perspectives) et des stratégies pour une meilleure gouvernance du secteur agricole.
- 345 L'approche utilisée pour l'élaboration de ces outils de gouvernance était participative et inclusive de l'ensemble des acteurs du secteur, ce qui leur a permis de renforcer leurs capacités.

**Conclusion 6. La mise en œuvre presque exclusive de projets de courte durée (majoritairement des PCT) constitue une limite certaine pour l'obtention de résultats durables et à grande échelle. Pris dans leur ensemble, ces projets ne permettent pas d'atteindre les objectifs attendus tel qu'indiqués par le CPP (amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, adaptation au changement climatique, etc.). Les appuis restent en effet très localisés et concernent un nombre relativement limité de bénéficiaires. De plus, les acquis des projets s'étiolent en l'absence de prise en charge de la part des autorités nationales.**

- 346 Les projets PCT sont élaborés suite à une requête du gouvernement et satisfont donc une demande de soutien spécifique d'un ministère. Ce sont des projets pilotes de courte durée. Par définition, ils sont supposés s'insérer au sein d'un programme plus large en soutenant un aspect spécifique, qui permettra ensuite de développer des actions à long terme. Ils sont aussi supposés s'insérer au sein du CPP, en soutien à l'obtention des résultats du CPP, définis avec le gouvernement.
- 347 La dispersion aussi bien géographique que thématique a limité l'impact de ces interventions, sans fournir de preuves concernant l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, qui représentait un objectif du CPP.
- 348 Bien que les projets aient certainement amélioré les conditions de vie des bénéficiaires, ceux-ci restent vulnérables en raison de difficultés liées par exemple à l'accès aux engrais, aux maladies animales, ou à la maîtrise de l'eau pour la riziculture. Des actions de suivi et de soutien du gouvernement sont nécessaires pour consolider les acquis des projets et permettre ainsi de mieux réagir à des crises futures dans le cas par exemple de l'appui à la résilience.
- 349 Les projets d'appui à la gouvernance souffrent du même problème: c'est le cas, par exemple, des documents stratégiques, des plans d'action élaborés mais dont les plans d'application ou de valorisation ne sont toujours pas présentés aux institutions responsables après la fin du projet.
- 350 Au niveau du gouvernement, il existe malheureusement un manque de suivi, dû en partie à l'absence de ressources (moyens logistiques, transport) pour mobiliser les agents des services déconcentrés de l'État. Par exemple, le manque d'institutions ou de mécanismes pouvant soutenir les producteurs et l'absence de système d'alerte précoce permettant d'anticiper les crises rend ces populations toujours vulnérables.
- 351 D'autre part, le manque de suivi par la FAO et l'absence d'analyse sur les perspectives après la fin du projet ne permettent pas d'avoir une visibilité sur la durabilité voire même sur la pertinence des acquis, et donc de pouvoir éventuellement fournir un appui supplémentaire. Dans certains cas, un manque de concertation avec les acteurs locaux ou des incohérences au niveau de la chaîne de résultats ont empêché l'obtention de résultats au niveau des projets.
- 352 Dans certains cas (qui ne représentent en aucun cas la majorité), les projets ont aussi quelque peu souffert d'un manque de concertation avec le niveau local et ont fourni des appuis inadaptés par rapport au contexte local, avec des impacts négatifs sur l'obtention des résultats. Des insuffisances au niveau de la chaîne de résultats de certains projets (formulation des projets) n'ont pas permis d'obtenir les résultats attendus. En effet, la plupart des projets centrés sur la filière n'ont pas prévu d'accompagner le processus d'innovation jusqu'au bout de la chaîne. Par exemple, le projet «développement de la filière



apicole» n'a prévu aucun appui pour faciliter l'insertion des produits dans le marché. Ainsi, le groupement d'apiculteurs de Dankiana a maîtrisé le conditionnement du miel et dispose maintenant d'une grande quantité de miel dans son magasin. Cependant, aucune activité n'a été prévue pour faciliter l'insertion sur le marché, étape nécessaire pour améliorer effectivement le revenu des apiculteurs et créer des impacts positifs. D'autres projets ont manqué leur cible à cause d'une insuffisance de ressources additionnelles ou de l'absence de réponse de la part de FAO à certaines demandes formulées par les bénéficiaires jugées inéligibles. L'absence de financement d'une clôture de protection des parcelles de moringa a entraîné la destruction des cultures par les animaux et l'échec de l'activité.

**Conclusion 7. Le CPP reflète les priorités nationales déclinées dans les documents stratégiques et va même au-delà de ces priorités, en incluant des thématiques pertinentes en lien avec le cadre stratégique de la FAO (aspects fonciers, genre, résilience). Il présente ainsi un grand nombre de résultats à obtenir. Par nature, le CPP doit être ambitieux et ne peut ni prévoir le contexte du pays dans les années à venir ni intégrer des informations précises sur les opportunités futures de financement. Toutefois, le programme est apparu trop vaste si l'on tient compte des capacités humaines et financières du Bureau et des difficultés liées à la mobilisation des ressources. Enfin, certaines incohérences au niveau de la chaîne de résultats rendent difficile l'utilisation de ce document comme cadre de programmation et de suivi-évaluation.**

- 353 Les thématiques incluses dans les domaines transversaux du CPP sont très pertinentes car elles représentent des défis importants au sein du pays. Il faut noter en particulier l'inclusion des aspects fonciers, en dépit de son absence des politiques et stratégies nationales.
- 354 Toutefois, de nombreux produits attendus du CPP n'ont pas été réalisés, faute de ressources (projets). L'absence d'interventions dans ces domaines n'a pas permis d'obtenir de résultats.
- 355 En outre, certains effets et produits ont le même intitulé ou la même définition, ce qui affecte la cohérence et la logique de la chaîne de résultats dans le cadre de résultats du CPP (voir section 2.9). Une chaîne de résultats simple et cohérente permet en effet d'une part d'avoir une vision claire des changements que l'on cherche à produire et des objectifs que l'on souhaite atteindre et d'autre part d'avoir une base solide pour mettre en place un système de S&E, en définissant les modalités de mesure et d'analyse des résultats.
- 356 En ce qui concerne le genre, certains projets ont ciblé en particulier des femmes et ont contribué à renforcer leurs rôles au sein des communautés ciblées. Toutefois, il n'existe pas d'analyse au niveau du pays des besoins spécifiques de femmes en milieu rural et des facteurs limitant l'égalité des sexes.

## 4.2 Recommandations

**Recommandation 1. Réduire le champ d'intervention du prochain CPP, en considération des capacités et ressources disponibles au niveau du pays, afin d'assurer un cadre de résultat plus réaliste. Pour procéder à la sélection des champs d'interventions prioritaires, l'Équipe pays pourrait exploiter davantage son expérience et sa connaissance du terrain afin d'identifier les besoins pouvant être ciblés par des interventions de la FAO.**

- 357 En particulier:
- Une réduction du nombre d'effets et produits à réaliser s'avère nécessaire et pourrait être facilitée par une priorisation géographique, qui permettrait de concentrer le champ d'action de la FAO en Guinée, tout en maintenant une approche multisectorielle.
  - L'identification des domaines prioritaires et des effets/produits pourrait se baser non seulement sur l'analyse des documents stratégiques nationaux et sur les consultations avec les partenaires, mais aussi sur l'analyse de l'Équipe pays, qui a acquis une certaine expérience et connaissance du terrain, grâce aux différents projets mis en œuvre.
  - Quelques domaines d'action à considérer, sur la base des documents nationaux actuels et de l'analyse effectuée par l'Équipe d'évaluation:
    - aspects fonciers ruraux (importants en particulier en relation à l'égalité homme-femme);

- renforcement de la société civile/appui au dialogue politique (en lien avec les aspects fonciers);
- gestion de l'eau, appui à la riziculture (le riz est la principale culture du pays et la gestion de l'eau constitue l'un des principaux facteurs de vulnérabilité);
- financement du secteur agricole (un autre facteur de vulnérabilité);
- renforcement des capacités des agents ministériels et de terrain (afin d'assurer la durabilité);
- systèmes d'alerte précoce (mieux prévoir les crises pour mieux les gérer).

**Recommandation 2. Assurer la cohérence, la logique et la simplicité de la chaîne de résultat du CPP, afin d'améliorer la compréhension des résultats attendus du CPP (et les modalités permettant de les obtenir). En parallèle, prioriser les projets contribuant de manière directe à ces résultats afin d'éviter une dispersion des efforts et d'optimiser les impact possibles.**

358 De plus:

- Une chaîne de résultat simplifiée faciliterait le développement d'un cadre de suivi-évaluation, qui permettrait à son tour de mesurer l'avancée de chacun des objectifs du CPP et d'orienter éventuellement la formulation des projets.
- Le système de S&E permettrait aussi d'identifier des résultats et enseignements tirés et de les communiquer aux partenaires, y compris aux bailleurs, soit à travers des rapports brefs, soit au moyen d'ateliers de restitutions réguliers sur l'état d'avancement du CPP.

**Recommandation 3. Prêter une attention particulière, lors de la formulation des projets, à la pertinence des activités réalisées par rapport aux objectifs attendus et impliquer les agents locaux et les organisations de la société civile présentes au niveau local pour définir des activités adaptées au contexte et aux besoins des bénéficiaires.**

- Afin d'identifier les activités les plus pertinentes et d'éviter de fournir un appui non adapté, impliquer, dès la conception de chaque projet, les organisations qui ont travaillé en aval sur chaque question spécifique abordée par le projet, de manière à assurer l'adaptation au contexte local.
- En cohérence avec la politique de la FAO sur l'égalité des sexes et afin de réduire les inégalités hommes-femmes dans le milieu rural ainsi que l'isolement des groupes marginalisés, procéder à une analyse (ou se référer à des analyses existantes<sup>36</sup>) des facteurs causant les inégalités et formuler des projets ou insérer des activités dont le but est de réduire les facteurs identifiés.
- Revoir la formulation des objectifs des projets afin d'assurer qu'ils sont réalistes par rapport aux activités qui vont être réalisées. Par exemple, pour un projet visant à l'augmentation des revenus par des interventions sur la chaîne de valeur, prévoir un accompagnement jusqu'à l'insertion sur le marché. Pour un projet visant l'amélioration de l'état nutritionnel des populations, prévoir, en plus de la diversification de la production, des activités d'éducation nutritionnelle qui permettront aux bénéficiaires d'améliorer la qualité de leur consommation.

**Recommandation 4. Analyser la durabilité potentielle des interventions avant leur mise en œuvre et s'assurer qu'elles s'insèrent dans des programmes plus vastes du gouvernement ou d'autres partenaires. Il faut prendre en compte à cet effet les domaines d'intérêt politiques, les capacités de suivi du gouvernement et la préparation de stratégies de sorties en renforçant par exemple de manière systématique les capacités des agents locaux, tout en accompagnant le gouvernement dans la recherche de solutions permettant d'assurer le suivi.**

359 En particulier, les actions suivantes sont suggérées:

- analyse des capacités nationales pour soutenir les interventions sur le long terme, avant toute formulation de projet;
- réflexion systématique, en début de projet, avec les agents ministériels au niveau central et local, pour étudier la situation après projet: identification le cas échéant des points

---

36 Voir par exemple les actions concrètes proposées dans le document suivant: [https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/genre\\_et\\_securete\\_alimentaire\\_guinee\\_post Ebola.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/genre_et_securete_alimentaire_guinee_post Ebola.pdf)

de blocage potentiels pour assurer la continuité (manque de ressources, manque de personnel, de matériel, etc.), et d'interventions permettant de pallier ces éléments;

- renforcement systématique des capacités des opérateurs locaux (organisations de producteurs, ONG locales, institutions de micro-crédit, etc.) identifiés comme compétents;
- préparation, sur la base de ces discussions, d'une stratégie de sortie pour chaque projet, incluant éventuellement les OP et les médias qui peuvent prendre le relais pour les actions de sensibilisation ou de formation;
- implication du secteur privé dans l'approvisionnement des semences et intrants, si nécessaire.

**Recommandation 5. Augmenter la visibilité de la FAO et utiliser sa crédibilité pour jouer un rôle majeur dans la coordination des acteurs, afin de renforcer le positionnement de la FAO vis-à-vis des autres acteurs du développement rural et de faciliter la mobilisation des ressources. Développer aussi des outils simples permettant d'augmenter les opportunités de financement.**

360 Actions suggérées:

- i Soutenir la revitalisation du groupe thématique «développement rural»:
  - établir un contact avec les membres du cadre permanent de concertation afin de définir le rôle que la FAO pourrait jouer au sein du groupe «développement rural»;
  - communiquer davantage avec les ministères sur les possibilités de PCT, en s'assurant qu'ils connaissent bien les procédures et les conditions de ce type de projet;
  - préparer et diffuser des outils de communication sur le CPP, les domaines d'actions, les avantages comparatifs de l'organisation et les résultats obtenus.
- ii Exemples d'outils de mobilisation des ressources:
  - mettre en œuvre des activités de communication pour faire connaître les domaines d'action et les résultats;
  - établir la liste des bailleurs présents en Guinée ou dans la région, y compris leurs priorités et domaines d'actions, modalités et procédures de financement (et compatibilité avec celles de la FAO), les modalités de communication possibles;
  - explorer de manière proactive les possibilités de collaboration avec d'autres acteurs du secteur pour certaines thématiques pertinentes (par exemple, nutrition/cantines scolaires, appui aux chaînes de valeur et commercialisation).

361 Ces outils devraient permettre, d'une part, de procéder à l'état des lieux des bailleurs présents en Guinée ou dans la région, d'autre part, de les aborder de manière systématique dans le but d'améliorer leurs connaissances du programme de la FAO et éventuellement de pouvoir engager des discussions sur les opportunités de financement.

**Recommandation 6. Continuer à renforcer les institutions nationales pour améliorer la gouvernance du secteur agricole ainsi que la formulation et mise en œuvre de politiques, compte tenu des difficultés structurelles auxquelles la Guinée fait encore face aujourd'hui. Ce renforcement implique aussi un appui à la budgétisation et la mobilisation des ressources.**

## 5. Appendices

### Appendice 1. Liste des personnes rencontrées

N°	Nom et Prénom(s)	Structure	Fonction
<b>FAO</b>			
	Mohammed HAMA GARBA	FAO Guinée	Représentant (depuis août 2017)
	Isaias Angue OBAMA	FAO Guinée	Représentant (jusqu'à juillet 2017)
	Banou KEITA	FAO Guinée	Assistant au Programme FAOR
	Ofelia Silla	FAO Guinée	Assistante à l'administration FAOR
	Kolie Zogo Pierre	FAO Guinée	Assistant administratif
	Beavogui Lucie Gnongo	FAO Guinée	Office Associate
	Racine Ndiaye	FAO Guinée	CTL ECTAD
	Emile Ouou Monenou	FAO Guinée	Consultant national achats
	Sory Keita	FAO Guinée	Consultant national ECTAD
	Mamadou Kabo Souaré	FAO Guinée	Consultant national opérations ECTAD
	Momo Soumah	FAO Guinée	Assistant au Programme
	Baldé Ahmed Zidiane	FAO Guinée	Assistant au Programme
	René Ifono	FAO Guinée	Consultant communication
	Mohamed Sankoumba Fadiga	FAO Guinée	Consultant Assistant au Programme
	Bah Abdoulaye Diaga	FAO Guinée	Assistant au Programme
	Thierno Abdoul Diallo	FAO Guinée	Consultant revue du CPF
	Sow Mamadou Saidou	FAO Guinée	Consultant GCP/GUI/021/MUL
	Peter Anaadumba	FAO RAF	TCS Officer
	Adama Taoko	FAO RAF	Policy Officer
	Hervé Ouedraogo	FAO RAF	M&E Officer
	Farayi Zimudzi	FAO RAF	Emergency and Rehabilitation Coordinator
	Adufu Kossi	FAO RAF	Emergency and Rehabilitation team
<b>Conakry</b>			
	Mohamed Lamine TOURE	DNA/MA	Directeur
	Namory YOUMBOUNO	DNA/MA	CDSPF
	Aly KOUYATE	DNA/MA	CDF
	Alias MINTHE	DNA/MA	CCM
	Fodé Bangaly KEITA	DNA/MA	CDEP
	Chérif Saliou DIALLO	BSD/MA	Directeur
	Djiba Legrow BAMBA	BSD/MA	CDEP
	Jean-Luc FABER	BSD/MA	CDSP
	Jean LEROY	MA	Assistant technique
	Fodé Mohamed SANKHON	BSD/MPA	DG
	Mohamed Lamine CAMARA	BSD/MPA	
	Kerfalla Diaby	ME	Coordinateur TCP/GUI/3503
	M. Kourouma	CILSS	
	Omar Sylla	CILSS	
	Mamadou Celou Diallo	Direction Nationale des eaux et forêts	Consultant TCP/GUI/3604

	Mamayawa Sandounou	ONG ADEPEG	
	Amadou Diallo	ONG AGUIDER	
	Mamadou Lamarana Souaré	Ministère de l'élevage	Directeur national adjoint des services vétérinaires Coordinateur TCP/3504 (Ebola)
	Ibrahima Tanou Diallo	IFAD	
	Jérôme Rihouey	UE	
	Yasuko Inoue	Ambassade du Japon	Membre groupe consultatif
	Frederic Tinguiano	Ministère du plan	Membre groupe consultatif
	Lanceney Conde	Croix-Rouge	Coordinateur de programme (Membre groupe consultatif)
	Mamadou Saliou Diallo	Croix-Rouge	Conseiller stratégique
	Amadou Cherif Bah	BSD MEEF	Membre groupe consultatif
	Abdoulaye Bah	PAM	Membre groupe consultatif
	Patrice Kamano	BSD MA	Membre groupe consultatif
	Vassé Traore	BSD ME	Membre groupe consultatif
	Mohamed Fatoumata Sidibe	BSD Ministère de la pêche	Membre groupe consultatif
	Edouard Nizeyimana	PAM	
	Lionel Laurens	UNDP	Directeur Pays
	Aboubacar M. Sylla	UNDP	Chargé de Programme Croissance Inclusive & Relèvement
	M. André Loua	MP	Ministre des Pêches
	M. Marc Yombounou	Ministère du Commerce	Ministre
	M. Dioumessi	MA	Conseiller technique
	Louis Thiam	Secrétariat Permanent de concertation	
	Aissata Bah	Secrétariat Permanent de concertation	
	Lansana Bayo	FEWSNET	Coordinateur technique national
	Condé Aly	MA	ANASA
	Sherif Diallo	MA BSD	
	Abdoulaye Azizkaba	MA	Direction nationale de l'agriculture
	Fode Mohamed Sankhon	MP BSD	Directeur général
	Dr Dafé	MS	Direction de la nutrition
		USAID	
	Camara Oumou Diallo	M. du plan et de la coopération internationale	Directrice nationale adjointe
	Bayo Oulage	M. du plan et de la coopération internationale	Institut national des statistiques
<b>Forécariah</b>			
	Alhassane CAMARA	Préfecture	Préfet
	Alseny Ben SOUMAH	DPA	Directeur
	Tamba S. KOUNDOUNO	DPA	
	Mamadouba SYLLA	DPA	COA
	Youssef CAMARA	DPCE	Adjoint
	Ali BAMBA	DPPA	CDC pêche
	Sana BANGOURA	ONG ADA	Directeur exécutif
	El Hadj BALDE	Groupement	Président

<b>Coyah</b>			
	Ibrahima B. SOUMAH	Préfecture	Préfet
	Mabourou TOURE	Préfecture	SGCA
	Abdoulaye CONTE	ONG ADA	Superviseur
	Mamadou Cellou DIALLO	JCI	Président
	Telly DIALLO	JCI	Membre
	Djénéba KOULIBALY	JCI	Membre
	Mamadou M. BALDE	JCI	Membre
	Mariama Ciré Camara	Groupement wallifan	Présidente
<b>Boffa</b>			
	Mme Aicha SACKO	Préfecture	Préfet
	Momo B. BANGOURA	Préfecture	SGCA
	Alseny CAMARA	DPA	Directeur
	Mamado SYLLA	ONG APEPA	Coordinateur
	Saidou KABA	APEPA	Agent Koba
	Abdoul K. BANGOURA	S/P Koba	SG
	Nicolas MARA	ZPMA	Chef zone Taboriah
<b>Dubréka</b>			
	Younoussa Lebon SYLLA	Préfecture	Préfet
	Fodé Ibrahima SYLLA	DNA	Directeur
	Yasso CAMARA	ONG ADAM	Directeur exécutif
	Nyankoye Moriba KOLIE		Responsable de projet
	Alabi DIALLO	ONG ADEPEG	Membre
	Moussa CAMARA	Groupement AJP	Capitaine barque 1
	Alseny CONTE	G.Sambou Fanyi	Capitaine barque 2
<b>Kindia</b>			
	Aissata SAVANE	Préfecture	Préfet
	Boubacar 2 CAMARA	DPA	Directeur intérimaire
	Ibrahima CAMARA	DPA	Point Focal Projet
	Amadou DIALLO	ONG AGUIDER	Président
	Tamba OUAMOUNO	ONG AGUIDER	Conseiller agricole
	Sékou TRAORE	ONG AGUIDER	Administrateur
	Abass CAMARA	ONG AGUIDER	Conseiller agricole
	Mohamed SOUMAH	FEGASSE (Gpt)	Président
<b>Dabola</b>			
	Aboubacar CAMARA	DPA	Directeur
	Mariame SANGARE	Union Miellerie Femme	Présidente
	Fatoumata CAMARA	Union Miellerie Femme	Trésorière
	Kemo SYLLA	Union Miellerie Femme	Secrétaire
	Sory CONDE	Union Miellerie Homme	Président
<b>Kouroussa</b>			
	Souleymane KEITA	Préfecture	Préfet
	Ibrahima KABA	Préfecture	SGCA
	M'Bemba MAMOUDOU	DPA	Directeur
	Abdoulaye CAMARA	GAAPE	Membre
	Santy TRAORE	GAAPE	Membre
	Kany DIOUMESSY	GAAPE	Membre

	Mamady N. TRAORE	GAAPE	Membre
	Oumar KEITA	GAAPE	Membre
	N'Faly CAMARA	GAAPE	Membre
	Aly N. KOUROUMA	GAAPE	Membre
	Francely SACKO	GAAPE	Membre
	Fatoumata DIOUBATE	Gpt Benkady	Présidente
<b>Kankan</b>			
	Aziz DIOP	Préfecture	Préfet
	Mohamed KEITA	DPA	Directeur
	Mamadi DIAKITE	DPA	Agent de suivi projet
	Soriba KABA	Gpt Sorodou	Président
<b>Kissidougou</b>			
	Mamoudou CISSE	Préfecture	Préfet
	Souré DIAWARA	DPA	Directeur
	Eugène MARA	Commune rurale	Maire Fermessadou
	Kabinet KEITA	Sous-préfecture	S/P Fermessadou
	Hawa FEDOU	Gpt Lawassa	Membre
	Laye KABA	Gpt Lawassa	Vice Président
	Christine OUENDENO	Gpt Lawassa	Présidente
	Kélétigui CAMARA	Chambre agricult.	Vice Président
	Mamadou Oury DIALLO	ONG APARFE	Directeur exécutif
	David CAMARA	ONG APARFE	Chargé de programme
<b>Gueckedou</b>			
	Louis Fagron MARA	Préfecture	Préfet
	Fodé TRAORE	Préfecture	SGCC
	Sâa Barnabé TOLNO	DPA	Directeur
	Robert KAMANO	ONG AID	Directeur exécutif
	Koumba Elisabeth TOLNO	Gpt Kendè Halei	Présidente
	Thomas TOLNO	Gpt Oundoni	Président
	Sâa KAMANO	Gpt Maliado	
	Moussa TRAORE	Gpt Kankelen	Président
	Kékoura OUAMOUNO	District Melliandou	Chef de district
	Fatou Camara	Gpt Benkadi, district de Badala	Présidente
<b>N'zerekore</b>			
	Amara KABA	Préfecture	SGCA
	Gononan SOROMOU	DPA	Directeur
	Moriba SAGNON	ONG CEAD	Assistant technique
	Nafina Keita	Gpt Bekandi liberté	Présidente
	KODO HABA	Gpt LELONA	Président
<b>Macenta</b>			
	Alphonse KOUNDOUNO	DPA	Directeur
	François LONA CECE	DPE	Directeur
	Frantoumany CONDE	ONG AGAR/GT	Directeur Exécutif
	Wouido BEAVOGUI	Gpt Aboussou	Présidente
	Bosso CAMARA	Gpt Sinignassi	Présidente
	Aissata SIDIBE	Gpt	Présidente

## Appendice 2. Alignement des domaines prioritaires du CPP sur le DSRP III, la PNDA et le PNIASA

### Domaine prioritaire 1

CPP	DRSP III	PNDA	PNIASA
Effet 1.1: productivité agricole des petits producteurs accrue	Axe 2: (i) Développement du secteur agricole Axe 4: (2.2.4.4) Renforcement de la lutte contre la faim et la malnutrition	Axe 1: (6.1.1) Développement des cultures vivrières (riz) Axe 2: (6.2.1) Accroissement et diversification des productions commerciales Axe 3: (6.3.1.2) Gestion de la fertilité des sols	SP 1.1- Promotion de l'irrigation et amélioration de la gestion de l'eau et des sols; SP 1.2- Appui à un meilleur accès aux intrants et équipements agricoles; SP 1.3- Amélioration de l'accompagnement de la filière riz; SP 2.2- Développement des filières pêche et aquaculture; SP 2.3- Développement des filières animales; SP 4.4- Amélioration de la fertilité des sols; SP 4.5- Appui à la gestion des ressources halieutiques
Effet 1.2: production diversifiée et accrue	Axe 2: (i) Axe 4: (2.2.4.4)	Axe 1: (6.1.2) Diversification des productions vivrières Axe 1: (6.1.3) Développement des productions animales Axe 1: (6.1.1); Axe 2: (6.2.1)	SP 2.1- Développement des filières de cultures vivrières et de rente autres que le riz; SP 2.4- Développement des produits forestiers non ligneux; SP 2.2; SP 2.3.
Effet 1.3: statut nutritionnel des populations amélioré	Axe 4: (2.2.4.4) - Renforcement de la lutte contre la faim et la malnutrition Axe 4: (i) Développement des "filets sociaux"	Axe 3: (6.3.6.) Prise en compte des femmes	SP 2.6- Amélioration de la situation nutritionnelle des populations vulnérables SP 4.5- Appui à la gestion des ressources halieutiques
Effet 1.4: accès au marché local, régional et international favorisé	Axe 2: (i) Développement du secteur agricole	Axe 2: (6.2.1) Axe 2: (6.2.2) Amélioration des infrastructures d'accès et de marchés Axe 2: (6.2.4) Promotion de la qualité et de la labellisation des produits agricoles Axe 3: (6.3.5.2) Amélioration du stockage et de la transformation des produits	SP 1.4- Développement des capacités d'accès aux marchés agricoles, amélioration de la qualité des services agricoles et d'appui aux producteurs SP 2.4- Développement des produits forestiers non ligneux SP 3.2- Amélioration des performances des filières d'exportation (agriculture, pêche, élevage, PFNL,...) SP 3.3- Développement des infrastructures de transformation, de conservation, de commercialisation et d'accès au marché
Effet 1.5: gestion intégrée et participative des ressources naturelles effective		Axe 1: (6.1.3) Axe 3: (6.3.1) Amélioration de la gestion des ressources naturelles	SP 1.1; SP 2.2- Développement des filières pêche et aquaculture; SP 2.4- Développement des produits forestiers non ligneux; SP 4.1- Aménagement des écosystèmes forestiers, valorisation des produits forestiers et reboisement; SP 4.3- Amélioration de la gestion des ressources pastorales et génétiques; SP 4.4- Amélioration de la fertilité des sols SP 4.5- Appui à la gestion des ressources halieutiques; SP 4.7- Appui aux mesures de conservation de la biodiversité



Domaine prioritaire 2

CPP	DRSP III	PNDA	PNIASA
Effet 2.1: coordination des activités des différents partenaires renforcée et effective			Programme VI. Renforcement institutionnel de la mise en œuvre du PNIASA: mettre en place: Comité national d'orientation du PNIASA (CNO-PNIASA); Comité national de pilotage (CNP); Comité technique de concertation Etat/PTF; Unité de coordination et de gestion du PNIASA (UCGP); Comité technique de pilotage pour chaque programme (CTPP); Cadre technique de concertation (CTC) Etat /PTF dans chaque programme; Conseils régionaux et préfectoraux de concertation; etc.
Effet 2.2: cadres juridiques et réglementaires actualisés, diffusés et appliqués		Axe 2: (6.2.4) Promotion de la qualité et de la labellisation des produits agricoles Axe 3: (6.3.1) Amélioration de la gestion des ressources naturelles	SP 1.2- Appui à un meilleur accès aux intrants et équipements agricoles; SP 2.2- Développement des filières pêche et aquaculture; SP 2.5- Amélioration de la gestion de la sécurité alimentaire; SP 2.6 -Amélioration de la situation nutritionnelle des populations vulnérables; SP 4.5- Appui à la gestion des ressources halieutiques; SP 4.7- Appui aux mesures de conservation de la biodiversité
Effet 2.3: capacités d'intervention des services publics, organisations socioprofessionnelles et autres agents privés renforcées	Axe 2: (i)- Développement du secteur agricole	Axe 2: (6.2.1) Axe 2: (6.2.2) Axe 2: (6.2.3) Développement de mécanismes de gestion et de régulation des filières agricoles Axe 2: (6.2.4) Axe 2: (6.2.5) Développement des opportunités économiques Axe 3: (6.3.1.2) Axe 3: (6.3.2) Renforcement des capacités des acteurs Axe 3: (6.3.5.2)	SP 5.1- Amélioration de la qualité des services agricoles; SP 5.2- Développement des capacités des producteurs et de leurs organisations; SP 1.1- Promotion de l'irrigation et amélioration de la gestion de l'eau et des sols; SP 1.2; SP 1.3- Amélioration de l'accompagnement de la filière riz par la recherche et le conseil agricole; SP 1.4- Développement des capacités d'accès aux marchés agricoles, amélioration de la qualité des services agricoles et d'appui aux producteurs; SP 2.1-Développement des filières de cultures vivrières et de rente autres que le riz; SP 2.2- Développement des filières pêche et aquaculture; SP 4.5- Appui à la gestion des ressources halieutiques
Effet 2.4: systèmes d'information et de production des statistiques renforcés		Axe 2: (6.2.3) Axe 3: (6.3.1.2) Axe 3: (6.3.5.3) Les services d'informations agricoles	

## Domaine prioritaire 3

CPP	DRSP III	PNDA	PNIASA	
Effet 3.1: des mécanismes durables de prévention et de gestion des crises alimentaires et des catastrophes sont définis et fonctionnels	Axe 4: (2.2.4.4) - Renforcement de la lutte contre la faim et la malnutrition	Axe 3: (6.3.5.4) Prévention et gestion des risques majeurs et des calamités	SP 2.5- Amélioration de la gestion de la sécurité alimentaire; SP 2.7- Amélioration de la prévention et la gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles ou d'origine humaine	
Effet 3.2: des mécanismes durables de gestion des catastrophes naturelles, d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience sont définis et fonctionnels	Axe 4: (2.2.4.4) - Renforcement de la lutte contre la faim et la malnutrition		SP 2.5- Amélioration de la gestion de la sécurité alimentaire SP 2.7- Amélioration de la prévention et la gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles ou d'origine humaine SP 4.6- Changements climatiques	
Question transversale	Formation professionnelle et emploi des jeunes dans le secteur agricole et rural	Axe 4: B- Promotion de l'emploi des jeunes Axe 4: (i) Développement des «filets sociaux» de sécurité pour les groupes vulnérables	Axe 3: (6.3.4) Amélioration de la formation agricole et rurale Axe 3: (6.3.7) Insertion des jeunes dans le secteur agricole	SP 1.1- Promotion de l'irrigation et amélioration de la gestion de l'eau et des sols SP 1.2- Appui à un meilleur accès aux intrants et équipements agricoles
	Financement du secteur	Axe 2: (i)- Développement du secteur agricole	Axe 2: (6.2.1) Axe 2: (6.2.2) Axe 2 (6.2.5) Développement des opportunités économiques Axe 3: (6.3.3) Financement du secteur rural	SP 1.2- Appui à un meilleur accès aux intrants et équipements agricoles SP 1.4- Développement des capacités d'accès aux marchés agricoles, amélioration de la qualité des services agricoles et d'appui aux producteurs
	Aspects fonciers		Axe 3: (6.3.1.1) Aspects fonciers ruraux	SP 4.2- Sécurisation foncière
	Genre	Axe 4 (2.2.4.10) Promotion de l'égalité de genre	Axe 3: (6.3.6) Prise en compte des femmes	
Absents du CPP		Axe 3: (6.3.1.3) Gestion des ressources pastorales et intégration agriculture-élevage – forêts	SP 3.1- Amélioration du climat des affaires pour la promotion des exportations agricoles et le développement de l'agro-business	



